Répertoire des principaux organismes de recherche-développement des ministères québécois 1977-1978

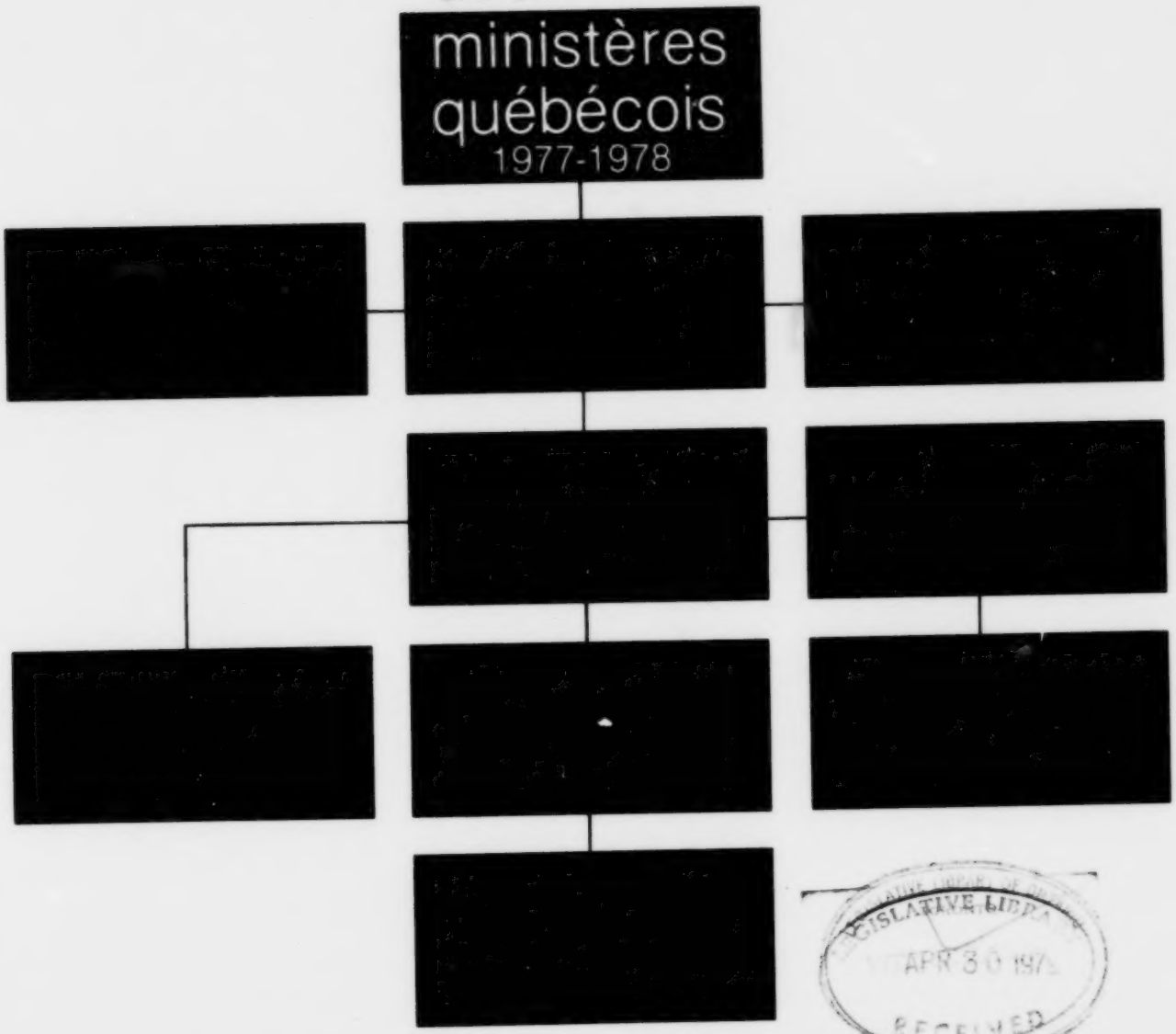

LEGISLATIVE LIBRARY
APR 30 1979
RECEIVED

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation
Bureau de la science et de la technologie

106-01401/

Répertoire des principaux organismes de recherche-développement des ministères québécois 1977-1978

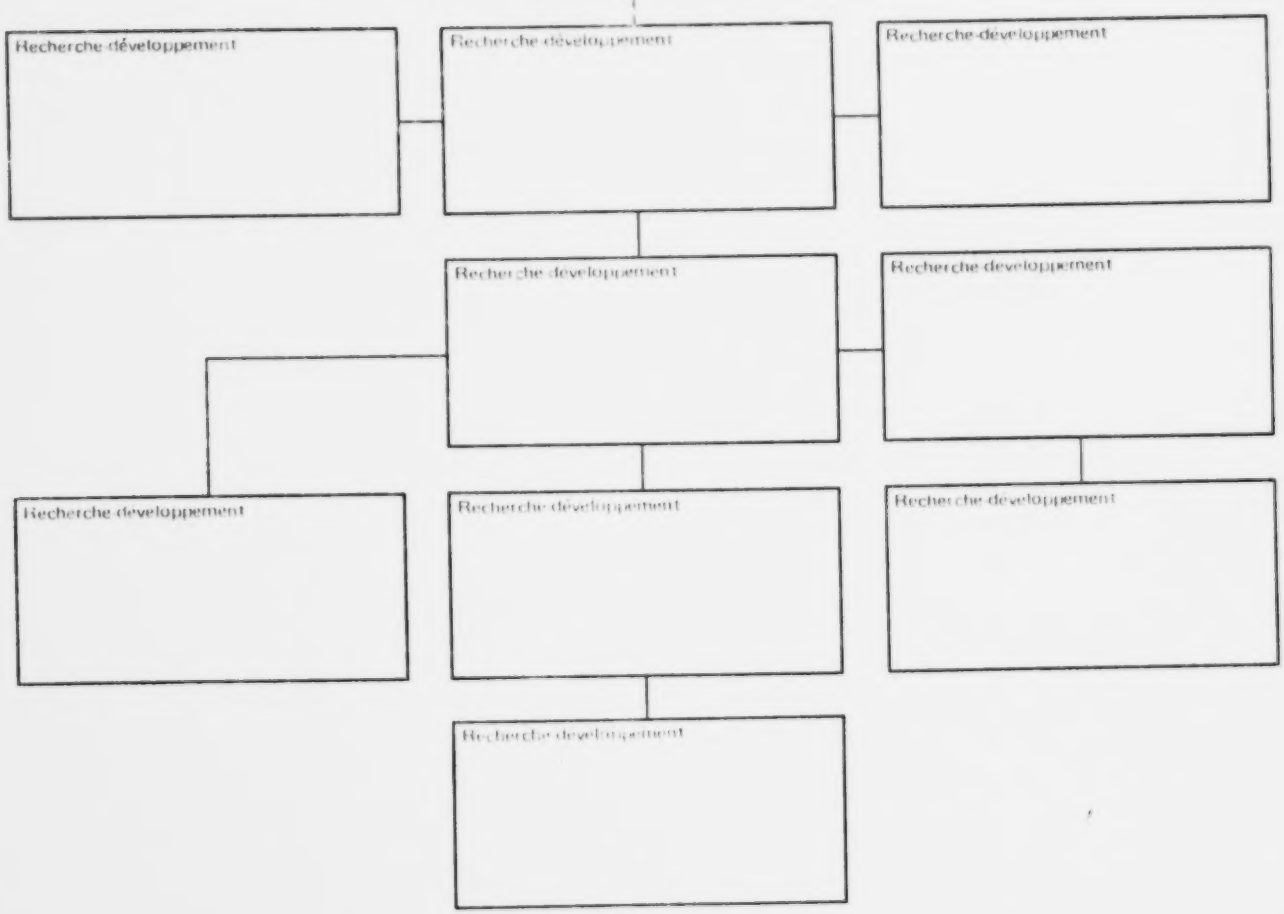

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation
Bureau de la science et de la technologie

ABRÉVIATIONS

Affaires municipales	Aff. m.
Affaires sociales	Aff. s.
Agriculture	Agr.
Communications	Com.
Conseil du Trésor	C.T.
Consommateurs, coopératives et institutions financières	Consom.
Education	Edu.
Environnement	Env.
Finances	Fin.
Haut-Commissariat à la jeunesse aux loisirs et aux sports	H.C.
Immigration	Imm.
Industrie et commerce	Ind.
Justice	Jus.
Office de la langue française	O.L.F.
Office de la protection du consommateur	O.P.C.
Office de planification et de développement du Québec	O.P.D.Q.
Revenu	Rev.
Richesses naturelles	R.N.
Terres et forêts	T.F.
Tourisme, chasse et pêche	T.C.P.
Transport	Trans.
Travail et main-d'oeuvre	Trav.
Travaux publics et approvisionnement	T.P.A.

AVANT-PROPOS

Le "Répertoire des principaux organismes de recherche-développement des ministères québécois" a comme but premier de rendre accessibles les informations de base concernant la recherche-développement au sein du gouvernement du Québec. Sans être exhaustif, ce Répertoire vise à donner une image d'ensemble des organismes gouvernementaux engagés en R-D et à constituer un instrument permettant aux administrateurs et chercheurs un premier contact susceptible de déboucher sur des échanges voire même sur une collaboration.

Dans cette version 1977-78, le Répertoire regroupe principalement des institutions ministérielles de R-D c'est-à-dire les institutions internes des ministères. Quelques organismes publics s'y ajoutent alors qu'un petit nombre de ministères n'y figurent pas, faute d'informations suffisantes.

Nous employons l'expression "recherche-développement", mais cette expression doit être prise ici dans une acceptation très large. Toutes les activités dont il est question dans ce Répertoire ne répondent pas nécessairement à une définition stricte de l'expression. Ce sera le cas notamment pour les organismes de planification, qui ne consacrent qu'une partie de leurs efforts à la recherche, de même que pour la plupart des unités de recherche dont une partie des travaux consiste en activités scientifiques connexes (inventaires, collecte de données, cartographie etc).

Enfin, la présentation retenue pour ce document permet de repérer facilement les informations qui y sont disponibles, conformément à la nature de tout répertoire. Pour chacun des organismes décrits, l'utilisateur trouvera:

- Un bref aperçu et historique de la recherche dans le ministère, mettant en relief le rôle de la fonction recherche en regard de l'ensemble du domaine de juridiction du ministère ou de l'organisme et de rappeler les principales étapes de son évolution.

- Une section décrivant le mandat et les activités des unités de recherche, et exprimant la diversité des responsabilités et préoccupations qui incombent à la fonction recherche dans la réalisation des objectifs du ministère ou de l'organisme. Cette section peut comprendre une ou plusieurs unités de recherche.

- Des organigrammes permettant de visualiser la place qu'occupe la fonction recherche au sein du ministère.

- Une section retraçant les fondements législatifs et réglementaires des pouvoirs du ministère ou de l'organisme en matière de recherche.

- Une section visant à cerner l'ampleur des crédits et des effectifs consacrés à la recherche et au développement par les ministères et organismes gouvernementaux.

- Une section constituant un index du ou des principaux responsables de la recherche dans le ministère ou l'organisme.

Conçu comme un instrument permanent, le Répertoire sera l'objet d'une mise à jour périodique, et augmentera progressivement en nombre et en qualité les informations qu'il rend accessibles. Eventuellement, il englobera l'ensemble des organismes publics et parapublics du Québec.

Nous désirons remercier vivement les responsables des unités de recherche et de développement dont la collaboration a permis la réalisation de ce répertoire.

Bureau de la science et de la technologie
Ministère de l'Education
Centre administratif G
1035, rue Lachevrotière
17e étage
QUEBEC

AFFAIRES MUNICIPALES

I- BREF APERCU ET HISTORIQUE DE LA RECHERCHE DANS LE MINISTERE

Le ministère des Affaires municipales exerce quatre fonctions principales. Il surveille l'application des lois municipales et fournit de l'assistance technique aux municipalités et à d'autres organismes au plan local afin de promouvoir la bonne administration des collectivités locales. Il administre aussi certains programmes d'aide financière aux institutions locales. En relation avec ces objectifs, le ministère doit aussi se charger de la conception de politiques et de programmes affectant la qualité du milieu de vie (infrastructure et équipements communautaires, habitation, transports) en collaboration avec d'autres ministères responsables de secteurs particuliers.

Les activités de recherche portent donc sur les structures et les modes de fonctionnement des administrations locales, ainsi que sur les domaines où s'exercent leurs responsabilités (fiscalité municipale, urbanisme et gestion de l'aménagement). Ces recherches exigent la constitution d'inventaires et l'élaboration de données statistiques sur les activités municipales et le développement urbain.

1972 Mise sur pied d'une Direction générale de l'évaluation foncière comprenant un Service permanent de recherche et un Service de mesure des incidences de la loi;

1974 Création à la Direction générale de l'administration financière d'un Service de recherche;

1975 Création à la Direction générale de l'urbanisme d'un Service de la recherche et du développement;

1976 Création d'un Service régional d'analyse.

Au ministère des Affaires municipales, la fonction recherche se répartit entre quatre unités de recherche: le Service de la recherche économique, rattaché au Bureau du sous-ministre, le Service de la recherche et du développement, relevant de la Direction générale de l'Urbanisme et de l'Aménagement du territoire, le Service permanent de la recherche et le Service des incidences et mesures de la loi, relevant tous deux de la Direction générale de l'évaluation foncière.

Trois grands domaines constituent donc le champ d'intervention de la recherche au ministère des Affaires municipales: la fiscalité municipale, l'évaluation foncière et l'urbanisme et aménagement du territoire.

1) *Service de la recherche économique*

Bureau du Sous-ministre

Le Service de la recherche a pour mandat de conseiller la direction du ministère dans l'élaboration et la planification de ses politiques, en particulier dans les domaines fiscaux ainsi qu'en ce qui a trait aux implications économiques de ces politiques.

Les activités du Service portent principalement sur:

- la fiscalité municipale;
- les incidences sur la fiscalité municipale des politiques en cette matière;
- les conséquences économiques des études de regroupement dans le domaine municipal, particulièrement les aspects fiscalité et systèmes de taxation;
- de façon générale toute préoccupation de nature socio-économique relative à l'ensemble du système municipal.

2) *Service de la recherche et du développement*

Direction générale de l'Urbanisme et de l'Aménagement du territoire

Le Service de la recherche et du développement a pour mandat de: conseiller la direction du ministère dans l'élaboration de politiques, de normes et de plans d'action en matière d'urbanisme et d'aménagement, d'effectuer des recherches sur ces questions, de recueillir et organiser les renseignements et données statistiques concernant le développement urbain et communautaire ainsi que l'activité municipale et gouvernementale en ce domaine.

Les activités du Service de la recherche et du développement sont orientées vers les préoccupations suivantes:

- participation à l'élaboration d'un projet de loi sur l'urbanisme, y compris la recherche afférente à la formulation de projets de réglementation en diverses matières (normes d'aménagement, contrôle du lotissement, structures de gestion et de participation, etc.);
- élaboration d'un système d'information statistique sur le développement urbain et l'aménagement dans les agglomérations du Québec;
- préparation de guides d'urbanisme et d'aménagement à l'intention des municipalités:
  - guide de planification
  - guide d'évaluation des projets
  - guide de planification des équipements et des investissements communautaires
- analyse des problèmes d'aménagement dans la région urbaine de Montréal et formulation de mesures d'intervention;
- participation à des dossiers interministériels de recherche et d'élaboration de politiques (schémas régionaux et prospective socio-économique de l'OPDQ, zonage agricole, contrôle de la spéculation foncière, assistance aux infrastructures urbaines, etc.);
- analyse des propositions d'autres ministères dans les matières qui touchent au développement urbain et à l'aménagement (habitation, transports, espaces verts);

3) *Service permanent de recherche*

Direction générale de l'évaluation foncière

Le mandat du Service porte sur l'élaboration de méthodes et normes devant servir de guide dans l'établissement de la forme et du contenu du rôle d'évaluation. Le service assume, entre autre, la mise à jour permanente du manuel d'évaluation foncière du Québec dont l'élaboration a constitué et constitue l'une de ses principales tâches.

Les activités de ce service consistent principalement à:

- participer à l'élaboration de systèmes informatisés en vue de la mécanisation des fichiers de supports;
- créer des fichiers supports concernant les répertoires des taux industriel, commercial et résidentiel;
- mettre au point un nouveau système de calcul des propriétés résidentielles; le système paramétrique est en opération depuis 1976-1975;
- effectuer, par des épreuves expérimentales, la validation du manuel d'évaluation;
- préparer de nouveaux éléments pour le manuel d'évaluation;
- élaborer des taux, des modèles, etc.

4) *Service des incidences et mesures de la loi*

Direction générale de l'évaluation foncière

Le Service des incidences et mesures de la loi a pour mandat la mesure (recherche et analyse) des implications économiques de la loi de l'évaluation foncière. Les principales fonctions du Service consistent à conseiller les autorités du ministère sur les amendements à la loi de l'évaluation foncière, à améliorer le rendement de celle-ci et à administrer les programmes de subvention relatifs aux immeubles de l'Etat.

Les activités du Service des incidences et mesures de la loi portent sur la recherche, l'analyse et l'administration de programmes de subvention. Dans le secteur recherche et analyse les principales activités sont:

- la compilation et l'analyse de statistiques sur les rôles d'évaluation

- la poursuite d'une recherche pour déterminer les coûts standards de confection d'un rôle d'évaluation;
- l'analyse des niveaux et les rapports d'uniformisation des rôles au scolaire selon les municipalités;
- des recherches sur le multiplicateur de revenus bruts;
- la mise au point,d'une technique de calcul rapide pour les bâtisses à structure légère, sur la base du système paramétrique et à l'aide d'une calculatrice programmable;
- des recherches documentaires sur les techniques d'évaluation des biens fonciers;
- des études sur la taxation de catégories spécifiques de biens fonciers;
- une étude sur l'évaluation des terrains en utilisant la table de profondeur;
- la composition d'un fichier auteur-titre-sujet sur les techniques d'évaluation de taxation et de réforme fiscale touchant tous les biens fonciers ou connexe au Québec ou ailleurs dans le monde;
- une étude des divers systèmes de crédit à l'impôt foncier au Canada;
- l'élaboration d'une technique d'ajustement des prix pour l'évaluation des piscines;
- une étude de la taxation d'entreprises exploitant un réseau de distribution de service aux consommateurs (téléphone, télécommunication, gaz) et de l'évolution comparative de cette taxation avec les régimes existant au Canada, spécialement en Ontario et au Nouveau-Brunswick.

III- ORGANIGRAMME DE LA FONCTION RECHERCHE

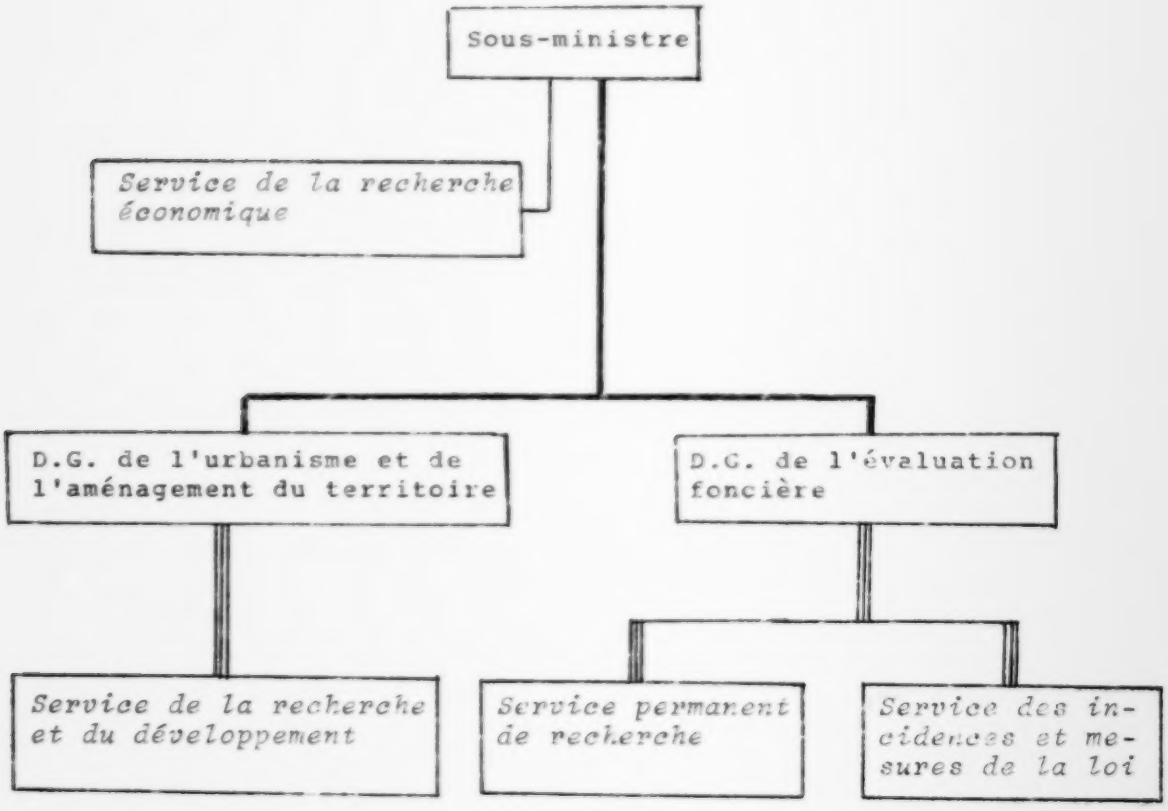

IV- POUVOIRS DU MINISTERE EN MATIERE DE RECHERCHE

1) la loi du ministère des Affaires municipales (S.R.Q. 1964, c 169) ne contient aucune disposition relative à la recherche

2) LOI DE LA SOCIETE D'HABITATION DU QUEBEC (L.Q. 1966-67 c 55)

Article 49: La société peut... a) accorder des subventions pour études et recherches sur la rénovation et la préparation de programme de rénovation.

Article 58: La société peut... a) accorder des subventions pour études et recherches sur l'habitation... lorsque ces études et recherches sont effectuées pour le compte d'une municipalité...

Article 67: ... la société peut, par règlement b) déterminer les conditions auxquelles elle peut autoriser les municipalités... à entreprendre ou à faire entreprendre des recherches...

Article 78: c) La société peut... accorder des subventions pour des études et des recherches sur l'habitation et pour la réalisation de programmes expérimentaux...

V- BUDGET ET EFFECTIFS (1977-78)*

UNITE DE R - D	Programmes (P) et éléments (E)	BUDGET $(000)	EFFECTIFS
	p 1: aide à la planification et à la restructuration municipale		
2	E2: aide la préparation des plans d'urbanisme et d'aménagement	250 **	8
	p 3: gestion interne et soutien		
1	E1: direction et gestion internes	175 **	9
4	E2: services quasi-judiciaires en gestion municipale	93 **	6
3	E3: services quasi-judiciaires en évaluation foncière	258 **	13
	TOTAL	776	36

* Source: Crédits pour l'année financière se terminant le 31 mars 1978, Gouvernement du Québec

** Ces sommes ne représentent qu'une partie de l'élément.

1- Service de la recherche économique

2- Service de la recherche et du développement

3- Service permanent de recherche

4- Service des incidences et mesures de la loi

VI- RESPONSABLES DES UNITES DE RECHERCHE

Le Kuang Minh, directeur par intérim
Service de la recherche économique
Bureau du Sous-ministre
1035, de Lachevrotière, 30e étage
Québec
643 - 4223

Robert Cournoyer, directeur
Service de la recherche et du développement
Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire
860, place d'Youville, 6e étage
Québec
643 - 1207

Gaston Vachon, directeur
Service permanent de recherche
Direction générale de l'évaluation foncière
1035, de Lachevrotière, 27e étage
Québec
643 - 9228

Jacques Piché, directeur
Service des incidences et mesures de la loi
Direction générale de l'évaluation foncière
1035, de Lachevrotière, 27e étage
Québec
643 - 8099

AFFAIRES SOCIALES

I- BREF APERCU ET HISTORIQUE DE LA RECHERCHE DANS LE MINISTERE

Le ministère des Affaires sociales regroupe toutes les activités relatives aux trois (3) aspects d'une politique sociale, soit la santé, les services sociaux et la sécurité du revenu. Il voit à l'élaboration de politiques cohérentes, à une meilleure coordination de l'organisation et de la distribution des services. Dès l'origine le M.A.S. a insisté sur le rôle privilégié de l'accroissement et de l'exploitation des connaissances dans l'élaboration des politiques gouvernementales et le développement socio-économique.

En matière de recherche, le M.A.S. oeuvre dans deux (2) grands secteurs, soit la recherche en santé et la recherche socio-économique. Pour la majeure partie de ses activités de recherche, le ministère agit par l'entremise de ses programmes de subvention à la recherche. Il produit, par l'entremise de ses services internes de recherche, une partie des connaissances scientifiques qui lui sont nécessaires. En tant que producteur de recherche, le M.A.S. a axé principalement ses efforts sur des recherches susceptibles de trouver une application immédiate et sur les activités connexes à la recherche.

1970 Création du ministère des Affaires sociales suite à l'intégration des ministères: Santé, Famille et Bien-être social. Le M.A.S. hérite alors des programmes de subvention de recherche de ces ministères et de la responsabilité du Conseil de la recherche médicale du Québec;

1971 Création de la Direction de la recherche et de la statistique au sein de la Direction générale de la planification. La D.R.S. comptait alors trois (3) services (recherche, statistique, études épidémiologiques) ayant pour fonction de produire des travaux de recherche et des études statistiques nécessaires à l'élaboration des politiques et à l'appréciation des programmes;

- Pour conseiller le ministère et évaluer les demandes de subventions de recherche à caractère socio-économique, le Lieutenant-gouverneur en conseil a institué en mai 1971 le Comité de la recherche socio-économique (C.R.S.E.) qui est devenu permanent en 1975;

1972 Création du Service de la coordination de la politique scientifique rattaché à la Direction générale des affaires extra-ministérielles, puis au secrétariat du ministère en 1974;

1973 Publication du rapport "Pour une politique de recherche en affaires sociales" qui propose plusieurs modifications à la politique de recherche du ministère et à l'organisation des conseils de recherche;

1974 Le Conseil de la recherche en santé du Québec (C.R.S.Q.) est institué par le Lieutenant-gouverneur en conseil. Ce conseil remplace le Conseil de la recherche médicale du Québec (C.R.M.Q.) créé en 1964, de même que le Comité de la recherche épidémiologique et opérationnelle dont la création initiale remonte à 1970;

1975 Transformation de la Division des études et enquêtes du Service de la recherche qui devient le Service des études socio-économiques au sein de la D.R.S.;

- Transformation de la Division de la recherche opérationnelle du Service de la statistique qui devient le Service des études opérationnelles au sein de la D.R.S.;

1976 Restructuration de la D.R.S. et intégration de deux nouveaux services:

a) le Service de la recherche expérimentale créé à partir d'une unité de travail auparavant rattachée à la Direction générale de la programmation;

b) le Service de la coordination de la recherche, connu auparavant sous l'appellation de Service de la coordination de la politique scientifique.

1977 Intégration du Service de la recherche expérimentale au Service de la coordination de la recherche dont il devient une division.

II- MANDATS ET ACTIVITES DES UNITES DE RECHERCHE DU MINISTERE

Au M.A.S. la responsabilité des activités de recherche est concentrée au sein de la Direction de la recherche et de la statistique, qui relève de la Direction générale de la planification et qui est composée de cinq services ou unités constituantes: coordination de la recherche, études socio-économiques, études épidémiologiques, service de la statistique, études opérationnelles.

DIRECTION RECHERCHE ET STATISTIQUE

Direction générale de la planification

Le mandat général de la Direction consiste à:

- effectuer les travaux de recherche et les études statistiques nécessaires à l'élaboration des politiques et à l'appréciation des programmes;
- participer au développement d'un système intégré d'information;
- développer des indicateurs et des modèles de prévisions dans les domaines pertinents;
- orienter, coordonner et promouvoir la recherche dans le secteur de la santé et dans le secteur socio-économique.

La Direction recherche et statistique poursuit deux (2) grands types d'activités:

- des activités de production ou d'exécution de recherche et d'activités connexes réalisées par les services des études épidémiologiques, socio-économiques, opérationnelles et de la statistique;
- des activités d'orientation, de coordination et de promotion de la recherche réalisées par le Service de la coordination de la recherche.

1) *Service de la coordination de la recherche*

Direction recherche et statistique

Le Service de coordination de la recherche a pour mandat:

- de définir et d'orienter la politique de recherche du ministère et d'en déterminer les mécanismes de mise en oeuvre, en fonction des secteurs ou objets de recherche prioritaires;
- de superviser les activités des comités de recherche du ministère, d'en assurer le secrétariat et la gestion administrative, de participer à leurs délibérations et d'effectuer toute autre tâche utile à cette fin;

- d'évaluer la qualité et les retombées de la recherche;
- d'entretenir dans un double but d'information et de coordination, des relations tant avec les organismes subventionnaires qu'avec les organismes de recherche qu'ils soient privés, gouvernementaux, québécois, canadiens ou étrangers;
- de concevoir, et veiller à l'expérimentation de modes nouveaux de distribution de soins et de services, d'évaluer leur efficacité et de déterminer l'opportunité de les utiliser.

Les activités du Service de coordination de la recherche portent sur:

- l'évaluation du programme de subventions à la recherche socio-économique;
- une enquête "Delphi" sur les priorités de recherche socio-économique du secteur des affaires sociales;
- une étude sur la recherche en santé au Québec:
  - analyse de sa situation actuelle et de son évolution;
  - confrontation avec les objectifs québécois de santé.
- une étude sur la politique de rémunération du personnel de recherche.

De plus, le Service assume la responsabilité du secrétariat du Conseil de la recherche en santé du Québec, ainsi que celui du Comité de la recherche socio-économique. Il assume aussi la responsabilité du programme de subvention à la recherche expérimentale (définition des priorités et évaluation des projets).

2) *Service des études socio-économiques*

Direction recherche et statistique

Le Service des études socio-économiques a pour mandat:

- d'identifier et d'analyser les phénomènes socio-économiques pertinents à la politique des affaires sociales;
- d'analyser le comportement de populations cibles visées par l'action sociale;
- d'évaluer certains programmes gérés par le ministère des Affaires sociales;

- de connaître les perceptions et les attitudes de la population sur des préoccupations sociales;
- de connaître le degré de connaissance de la population à l'égard des politiques et des programmes gérés par le ministère des Affaires sociales;
- de connaître le degré de satisfaction des clientèles à l'égard des services dispensés par le réseau des affaires sociales;
- de faire des études de marketing social;
- de faire des études de prospective sociale.

A titre d'exemple de l'éventail des préoccupations du Service des études socio-économiques mentionnons:

- la réalisation d'études par voie de sondages (plus de trente (30) rapports de recherche, tous disponibles à l'Informathèque du M.A.S.);
- l'analyse des priorités du M.A.S. à partir de l'application de la technique "Delphi";
- la participation à des cours et des colloques sur la recherche sociale appliquée;
- des échanges avec les sociétés de sondages québécoises, européennes et américaines;
- une étude sur les C.L.S.C. auprès d'un échantillon de 5,000 personnes;
- une étude sur la qualité des soins au Québec;
- une étude sur les services sociaux et les services de santé au Québec;
- une étude sur le revenu minimum garanti;
- l'évaluation du Programme d'information préventive en milieu scolaire
- une étude sur l'allaitement des jeunes nourrissons;
- l'évaluation de la campagne de publicité du M.A.S.;
- la mise en place d'un index sur plus de 5,000 questions socio-économiques relatives au Québec;
- étude sur les frais modérateurs;
- une étude sur l'avortement;
- une étude sur les indicateurs subjectifs de la pauvreté;

- une étude sur les bénéficiaires d'aide sociale;
- une étude sur l'utilisation du programme de soins dentaires gratuits.

3) *Service des études épidémiologiques*

Direction recherche et statistique

Le mandat du Service des études épidémiologiques porte sur:

- la mesure et la comparaison de l'état de santé de la population des diverses régions du Québec, à l'aide d'indicateurs sanitaires permanents et d'enquêtes périodiques;
- l'étude de certaines maladies et des facteurs qui les propagent et les contrôlent;
- l'identification des groupes à risques élevés et sa participation à l'élaboration de programmes de prévention.

Les principales activités de ce service portent sur:

- des travaux d'analyse statistique et d'élaboration de projets d'indicateurs de santé;
- la projection des décès par causes et régions au Québec et, l'étude de ces causes par régions socio-sanitaires;
- la surveillance de l'état de santé des mères et des enfants;
- une étude sur l'environnement et la santé;
- des travaux sur les futurs indicateurs de santé;
- des travaux relatifs au programme de dépistage du cancer du col de l'utérus;
- des travaux relatifs au dossier sur la nutrition.

4) *Service de la statistique*

Direction recherche et statistique

Le Service de la statistique a comme mandat:

- d'organiser et d'intégrer les statistiques nécessaires au secteur des affaires sociales et les rendre accessibles par les moyens les plus appropriés et dans les meilleurs délais possibles, dans la perspective de satisfaire prioritairement à des finalités de planification et de recherche;
- de contribuer activement au développement des systèmes d'information existants et à la création de nouveaux systèmes d'information, en vue d'accroître la capacité de produire les statistiques nécessaires au secteur des affaires sociales;
- de mettre au point et de développer des indicateurs sociaux pour tous les sujets de préoccupation majeure du ministère des Affaires sociales;
- de connaître l'évolution démographique du Québec.

Les activités du Service portent sur les domaines suivants:

- l'identification et l'ordonnancement des besoins en statistiques dans le secteur des affaires sociales;
- l'inventaire et l'analyse des statistiques disponibles;
- l'analyse comparative de l'état des besoins en statistiques dans le secteur des affaires sociales et de la gamme des statistiques disponibles;
- la constitution, la mise à jour et le développement des bases de renseignements statistiques et d'activités connexes;
- la production de documents statistiques (sur une base autonome ou en collaboration);
- le traitement de demandes de renseignements;
- l'opération du centre de documentation statistique;
- l'élaboration, la conception et le développement de systèmes d'informations statistiques;
- l'élaboration, la conception et le développement d'instruments et de systèmes de référence et de documentation;

- la réalisation de travaux de recherche sur les indicateurs sociaux (sur une base interne et externe);
- la mise à jour du modèle de perspective démographique SUPER-POP;
- la fourniture de services d'expertise et la réalisation d'études ponctuelles en matière de statistiques, de systèmes d'informations, d'indicateurs sociaux et de perspectives démographiques;
- la participation à diverses activités (comités, groupes de travail, colloques, séminaires d'informations, etc.) dans les secteurs des statistiques, des systèmes d'informations, des indicateurs sociaux et des perspectives démographiques.

5) *Service des études opérationnelles*

Direction recherche et statistique

Le Service des études opérationnelles a pour mandat de fournir à la Direction de la planification ainsi qu'aux autres Directions du ministère, un support technique sur le plan de la mathématique et des statistiques. De plus, le Service effectue des travaux d'analyse statistique, de recherche opérationnelle et de recherche évaluative sur les différents programmes du ministère.

Les activités du service s'effectuent au sein de deux (2) divisions (contrôle des données, analyse opérationnelle) et portent sur:

- l'élaboration d'un plan général de contrôle de l'information générée dans le réseau;
- le contrôle du taux d'absence de l'information dans les divers fichiers;
- la simulation d'erreurs à partir de fichiers fictifs dans le but de vérifier si certaines conditions de validation ont été ignorées;
- la production sur une base permanente d'un rapport concernant la fiabilité des données, de certains fichiers à l'usage de la planification;
- l'évaluation du fonctionnement des laboratoires cliniques au Québec;
- l'étude analytique sur les départements de radiologie diagnostique au Québec;

- le coût per capita du secteur de la santé mentale, de la santé physique et des services ambulatoires;
- la consommation des services hospitaliers par les bénéficiaires d'aide sociale en comparaison au reste de la population;
- le développement de modèles analytiques de précision.

III- ORGANIGRAMME DE LA FONCTION RECHERCHE

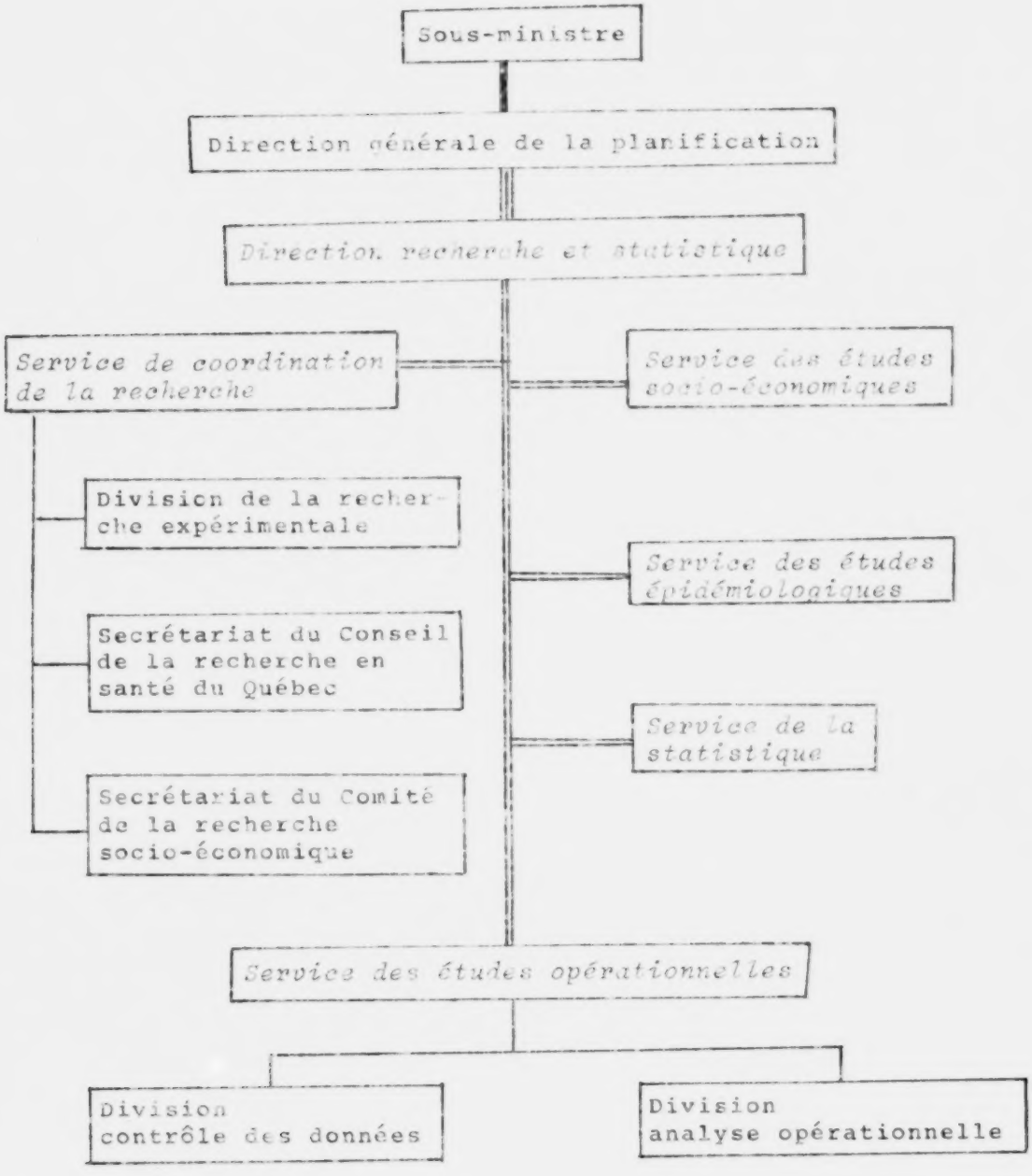

IV- POUVOIRS DU MINISTERE EN MATIERE DE RECHERCHE

1) Loi du ministère des Affaires sociales (L.Q. 1970, c 42)

Article 3: Le ministre doit plus particulièrement:

d) favoriser l'étude et les recherches scientifiques dans le domaine des affaires sociales.

Article 10a: Le Lieutenant-gouverneur en conseil peut constituer un conseil de recherche en santé et tout autre conseils ou comités.

2) Loi de l'assurance-maladie (L.Q. 1970, c 31)

Article 76: g) Le conseil de la recherche en santé doit, dans son rapport annuel au ministre donner séparément un compte rendu détaillé... de la présente section;

h) Le ministre peut accorder des bourses de recherche... dans les sciences de la santé;

j) Le Conseil de la recherche en santé peut constituer un ou plusieurs jury...;

k) Le Conseil de la recherche en santé fournit au ministre la liste des postulants...;

l) Toute bourse de recherche doit servir à la création et au maintien d'un poste de chercheur;

p) Les bourses de recherche accordées par le ministre sont payées par la Régie...

3) Loi de la protection de la santé publique (L.Q. 1972, c 42)

Article 2: Le ministre des Affaires sociales... est chargé de l'application de la présente loi. Il a pour fonction de:

b) Participer à l'élaboration de programmes d'éducation populaire, de formation et de recherches dans les domaines de la prévention, du dépistage et du traitement des maladies, de la réadaptation et de la santé publique en général;

d) Etablir et maintenir un système d'analyse et de collecte de données sociales, médicales et épidémiologiques...

Article 3: Le ministre met les données statistiques qu'il recueille à la disposition des organismes scientifiques ou gouvernementaux...

4) Loi du Conseil des affaires sociales et de la famille (L.Q. 1970, c 43)

Article 3: Le Conseil peut, aux fins des études visées à l'article 2, effectuer ou faire effectuer les recherches qu'il juge utiles ou nécessaires.

5) Arrêté en conseil 3292 - 1974 concernant le Conseil de la recherche en santé du Québec.

Les fonctions du C.R.S.Q. sont de:

a) conseiller le ministre des Affaires sociales sur la politique de recherche du ministère..., sur l'enveloppe budgétaire... et sur toute autre question relative à la recherche en santé au Québec;

b) favoriser le développement des recherches épidémiologiques, opérationnelles et biomédicales de manière à assurer un meilleur équilibre entre ces trois secteurs;

c) instituer..., des programmes de soutien à la recherche en santé au Québec et évaluer périodiquement le bien-fondé, l'efficacité et les résultats de ces programmes;

d) veiller à l'amélioration de la qualité de la recherche en santé au Québec, à la diffusion de ses résultats et à son application...;

e) produire un rapport annuel sur ses activités.

6) Arrêté en conseil 3823 - 1975 concernant le comité de la recherche socio-économique

Les fonctions du comité sont:

a) de collaborer... à l'élaboration de critères d'évaluation et des normes pour l'attribution des subventions de recherches socio-économiques en affaires sociales;

b) d'évaluer les projets de recherche soumis pour subvention et de transmettre ses recommandations au ministère des Affaires sociales;

c) de participer à l'identification des besoins et des priorités de recherche.

V- BUDGET ET EFFECTIFS (1977-78)*

UNITE DE R - D	Programmes (P) et éléments (E)	BUDGET $(000)	EFFECTIFS
	p 14: recherche		
	E1: recherche dans le domaine de la santé	10,455.3	
	E2: recherche socio-économique	1,252.8	
	p 15: développement et moyenne d'intervention		
	E1: démonstration (recherche expérimentale)	368.3	
	p 16: direction et gestion du ministère		
	E5: planification	1,052.1	**
	TOTAL***	13,003.5	50

* Source: Crédits pour l'année financière se terminant le 31 mars 1978, Gouvernement du Québec.

** Les sommes affectées aux activités de recherche ne représentent qu'une partie de l'élément en cause.

*** Il convient de mentionner également le programme de chercheurs boursiers du C.R.S.Q. payé par la Régie de l'assurance-maladie du Québec, soit un montant de $1,230,000. pour 1977-78, montant qui n'est pas compris dans ce total.

VI- RESPONSABLE DES UNITES DE RECHERCHE

André Hurtubise, directeur
Direction recherche et statistique
Direction générale de la planification
1075, chemin Ste-Foy, 9e étage
Ste-Foy, Québec
643 - 1988

Gilles Picard, directeur
Service de la coordination de la recherche
Direction recherche et statistique
Direction générale de la planification
1075, chemin Ste-Foy, 8e étage
Ste-Foy, Québec
643 - 9644

Jacques Magnan, directeur
Division de la recherche expérimentale
Service de coordination de la recherche
Direction recherche et statistique
Direction générale de la planification
1075, chemin Ste-Foy, 9e étage
Ste-Foy, Québec
643 - 9644

Marcel Giner, directeur
Service des études socio-économiques
Direction recherche et statistique
Direction générale de la planification
1075, chemin Ste-Foy, 9e étage
Ste-Foy, Québec
643 - 1988

Madeleine Blanchet, directrice
Service des études épidémiologiques
Direction recherche et statistique
Direction générale de la planification
2060, chemin Ste-Foy, 2e étage
Ste-Foy, Québec
643 - 2718

Aff. s. 16

Jean-Pierre Aubé, directeur
Service de la statistique
Direction recherche et statistique
Direction générale de la planification
1075, chemin Ste-Foy, 9e étage
Ste-Foy, Québec
643 - 1988

Guy-Paul Sanscartier, directeur
Service des études opérationnelles
Direction recherche et statistique
Direction générale de la planification
1075, chemin Ste-Foy, 9e étage
Ste-Foy, Québec
643 - 1988

AGRICULTURE

I- BREF APERCU ET HISTORIQUE DE LA RECHERCHE DANS LE MINISTERE

Le domaine d'activités du ministère de l'Agriculture porte sur l'ensemble de la chaîne agro-alimentaire en regard de la conception et de l'application de politiques et de programmes relatifs à la conservation des sols, à la production, à la transformation, à la distribution et à l'utilisation de produits agricoles.

Les activités de recherche du ministère de l'Agriculture ont pour objectif le progrès du secteur agro-alimentaire par la mise en oeuvre de politiques et de programmes d'action qui répondent aux besoins socio-économiques de ce secteur.

En matière d'activité scientifique et de recherche-développement, le ministère de l'Agriculture possède une longue tradition dont les principales étapes peuvent être énumérées ainsi:

1898 Etablissement des cinq premières stations agronomiques;

1913 Fondation d'un "Bureau de l'Entomologie";

1920 Le Bureau de l'Entomologie devient le "Bureau de la protection des plantes;

1937 Le Bureau de la protection des plantes devient un Service;

1938 Aménagement de cinq laboratoires de campagne;

1943 Création du "Service de l'information et des recherches" comprenant la division de la protection des plantes;

1947 Fondation du Conseil des recherches agricoles;

1955 Création d'une Station de recherche sur les pommes de terre à Les Buissons (Saguenay);

1961 Fondation de la Station de semence élite de pommes de terre de Manicouagan, à Baie Saint-Ludger (Saguenay);

1962 Les Stations de Deschambault, de Manicouagan et de Les Buissons sont rattachées au "Service de l'information et des recherches";

1963 Annexion de la Division des sols au Service de l'information et des recherches;

1965 Le Service de l'information et des recherches est scindé en deux. La Division de la protection des plantes devient la Division de la défense des cultures, et la Station Ste-Martine est rattachée au "Service de la recherche";

1967 Le Service de la recherche devient le "Service de la recherche et de l'enseignement". Les fermes des Instituts de technologie agricole de La Pocatière et de St-Hyacinthe deviennent des stations de recherche;

1968 Annexion de la Division de l'apiculture et de l'acériculture au Service de la recherche;

1971 Emménagement du Service de la recherche et de l'enseignement dans le Complexe scientifique de Sainte-Foy;

1973 Le Service devient une Direction générale;

1974 Nomination d'un directeur général adjoint de la Recherche;

1975 Les Divisions deviennent des Services;

1976 Création d'un Service de recherche en technologie alimentaire.

II- MANDATS ET ACTIVITES DES UNITES DE RECHERCHE

Au ministère de l'Agriculture, la fonction recherche est répartie entre deux directions générales, celle de la recherche de l'enseignement, et celle de la commercialisation*. Il faut souligner que la majeure partie des activités de R-D du ministère sont exécutées par l'entremise de la Direction générale de la recherche et de l'enseignement.

La planification et l'orientation de l'ensemble des activités de recherche agricole du Québec s'effectuent par l'entremise du Conseil de recherches et des services agricoles (C.R.S.A.Q.), organisme consultatif sous l'autorité du ministre de l'Agriculture.

* La structure actuelle de la Direction générale de la commercialisation est en voie de mutation. Ces modifications devraient être effectuées au cours de la présente année.

Le champ d'activités et les responsabilités de ces unités de recherche se présentent ainsi:

DIRECTION DE LA RECHERCHE

Direction générale de la recherche et de l'enseignement

La Direction de la recherche a pour mandat l'éxécution des travaux de recherches nécessaires à la solution des problèmes qui se posent dans les différents domaines de l'agro-alimentaire, que ce soit au niveau de la production, de la transformation ou de la conservation des produits agricoles.

Les activités de la Direction de la recherche sont orientées vers l'élaboration de politiques et de mesures visant à solutionner les différents problèmes du domaine de l'agro-alimentaire, alors que les recherches sont effectuées par l'entremise des divers Services qui dépendent de la Direction: Service de recherche en défense des cultures, Service de recherche en sols, Service des stations de recherche agricole et Service de la recherche agro-alimentaire.

1) *Service de recherche en défense des cultures*

Direction de la recherche
Direction générale de la recherche et de l'enseignement

Le Service de recherche en défense des cultures a pour mandat d'effectuer des travaux de recherche en matière de prévention et de répression des ennemis des cultures, tout en faisant montre d'un souci particulier pour la préservation du milieu. Il s'intéresse spécialement aux maladies des plantes, aux plantes et aux animaux nuisibles.

Le Service est responsable de l'inspection des pépinières, de l'application des lois sur les mauvaises herbes et la protection des plantes.

Les activités du Service de recherche en défense des cultures peuvent être regroupées de la façon suivante:

- Botanique et écologie: travaux de recherche portant sur la taxonomie, la phytogéographie et l'éco-dynamique de la végétation, l'inventaire des mauvaises herbes, les biotypes au sein des genres, l'écologie des mauvaises herbes en relation avec le désherbage;

- Entomologie et zoologie: travaux de recherche portant sur les programmes intégrés de lutte contre les insectes des plantes horticoles, céréalières et fourragères, la biologie des insectes, le contrôle biologique des seuils de nuisibilité;

- Malherbologie: travaux de recherche orientés sur la répression des mauvaises herbes dans diverses cultures; étude de mauvaises herbes spécifiques, grille de sensibilité aux herbicides;

- Études, contrôle, législation: surveiller l'application des diverses lois, effectuer des études sur les législations, préparer la législation et les documents techniques afférents.

2) *Service de recherche en sols*

Direction de la recherche
Direction générale de la recherche et de l'enseignement

Le mandat du Service de recherche en sols porte sur l'acquisition d'une connaissance approfondie des sols du Québec, de leur état nutritif et de l'alimentation minérale des plantes cultivées. Le Service est responsable des travaux de recherche en pédogénèse, classification et cartographie des sols et des études de fertilité et d'utilisation agricole des sols.

Les principales activités de ce service concernent les domaines suivants:

- Pédologie: travaux portant sur la classification des sols du Québec, et sur la micropédographie;

- Utilisation et aménagement des sols: travaux portant sur les possibilités d'utilisation agricole des sols et sur leur aptitude à des cultures spécifiques, l'hydrodynamique et les propriétés physiques des sols;

- Chimie et fertilité des sols: travaux portant sur un projet intégré de calibration des méthodes d'analyse; diverses études sur les besoins des plantes en éléments minéraux;

Le Service de recherche en sols est doté d'un laboratoire des sols, dont les principales activités consistent en:

a) Analyses des caractéristiques physiques des sols et analyses chimiques;

b) Etude en méthodologie analytique;

c) Analyses de sols et de plantes: dans un but d'uniformité, ce laboratoire accomplit, pour le vaste projet de calibration, les analyses de sol et de plantes de tous les chercheurs du Québec. Il a la responsabilité, dans un effort concerté de la Commission des sols, de vérifier l'uniformité des méthodes d'analyse des sols dans les divers laboratoires régionaux du Québec.

3) *Service des stations de recherche agricole*

Direction de la recherche
Direction générale de la recherche et de l'enseignement

Le Service des stations de recherche agricole a comme mandat d'effectuer la recherche et le développement expérimental en zootechnie et en phytotechnie. Il concentre ses efforts sur l'amélioration des espèces animales et végétales, ainsi que des techniques de production.

Ce Service est responsable de la production de souches de céréales, de plantes fourragères, de plants élite de fraisiers, et constitue un support à l'enseignement.

Les activités de recherche du Service sont réalisées par l'entremise des stations de recherche, lesquelles se spécialisent dans les domaines suivants:

- La station de Deschambault au niveau des productions animales des points de vue amélioration, régie et alimentation. Elle s'intéresse aussi aux plantes horticoles (adaptation et régie) ainsi qu'à l'apiculture;
- La station "Les Buissons" limite présentement ses travaux aux problèmes de la pomme de terre. Elle apporte une collaboration appréciable à la station de multiplication de semences élite de pommes de terre de Manicouagan;

- La station de La Pocatière collabore aux travaux d'amélioration de la vache canadienne et de la poule pondeuse. Elle fait des études sur le mouton et le porc; les variétés et la valeur nutritive de la féverole;
- La station de Saint-Hyacinthe est orientée vers les productions végétales (céréalières, fourragères, protéagineuses et horticoles), au point de vue fertilité, adaptation, régie, protection et amélioration génétique. Entre autres, elle gère à Sainte-Martine un programme de multiplication des semences.

4) *Service de recherche agro-alimentaire*

Direction de la recherche
Direction générale de la recherche et de l'enseignement

Le Service de recherche agro-alimentaire fut mis sur pied en 1976 et il a reçu mandat de couvrir les secteurs jusqu'ici négligés de l'agro-alimentaire.

Les activités du Service sont orientées vers la solution immédiate de problèmes de transformation de produits agricoles, d'utilisation des sous-produits et de mise au point de nouveaux produits.

Parmi les travaux réalisés, mentionnons:

- La production de caséine à partir de lait en poudre;
- La mise au point d'une formule de yogourt glacé ayant meilleure texture et saveur que les produits actuellement disponibles sur le marché.

De plus, sont considérées comme prioritaires les études entreprises sur:

- Le fractionnement du lait écrémé en poudre en trois sous-produits: lactose, caséine et lactosérum concentré;
- L'utilisation du petit lait dans l'industrie de la pâtisserie et de la confiserie;
- La fabrication de fromage à partir de la protéine du petit lait insolubilisé par la chaleur.

SERVICE DES ETUDES ECONOMIQUES AGRO-ALIMENTAIRES

Direction générale de la commercialisation

Le Service des études économiques agro-alimentaires a pour mandat de concevoir et réaliser des études permettant d'évaluer le comportement du secteur agricole, ses relations avec les autres secteurs économiques, en particulier celui de l'alimentation, ses perspectives de développement en relation avec l'élaboration de politiques et de programmes agro-alimentaires.

Les activités du Service portent sur les études économiques et sur la planification et la coordination des programmes de recherche en économie agricole. Ces programmes sont orientées vers le développement de la production et la commercialisation des produits agricoles.

De plus, le Service coordonne le programme de gestion des fermes, fournit un support technique à la Direction générale des bureaux de renseignements agricoles et formule des recommandations sur les politiques agricoles.

Les travaux de base nécessaires aux études économiques sont effectués au sein de 3 divisions: distribution, économie de la production, synthèse et perspective.

1) *Division de la distribution*

Service des études économiques agro-alimentaires
Direction générale de la commercialisation

La Division a pour mandat le secteur en aval de la production agricole et ses activités sont orientées présentement sur:

- Des études en vue de solutionner certains besoins de la Régie des marchés agricoles;
- Des études dans le domaine du transport des produits agricoles;
- Des études sur le réseau institutionnel du commerce des grains au Canada;
- Une étude de marché pour les produits de l'érable.

2) *Division économie de la production*

Service des études économiques agro-alimentaires
Direction générale de la commercialisation

Le mandat de la Division économie de la production porte sur l'étude de l'administration et de la gestion des fermes, en particulier sur le perfectionnement de modèles comptables.

Les activités de la Division ont pour objet:

- Le maintien du centre d'information et d'analyse en gestion agricole;
- La mise au point et l'implantation d'une nouvelle version du système "Canfarm";
- La constitution d'une banque de données du marché foncier agricole;
- Diverses études spéciales en cartographie et autres données géographiques relatives au zonage et à l'aménagement;
- Une étude de l'aliénation des terres agricoles en collaboration avec les bureaux et les laboratoires régionaux;
- Une étude permanente du marché foncier agricole.

3) *Division synthèse et perspective*

Service des études économiques agro-alimentaires
Direction générale de la commercialisation

La Division synthèse et perspective a pour mandat d'effectuer des études portant sur l'ensemble du secteur agro-alimentaire.

Ces études ont pour objet:

- La répartition annuelle du bilan de l'économie agricole du Québec;
- Une étude de l'évolution structurelle du milieu agricole selon les régions agronomiques;
- L'élaboration de modèles économétriques pouvant éclairer la prise de décision du ministère dans plusieurs domaines;
- La gestion du centre de références.

III- ORGANIGRAMME DE LA FONCTION RECHERCHE

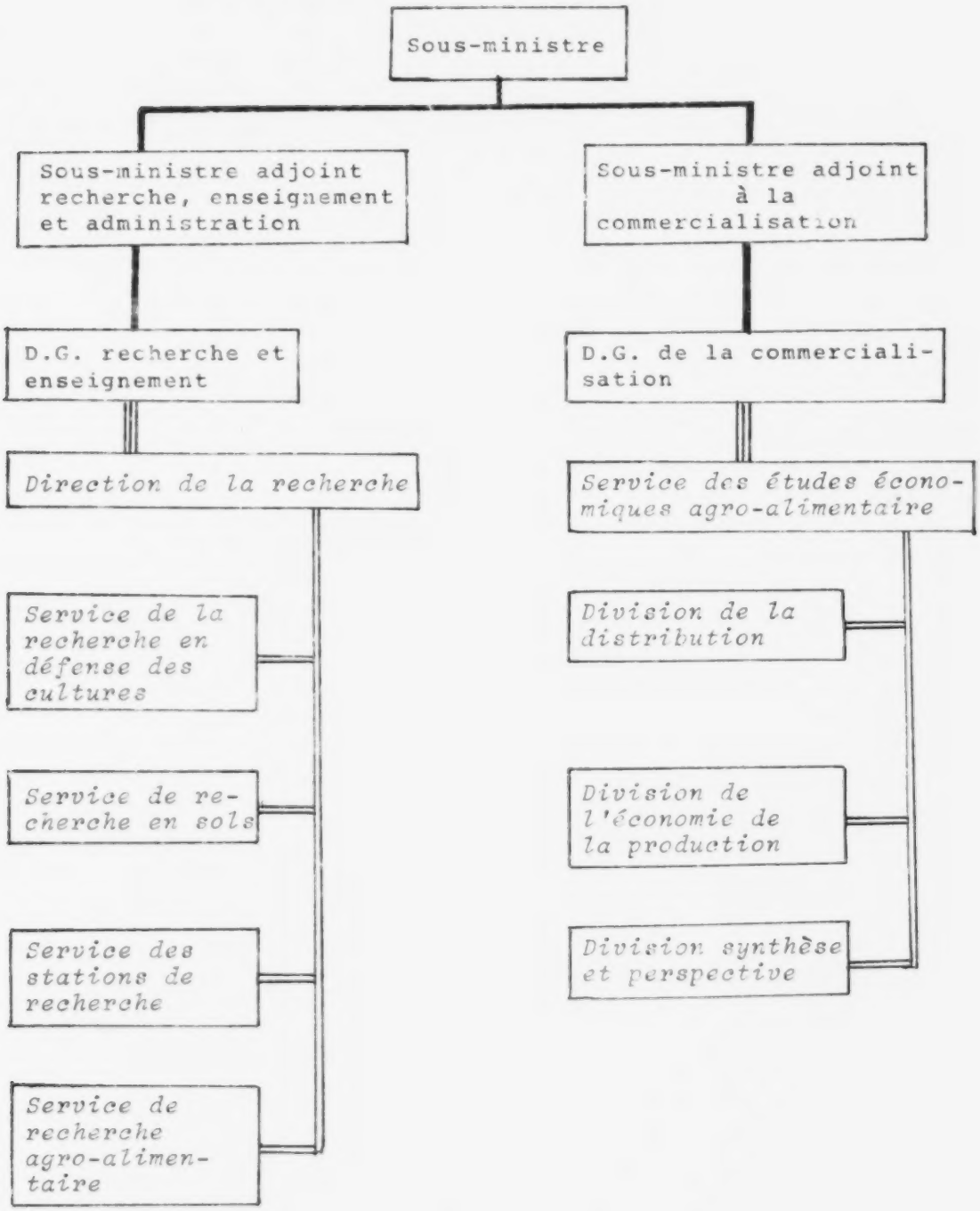

IV- POUVOIRS DU MINISTERE EN MATIERE DE RECHERCHE

1) Loi du ministère de l'Agriculture et de la colonisation (S.R.Q. 1964, c 101)

Article 28: Le ministre peut lorsque l'état de l'agriculture exige la mise en oeuvre d'un ensemble de mesures propres à assurer son redressement ou son développement, élaborer des plans,... et il peut aussi poursuivre des enquêtes, études et recherches à cette fin.

2) Loi modifiant la loi du ministère de l'Agriculture et de la colonisation et abrogeant certaines dispositions législatives (L.Q. 1976, c 22)

Article 3: Les fonctions, pouvoirs et devoirs du ministre sont les suivants:

a) Il conçoit des politiques et des mesures relatives à la production, la transformation, la distribution, la commercialisation et l'utilisation des produits agricoles...;

b) Il exécute ou fait exécuter pour les fins du paragraphe A, des recherches, études, enquêtes et inventaires;

c) Il constitue, aux conditions qu'il détermine, les comités consultatifs ou techniques nécessaires à l'élaboration ou à l'exécution des politiques visées au paragraphe A.

V- BUDGET ET EFFECTIFS (1977-78)*

UNITE DE R - D	Programmes (P) et éléments (E)	BUDGET $(000)	EFFECTIFS
A.	p 1: recherche et enseignement		
	E1: recherche agricole**	9,097.5	254
B.	p 5: commercialisation agricole		
	E2: études économiques agro-alimentaires	1,476.2	38
	TOTAL	10,573.7	292

* Source: Crédits pour l'année financière se terminant le 31 mars 1978, Gouvernement du Québec

** Le budget et les effectifs de cet élément incluent le budget et le personnel du C.R.S.A.Q.

A. Direction de la recherche

B. Service des études économiques agro-alimentaires

VI- RESPONSABLES DES UNITES DE RECHERCHE

Bertrand Forest, directeur général
Direction générale de la recherche et de l'enseignement
2700, rue Einstein
Ste-Foy, Québec
643 - 2459

Fernand M. Gauthier, directeur
Direction de la recherche
D.G. recherche et enseignement
2700, rue Einstein
Ste-Foy, Québec
643 - 2459

Gilles Emond, directeur
Service de recherche en défense des cultures
Direction de la recherche
D.G. recherche et enseignement
2700, rue Einstein
Ste-Foy, Québec
643 - 2380

Marton Tabi, directeur
Service de recherche en sols
Direction de la recherche
D.G. recherche et enseignement
2700, rue Einstein
Ste-Foy, Québec
643 - 2334

Heinz Gasser, directeur
Service des stations de recherche agricole
Direction de la recherche
D.G. recherche et enseignement
2700, rue Einstein
Ste-Foy, Québec
643 - 8095

Jacques Rolland, directeur
Service de recherche agro-alimentaire
Direction de la recherche
D.G. recherche et enseignement
3230, rue Sicotte
St-Hyacinthe, Québec
281 - 7401

Gaston Grammond, directeur par intérim
Direction générale de la commercialisation
200, chemin Ste-Foy
Ste-Foy, Québec
643 - 2455

Gaston Grammond, directeur
Service des études économiques agro-alimentaire
D.G. de la commercialisation
200, chemin Ste-Foy
Ste-Foy, Québec
643 - 2557

Gaston Grammond, responsable
Division de la distribution
Service des etudes économiques agro-alimentaire
D.G. de la commercialisation
200, chemin Ste-Foy
Ste-Foy, Québec
643 - 2557

Robert Richer, responsable
Division économie de la production
Service des études économiques agro-alimentaire
D.G. de la commercialisation
200, chemin Ste-Foy
Ste-Foy, Québec
643 - 2460

Agr. 14

Gilles Lavoie, responsable
Division synthèse et perspective
Service des études économiques agro-alimentaire
D.G. de la commercialisation
200, chemin Ste-Foy
Ste-Foy, Québec
643 - 2460

COMMUNICATIONS

I- BREF APERCU ET HISTORIQUE DE LA RECHERCHE DANS LE MINISTERE

Le domaine d'activités du ministère des Communications couvre d'abord les besoins actuels et futurs du gouvernement en matière de communications sans négliger pour autant les communications sur l'ensemble du territoire.

En regard des activités du ministère, la recherche s'insère à deux titres essentiels: connaissance de l'objet et/ou développement des moyens de communications, compte tenu des répercussions possibles des différentes politiques sur l'environnement social et économique du Québec.

1974 Recommandations du rapport Deschênes, "La recherche au ministère des Communications", (3 avril 1974);

1975 Mise en place du Service de la recherche à la Direction générale du développement et des politiques.

II- MANDATS ET ACTIVITES DE L'UNITE DE RECHERCHE

Au ministère des Communications, le Service de la recherche a une fonction de coordination tant pour ce qui est des recherches internes qu'externes. Malgré que la fonction recherche ne soit pas concentrée au sein du Service et que d'autres services dans d'autres directions en effectuent, néanmoins le Service de la recherche est la seule unité de recherche identifiée comme telle.

Le Service de la recherche se voit donc davantage comme une unité de support aux activités de recherche effectuées dans les unités du ministère que comme une unité d'exécution de recherches. Ainsi au niveau des modalités d'exécution, le Service de la recherche du M.C.Q. préconise une politique de "faire faire".

Service de la recherche

Direction générale du développement des communications et des politiques

Le mandat du Service de la recherche porte sur les besoins internes du ministère et sur l'organisation et

la coordination sur le territoire québécois d'un réseau bien coordonné en recherche sur les communications pouvant répondre aux divers besoins du M.C.Q.

Dans la réalisation de ce mandat le Service de la recherche se doit:

- De faire l'exploration et la réévaluation permanente des besoins de chaque direction générale afin que les actions et programmes à moyen et long terme du Service soient conformes aux besoins de ces directions;
- D'inventorier, de suivre et d'aider les efforts de recherche à court terme de toutes les directions générales du M.C.Q.;
- De faire de la prévision de développement technologique, économique et sociale afin que le M.C.Q. soit assuré d'un support scientifique dans l'élaboration de sa politique de développement des communications;
- De faire le lien entre les progrès technologiques et les besoins futurs dans le but de transmettre aux directions et services de nouvelles connaissances pour résoudre des problèmes, mener à bien des réalisations ou opérations, prendre des décisions éclairées en rapport avec leurs responsabilités.

Les activités coordonnées par le Service de la recherche peuvent être regroupées selon les six catégories suivantes:

a) <u>Etudes sociologiques sur</u>:

- les répercussions des télécommunications sur la société;
- l'efficacité des télécommunications dans la société;
- la surabondance et la qualité de l'information;
- les méthodes de diffusion de l'information;
- les répercussions de nouvelles techniques de télécommunications sur les parties concernées de la société;
- la simulation et l'étude de modèles de différentes sortes;
- les télécommunications et le développement urbain;
- la vie privée et les banques de données sur ordinateur, etc.

b) Etudes économiques sur:

- la croissance des télécommunications versus la croissance économique;
- les aspects économiques des nouveaux réseaux de télécommunications;
- les opérations bancaires électroniques;
- l'impact de nouvelles technologies de télécommunication sur l'industrie québécoise;
- l'impact économique de la publicité dans les mass média, etc.

c) Etudes juridiques sur:

- l'aspect juridique de tout genre de nouveaux moyens de communications;
- l'aspect réglementation des télécommunications;
- l'étude de tous les aspects non techniques de la réglementation des télécommunications, etc.

d) Système de télécommunication

Cette section comprend les fonctions d'évaluation, de conception, de synthèse et d'optimisation des réseaux actuels et futurs. Ces recherches visent à mettre au point des méthodes qui permettront d'étudier les réseaux de télécommunication en tant que systèmes.

Cette catégorie comporte des travaux sur des concepts comme ceux de la téléconférence, la simulation et l'étude de modules de réseaux et, le développement des systèmes de téléinformatique et de câblodistribution, etc... Ces études ont un caractère à moyen et long termes.

e) Techniques des télécommunications

Ce secteur comprend un fort pourcentage de recherches techniques, telles la technologie et l'utilisation des satellites de télécommunication, l'utilisation des fibres optiques pour les télécommunications, l'utilisation du laser dans les communications, etc.

f) Action concertée câblodistribution

L'action concertée est essentiellement une subvention de durée limitée qui vise à concentrer sur un problème spécifique les efforts de chercheurs venus d'horizons différents. L'action concertée est en quelque sorte un moyen pédagogique qui vise à promouvoir auprès des chercheurs universitaires québécois un domaine dont les possibilités en matière de recherche sont très grandes.

L'action concertée câblodistribution, financée conjointement par les ministères de l'Education et des Communications, a pour but de stimuler la recherche universitaire en câblodistribution en fonction des préoccupations du secteur privé. Une durée de trois ans fut prévue pour cette action qui s'étend des années 1977 à 1980.

Le M.C.Q. envisage présentement d'entreprendre de telles actions dans d'autres domaines des communications.

III- ORGANIGRAMME DE LA FONCTION RECHERCHE

IV- POUVOIRS DU MINISTERE EN MATIERE DE RECHERCHE

1) Loi du ministère des communications (L.Q. 1969, c 65)

Article 3: Le ministre doit, dans le cadre de la compétence du Québec

b) exécuter ou faire exécuter des recherches, études, enquêtes et inventaires sur les communications en général ainsi que sur les réseaux de communications établis au Québec.

V- BUDGET ET EFFECTIFS (1977-78)*

UNITE DE R - D	Programme (P) et élément (E)	BUDGET $(000)	EFFECTIFS
	p 5: développement des communications et des politiques		
	E1: développement des réseaux**	566.7	12
	TOTAL	566.7	12

* Source: Crédits pour l'année financière se terminant le 31 mars 1978, Gouvernement du Québec

** Les sommes consacrées à la R-D représentent une partie de l'élément.

VI- RESPONSABLE DE L'UNITE DE RECHERCHE

Hubert Stephenne
Service de la recherche
Direction générale du développement et des politiques
580, Grande Allée est, 3e étage
Québec
643 - 1903

CONSEIL DU TRESOR

I- BREF APERCU ET HISTORIQUE DE LA RECHERCHE DANS L'ORGANISME

Le Bureau de recherche sur la rémunération fut crée en 1973 pour répondre aux besoins d'informations statistiques rencontrés par les employeurs publics et para-publics lors de l'élaboration des politiques de rémunération et du déroulement des négociations collectives. Ses activités répondent à des besoins ponctuels et visent à fournir l'information objective aux divers acteurs de la partie patronale.

La fonction recherche constitue l'un des éléments essentiels de l'activité du Bureau de recherche sur la rémunération et s'inscrit dans une fonction de soutien en matière de conditions et relations de travail.

1973 Création du Bureau de recherche sur la rémunération;

1973 Le B.R.R. est rattaché au ministère de la Fonction publique;

1977 (1 avril) Le B.R.R. est rattaché au Secrétariat du Conseil du Trésor.

II- MANDAT ET ACTIVITES DE L'UNITE DE RECHERCHE

Bureau de recherche sur la rémunération

Le Bureau de recherche sur la rémunération a pour mandat de fournir à la partie patronale les informations appropriées sur:

- les salaires et les bénéfices marginaux;
- les conditions de travail prévalant, pour des employés de catégories correspondantes, dans les autres secteurs de l'économie du Québec et dans les secteurs publics ou para-publics qui dépendent d'autres instances gouvernementales canadiennes.

Les responsabilités du Bureau de recherche sur la rémunération sont de deux ordre: d'une part, effectuer des enquêtes et recherches et d'autre part, assurer la gestion et la diffusion de l'information auprès des personnes autorisées.

Les activités du B.R.R. consistent en:

- des sondages auprès des employeurs;
- des enquêtes et questionnaires auprès des employeurs publics, para-publics et des principaux employeurs privés du Québec et du Canada;
- des analyses économiques et financières;
- des analyses prévisionnelles;
- des relevés permanents ou ponctuels sur les traitements, les avantages sociaux et les conditions de travail dans les autres secteurs économiques du Québec;
- la mise sur pied et l'opération d'un centre de documentation sur les politiques relatives aux conditions de travail tant dans les secteurs publics et para-publics des gouvernements provinciaux et fédéraux que chez les principaux employeurs privés du Québec et du Canada;
- l'établissement d'un réseau de communications, d'échange d'informations et de documentation avec les organismes correspondants des autres provinces;
- la gestion des banques d'informations constituées à la suite des activités d'enquête et/ou de recherche du B.R.R.

III- ORGANIGRAMME DE LA FONCTION RECHERCHE

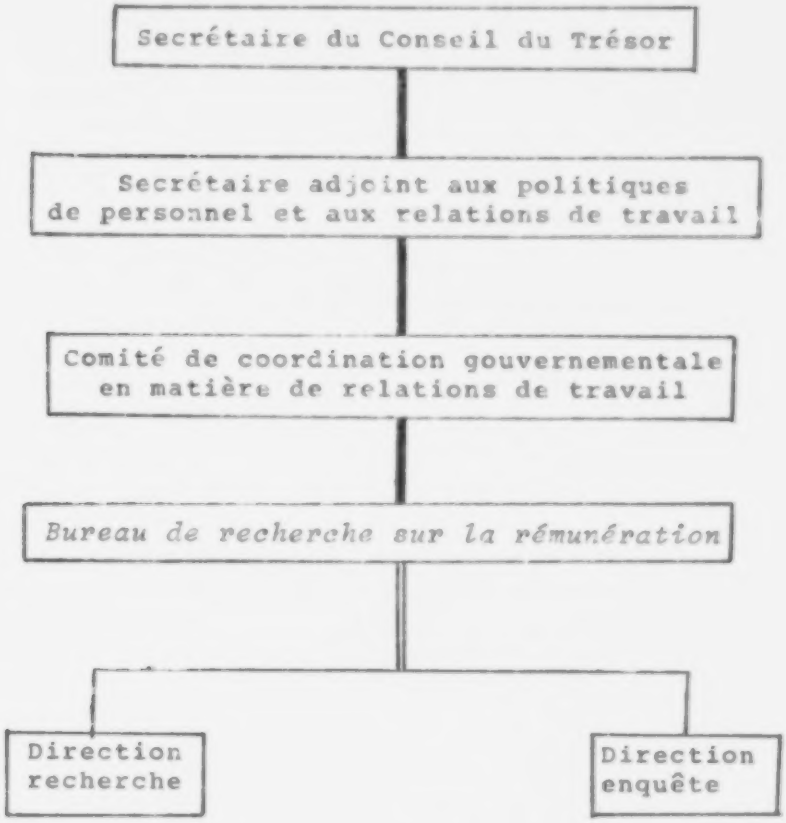

IV- POUVOIRS DE L'ORGANISME EN MATIERE DE RECHERCHE

Les pouvoirs du Bureau de recherche sur la rémunération découlent de l'article 2 de la loi de la Fonction publique.

Loi de la Fonction publique (L.Q. 1969, c 14)

Article 2: Le ministre a pour fonction d'élaborer et de proposer au gouvernement des mesures visant à accroître l'efficacité du personnel de la fonction publique, de surveiller l'application de ces mesures et, sous la direction du gouvernement, d'en coordonner l'exécution.

Il a aussi pour fonction de conseiller le gouvernement sur les conditions de travail du personnel du secteur public.

Il doit à ces fins:

b) coordonner les recherches, études, enquêtes et inventaires qui sont faites en matière de gestion du personnel par d'autres ministères ou organismes du gouvernement ou pour leur compte;

c) exécuter ou faire exécuter des recherches, études, enquêtes et inventaires sur l'efficacité du personnel du gouvernement et de ses ministères et organismes ainsi que sur les conditions de travail du personnel du secteur public.

V- BUDGET ET EFFECTIFS (1977-78)*

UNITE DE R - D	Programme (P) et élément (E)	BUDGET $(000)	EFFECTIFS
	P 1: gestion du personnel et aménagement des conditions de travail dans les secteurs de la fonction publique et parapublique		
	E3: gestion interne et soutien	800 **	38
	TOTAL	800	38

* Source: Crédits pour l'année financière se terminant le 31 mars 1978, Gouvernement du Québec.

** Les sommes consacrées à la R-D représentent une partie de l'élément en question.

Remarque: Le budget du B.R.R. pour l'année 1977-78 provient des crédits du ministère de la Fonction publique.

VI- RESPONSABLE DE L'UNITE DE RECHERCHE

Fernand Gauthier, directeur
Bureau de recherche sur la rémunération
Secrétariat adjoint aux politiques de personnel
et aux relations de travail
Secrétariat du Conseil du Trésor
1055, rue Conroy, 7e étage
Québec
643 - 1994

Consommateurs, coopératives
et institutions financières

CONSOMMATEURS, COOPERATIVES ET INSTITUTIONS FINANCIERES

I- BREF APERCU ET HISTORIQUE DE LA RECHERCHE DANS LE MINISTERE

Les activités du ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières s'étendent de la protection du consommateur et de l'épargnant à la promotion du développement économique du Québec au moyen d'institutions financières et coopératives saines.

La fonction recherche s'insère dans les activités du ministère en regard d'une finalité de soutien aux objectifs socio-économiques mis de l'avant par le ministère.

1968 Création d'un Service de la recherche

II- MANDAT ET ACTIVITES DE L'UNITE DE RECHERCHE

Les activités de recherche au ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières sont regroupées au sein du Service de la recherche.

Service de la recherche

Direction générale des entreprises, de l'administration et de la recherche

Le Service de la recherche effectue de façon générale les travaux d'analyse et de recherche contribuant à la réalisation des objectifs du ministère. Dans ce cadre, il est responsable de l'élaboration de programmes conduisant à l'organisation et à l'utilisation des séries statistiques nécessaires à la réalisation de travaux d'analyse et de recherche. Le Service assure également la conception et l'élaboration des projets d'analyse et de recherche reliés aux préoccupations et aux objectifs du ministère.

Dans la réalisation de son mandat, le Service de la recherche fait appel à deux sections (coopératives, caisses d'épargne et de crédit, et institutions et activités financières) couvrant chacune un des aspects du domaine d'intervention du ministère.

Le Service de la recherche, par l'entremise de ses deux sections, effectue des recherches dans les domaines suivants:

- le financement des coopératives;
- les caisses d'entraide économique;
- les caisses d'établissement;
- les sociétés de fiducie;
- le courtage immobilier;
- le secteur bancaire (la révision de la Loi sur les banques).

III- ORGANIGRAMME DE LA FONCTION RECHERCHE

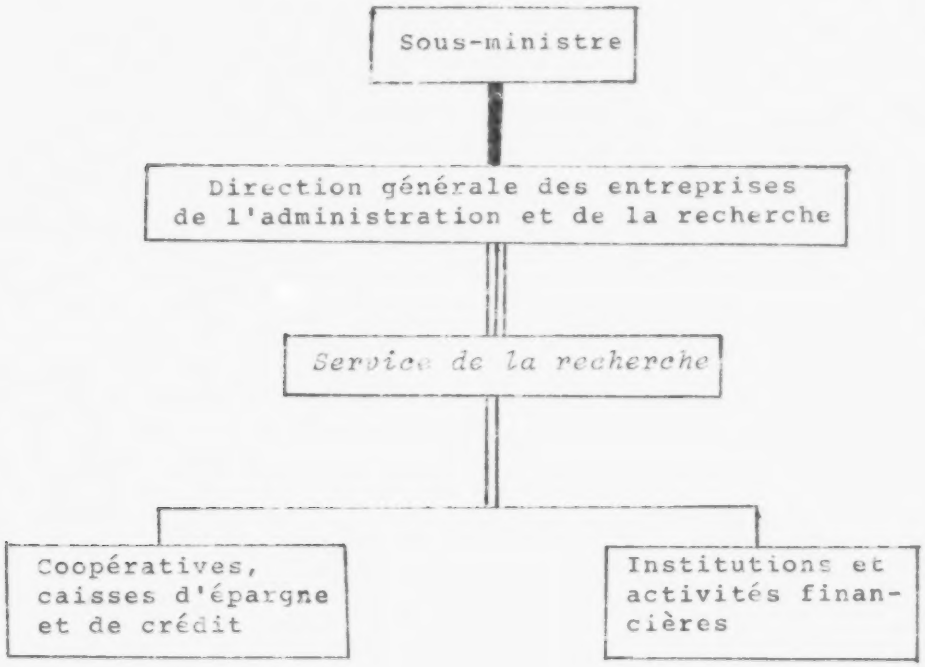

IV- POUVOIRS DU MINISTERE EN MATIERE DE RECHERCHE

1) Loi du ministère des consommateurs, coopératives et institutions financières (L.Q. 1966-67, c 72)

ne contient aucune référence spécifique à la recherche

2) Loi de l'Office de la protection du consommateur (L.Q. 1971, c 74)

Article 79: L'Office est chargé de:

a) faire des études et recommandations au gouvernement concernant la protection du consommateur.

Article 85: Le Conseil de la protection du consommateur a pour fonction:

b) d'étudier, à la demande du ministre tout problème relatif à l'application de la présente loi et de soumettre au ministre des rapports et suggestions à ce sujet.

V- BUDGET ET EFFECTIFS (1977-78)*

UNITE DE R - D	Programme (P) et élément (E)	BUDGET $(000)	EFFECTIFS
	p 4: gestion interne et soutien		
	E2: soutien technique	220.**	9
	TOTAL	220.	9.

* Source: Crédits pour l'année financière se terminant le 31 mars 1978, Gouvernement du Québec

** Les sommes affectées à la R - D ne représentent qu'une partie de l'élément.

VI- RESPONSABLE DE L'UNITE DE RECHERCHE

Michel Chevrier, directeur
Service de la recherche
Direction générale des entreprises, de l'administration et de la recherche
800, place d'Youville, 7e étage
Québec
643 - 7781

EDUCATION

I- BREF APERCU ET HISTORIQUE DE LA RECHERCHE DANS LE MINISTERE

En plus du champ de préoccupations qui lui est propre, le domaine de l'éducation, le ministère partage à des degrés divers la responsabilité de planifier, d'orienter, de financer et de développer les réseaux d'enseignement. Les responsabilités du ministère sont donc multiples et variées. Elles vont de la confection de programmes à la négociation collective en passant par le financement des réseaux, l'aide financière aux étudiants, les moyens techniques d'enseignement, la planification, etc.

Dans un tel contexte, la fonction recherche peut porter sur des aspects généraux ou particuliers, être orientée vers les préoccupations futures ou être exigée par la conjoncture. Ses préccupations visent autant les besoins du ministère que le développement du secteur de l'éducation. Les programmes de subvention visent, entre autres, à favoriser le développement de la recherche et de l'innovation dans les établissements d'enseignement, la formation de chercheurs, la progression du savoir ainsi que la réalisation de projets importants pour le développement du Québec.

1964 Lors de la création du ministère, la Direction générale de la planification se voit confier la responsabilité de la recherche. L'organigramme prévoyait la création de petites unités de recherches à l'intérieur des autres directions générales;

1966 Création de l'Institut de recherche pédagogique (I.R.P.) et du Comité du plan de développement de la recherche pédagogique et d'un Comité consultatif de la recherche pédagogique au Québec;

1967 Création d'un Service de la recherche rattaché à la Direction générale de l'éducation permanente;

1968 Programme de subvention aux universités francophones afin de permettre un rattrapage et de favoriser la recherche

- Création du Service de la recherche rattaché au Service général des moyens techniques d'enseignement;

1969 Création du Service de la recherche et du développement;

1970 Création du Service études et projets sur la base du Service de la recherche de 1967.
Mise sur pied du programme F.C.A.C.;

1972 L'institut de recherche pédagogique est dissout suite à la création de l'INRS-Urbanisation, rattaché à l'Univ. du Que.

1973 Programme de subvention à l'innovation pédagogique.
Création du Bureau des études et de recherches rattaché au Service des personnels des organismes d'enseignement;

1975 Elargissement du mandat du Service de la recherche et du développement (1969);

1977 Restructuration du ministère en trois (3) grands secteurs: primaire et secondaire, postsecondaire, planification. La Direction de la planification est alors scindée en trois (3) services dont le Service de la recherche.

II- MANDATS ET ACTIVITES DES UNITES DE RECHERCHE

La diversité des préoccupations et en particulier, la volonté de déconcentration qui prévalait lors de la restructuration du ministère en 1977 ont pour conséquence, une déconcentration de la fonction recherche entre les sept (7) unités suivantes:

1) *Service du développement de la technologie éducative*

Service général des moyens d'enseignement

Secteur de la planification

Le Service du développement de la technologie éducative assume des responsabilités de planification et de coordination en matière d'évolution de la technologie éducative dans le système d'éducation. Le S.D.T.E. doit en outre, contribuer par ses propositions, à la cohérence des actions poursuivies et des politiques à développer dans ce domaine.

Ses objectifs sont:

- de fournir des études sur les aspects juridiques, techniques, organisationnels et économiques de la technologie éducative;

- d'effectuer, faire effectuer et orienter des recherches sur les facteurs observables qui conditionnent l'impact, dans le milieu, des moyens d'enseignement et d'apprentissage en général;
- de mettre à l'essai, expérimenter systématiquement et évaluer l'impact des productions du S.G.M.E.;
- d'analyser scientifiquement les conditions d'implantation de diverses technologies particulières;
- d'élaborer et de proposer des stratégies d'ordonnancement des développements en matière de moyens d'enseignement et de technologie éducative.

Les activités du S.D.T.F. sont réalisées par les sections suivantes:

- Section des études et prospectives;
  Elle fournit des études de base sur les aspects juridiques, techniques, organisationnels et économiques de la technologie éducative.
- Section de la recherche;
  Elle produit, fait produire et oriente des recherches sur les facteurs observables qui conditionnent l'impact, dans le milieu, des moyens d'enseignement et d'apprentissage en général.
- Section expérimentation, orientée vers l'évaluation;
  Elle met à l'essai, expérimente systématiquement et évalue l'impact des productions du S.G.M.E.
- Section programmes de développement.
  Elle analyse scientifiquement les conditions d'implantation de diverses technologies particulières; elle élabore et propose des stratégies d'ordonnancement des développements en matière de moyens d'enseignement et de technologie éducative.

1) *Service de recherche et d'expérimentation*

Direction générale du développement pédagogique

Secteur primaire et secondaire

Le Service de recherche et d'expérimentation (S.R.E.) a été constitué pour réaliser des recherches et des expériences sur divers aspects du développement pédagogique et, ainsi, participer à l'élaboration ou à la révision des politiques et des objectifs pédagogiques de l'enseignement primaire et secondaire.

Le S.R.E. résume ainsi ses objectifs:

- évaluer des politiques pédagogiques, entre autres, concernant l'organisation de la maternelle et des niveaux primaire et secondaire et proposer les nouvelles orientations jugées nécessaires;
- expérimenter ou soutenir l'expérimentation de méthodes, de moyens d'enseignement et de mécanismes d'apprentissage;
- établir les orientations et les priorités des recherches et expériences réalisées dans les commissions scolaires et, à l'occasion, soutenir certains projets;
- diffuser dans les diverses unités administratives du M.E.Q. et le réseau scolaire les informations sur les résultats des recherches effectuées;
- présenter périodiquement des synthèses significatives de divers développements pédagogiques extérieurs ou intérieurs au Québec;
- publier une revue pédagogique destinée au personnel enseignant.

Les activités actuelles du S.R.E. portent plus spécifiquement sur les projets suivants:

- enquête sur la pédagogie du français, langue maternelle (5 - 8 ans);
- étude sur la situation de l'enseignement des langues secondes dans les écoles du Québec;
- évaluation de l'opération: "Equipement pour l'enseignement du français";
- étude sur les activités des conseillers pédagogiques en langues secondes;
- évaluation des activités interlinguistiques dans le cadre du Plan de développement des langues (P.D.E.L.);
- élaboration d'un plan d'expérimentation de l'amérindianisation de l'enseignement;
- un programme de recherches subventionnées dans les commissions scolaires. Le S.R.E. est chargé de l'affectation d'une partie du budget des commissions scolaires destiné à des projets de R-D.

3) *Service des études et projets*

Direction générale de l'éducation des adultes

Le mandat du Service des études et projets consiste à exercer une fonction critique en ce qui concerne l'éducation des adultes, de contribuer par des analyses sectorielles à la définition des politiques de la D.G.E.A. et d'analyser les situations des clientèles ainsi que leurs incidences sur les besoins éducatifs.

L'activité de R-D du S.E.P. vise principalement la conception, la mise en oeuvre et l'évaluation des politiques.

Les principaux axes de développement des activités de R-D du S.E.P. sont:

- les aspects organisationnels et financiers de l'éducation des adultes;
- les aspects pédagogiques;
- les situations et les besoins des clientèles adultes.

Il existe un lien fonctionnel entre les activités du S.E.P. et l'orientation des politiques générales en éducation si on entend par là des objectifs tels que l'accessibilité, la démocratisation, la décentralisation, etc. Le S.E.P. tente de situer la R-D dans un processus de décision au niveau des politiques.

4) *Service de la recherche et du développement*

Direction générale de l'enseignement collégial

Depuis juin 1975, le S.R.D. s'est vu confier la responsabilité des projets de développement de nouveaux programmes de formation professionnelle dans le réseau collégial, ce qui implique qu'il doit voir à ce qu'un projet de nouveau programme déposé à la D.G.E.C. soit suivi jusqu'à son implantation éventuelle dans le réseau. En plus de ce suivi, le mandat du Service comprend également l'étude des demandes de subvention pour le développement d'instruments de gestion, de systèmes informatisés et de projets concernant les affaires étudiantes.

Le S.R.D. a donc pour objectifs:

- d'administrer un programme de subvention à la R-D dans les CEGEP;
- de réaliser ou de faire réaliser des études par les CEGEP;
- d'animer et d'assurer la bonne marche de ces projets;
- d'étudier les conclusions des rapports qui lui sont fournis;
- d'utiliser les résultats dans une démarche ultérieure.

Les activités du S.R.D. se répartissent en quatre (4) catégories:

1- le développement de programmes d'enseignement professionnel: 16 études de pertinence;

2- la recherche:
   - mise au point d'outils d'analyse institutionnelle;
   - analyse de l'adéquation du centre des ressources didactiques aux pratiques pédagogiques du collège;
   - développement d'outils de gestion pour les services aux étudiants;
   - étude de la zone d'influence des collèges.

3- production de statistiques et d'analyses démographiques;

4- développement de systèmes d'information sur les personnes et les clientèles.

Le S.R.D. réalise la plupart de ces projets à l'extérieur du service, dans les CEGEP. Pour bien comprendre l'activité du S.R.D., il faut souligner le fait que les demandes de nouveaux programmes sont présentées par les collèges. L'orientation du S.R.D. est donc largement influencée par les projets qui viennent du milieu et qui prétendent répondre à des besoins. Pour être retenu, un nouveau programme doit être généralisable à l'échelle du réseau et doit répondre à des besoins provinciaux.

5) *Programme de subvention à l'innovation pédagogique*

Direction générale de l'enseignement collégial

Le Service des programmes de la D.G.E.C. n'est pas une unité de recherche; toutefois, par son programme de subvention à l'innovation pédagogique, il est l'instigateur d'une activité de R-D dans les collèges. Son rôle est d'assurer la gestion du programme, d'en définir le cadre et les règlements, d'apporter aux établissements une aide technique et de suivre l'exécution des projets jusqu'à leur terme. Ce programme exclut les projets de recherche à caractère fondamental.

L'innovation doit porter sur l'une ou l'autre des trois (3) composantes de l'acte pédagogique:

- le processus d'apprentissage;
- les méthodes d'enseignement;
- les relations professeur-étudiant.

Le projet présenté pour l'obtention d'une subvention peut prendre la forme:

- d'une enquête: recherche qui a pour objectif de rassembler des informations se rapportant à des variables intervenant dans l'acte éducatif et d'en interpréter les données;
- d'une expérimentation: recherche qui consiste à manipuler les variables d'une situation, selon les contrôles rigoureux d'un schéma expérimental, à observer et à interpréter les changements de cette situation;
- d'une évaluation: opération visant à vérifier l'atteinte des objectifs d'une expérience, d'une méthode, d'un cours.

En 1976-77, douze (12) projets sur une possibilité de cinquante (50) ont été retenus. En outre, le Service des programmes commandite certains projets.

6) *Service de la recherche universitaire et de la formation des chercheurs*

Direction générale de l'enseignement supérieur

Le Service de la recherche universitaire et de la formation de chercheurs n'est pas un organisme chargé de faire lui-même de la recherche ou d'en commanditer à l'extérieur.

Le Service de la recherche universitaire et de la formation de chercheurs a pour objectif de promouvoir la recherche dans les universités québécoises.

A l'origine, le programme F.C.A.C. avait les objectifs suivants:

- former des chercheurs;
- créer et maintenir des équipes de recherche en vue de promouvoir l'avancement de la recherche et de stimuler le développement économique et social du Québec;
- favoriser le perfectionnement des enseignants universitaires par une recherche active de qualité;
- favoriser la coordination des programmes de recherche au plan interuniversitaire;
- favoriser l'implantation de services à la recherche.

Depuis 1975, les grands objectifs du programme F.C.A.C. correspondent à:

- des objectifs propres aux universités:
  - l'acquisition de nouvelles connaissances dans le domaine de l'enseignement;
  - la formation d'experts pour le Québec.
- des objectifs socio-économiques:
  - la recherche sur les innovations désirables pour le Québec.

En ce qui concerne ses objectifs et ses thèmes prioritaires, ce programme s'inscrit déjà dans un processus de définition et d'implantation d'une politique scientifique pour le Québec.

Actuellement, le programme F.C.A.C. comprend quatre (4) catégories de subventions:

1- les subventions aux programmes majeurs de recherche;

2- les subventions aux équipes;

3- les subventions aux séminaires, congrès et colloques de recherche;

4- les subventions aux organismes de service à la recherche, tels que service informatique, service à l'édition, etc.

7) *Service de la recherche*

Secteur de la planification

Le Service de la recherche a pour mandat d'assurer l'intégration des programmes de recherche au ministère de l'Education, de réaliser des recherches d'une portée plus générale et, plus spécialement, des travaux de nature prospective, d'assumer une fonction conseil auprès des unités administratives et auprès des autorités du ministère de l'Education.

Les projets de recherche porteront principalement sur les tendances et les orientations du système d'éducation. Les études seront davantage axées sur des politiques que sur des opérations de développement. Comme le S.R. ne veut pas se substituer aux autres unités de recherche, il retiendra davantage les projets recoupant plusieurs dimensions ou plusieurs niveaux du système d'éducation.

Pour l'année 1977-78, la plupart des projets sont orientés vers des études d'approfondissement de certains thèmes et de certains aspects fondamentaux du Livre vert de l'enseignement primaire et secondaire. Le S.R. continue également à jouer un rôle d'orientation au niveau d'un certain nombre de dossiers importants, tels que:

- l'enseignement privé;
- la restructuration scolaire de l'Ile de Montréal;
- l'analyse de la consultation organisée à l'occasion de la publication du Livre vert de l'enseignement primaire et secondaire;
- le programme franco-québécois pour la prospective et l'innovation en éducation.

III- ORGANIGRAMME DE LA FONCTION RECHERCHE

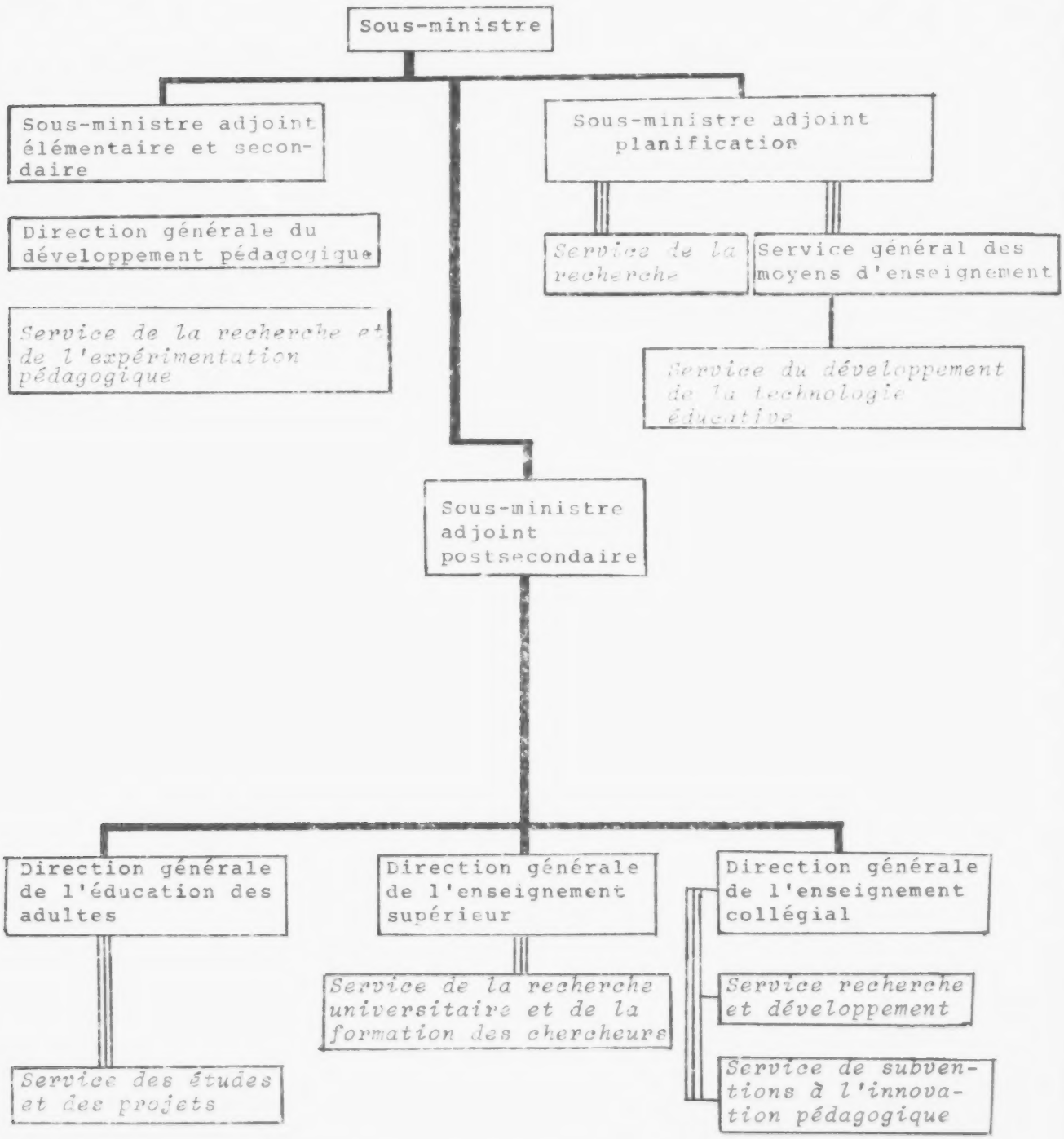

IV- POUVOIRS DU MINISTERE EN MATIERE DE RECHERCHE *

1) Loi du ministère de l'Education (S.R.Q. 1964, c 233)

Article 3: Le ministre peut faire effectuer les études et recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à l'activité du ministère, par toute personne ou tout organisme qu'il désigne ou par tout comité qu'il constitue.

2) Loi du Conseil supérieur de l'éducation (S.R.Q. 1964, c 234)

Article 10: Le Conseil peut:

c) faire effectuer les études et recherches... qu'il juge utiles ou nécessaires.

Article 23: Ces comités peuvent:

b) faire effectuer les études et recherches... nécessaires à la poursuite de leurs fins.

3) Loi du Conseil des universités (L.Q.1968, c 64)

Article 2: Le Conseil a pour fonctions principales de donner des avis au ministre de l'Education sur les besoins de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Article 3: Le Conseil peut en particulier:

a) étudier les besoins de l'enseignement supérieur en tenant compte des besoins culturels, scientifiques, sociaux et économiques du Québec,...;

* et de certains organismes consultatifs

h) maintenir des liens étroits avec les organismes responsables de la recherche et faire des recommandations au ministre de l'Education, relativement au développement de la recherche universitaire;

i) collaborer à la préparation des lois et règlements relatifs à la recherche universitaire.

Le Conseil peut aussi... avec l'autorisation du ministre de l'Education faire effectuer des études ou recherches jugées utiles à la poursuite de ses fins.

Article 4: Le ministre de l'Education est tenu de soumettre à l'avis du Conseil:

a) tout plan qu'il entend mettre en oeuvre pour le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche universitaire à chaque phase majeure de son développement;

c) la répartition entre les établissements d'enseignement supérieur, du montant global des crédits annuels dégagés pour fins d'enseignement supérieur et de recherche universitaire.

Article 13: Un organisme de consultation est institué auprès du Conseil sous le nom en français de "Commission de la recherche universitaire" et en anglais de "University research Commission".

La Commission a pour fonction de donner des avis au Conseil sur toute question relative à la recherche universitaire.

4) Loi des bourses pour le personnel enseignant (S.R.Q. 1964, c 241)

Article 13: Le ministre est autorisé à accorder chaque année... des bourses aux personnes qui désirent poursuivre leurs études en vue du doctorat dans l'une des disciplines mentionnées à l'article 15, des recherches relatives à l'enseignement.

5) Loi de l'Université du Québec (L.Q. 1968, c 66)

Article 50: Le Lieutenant-gouverneur en conseil peut sous la recommandation du ministre et après avoir obtenu l'avis de l'assemblée des gouverneurs, instituer... des instituts de recherche et des écoles supérieures.

6) Arrêté en conseil 3903 - 1969 concernant la création de l'I.N.R.S. au sein de l'Université du Québec.

Cet arrêté en conseil ordonne, en vertu de la Loi de l'Université du Québec que soit institué un organisme désigné sous le nom de "Institut national de la recherche scientifique" et dont une des tâche principale porte sur:

Article 1: ... la recherche fondamentale et appliquée et les études avancées.

V- BUDGET ET EFFECTIFS (1976-77)*

UNITE DE R - D	Programmes(P) et éléments(E)	BUDGET $(000)	EFFECTIFS
	p 1: administration générale		
7	E1: administration interne	**	12
	E2: soutien		
	(action 03, projet 02)***	306	16
1	(action 04, projet 03)	676.9	35
	p 2: administration des réseaux		
2	E1: adm. enseignement primaire et secondaire	1,152.8	12
	E2: adm. enseignement postsecondaire		
4	(action 01, projet 04)	380	3
5	(action 02, projet 02)	500	1
6	(action 02, projet 05)	8,500****	3
3	(action 03, projet 02)	441.9	23
	TOTAL*****	11,957.6	105

* Source: La recherche au ministère de l'Education, décembre 1977. Il n'existe pas de budget recherche et la complexité de l'identification des sommes affectées à la recherche n'a pas permis de produire un tel budget pour 1977-78. Ce budget comprend également les sommes versées en subvention.

** Créé en avril 1977, le Service de la recherche a un budget qui provient de l'ancienne Direction générale de la planification.

*** Le Service études et recherches n'existe plus depuis décembre 1977.

**** De ce montant affecté en subvention à la recherche universitaire, $1,024,625 est affecté pour la recherche en éducation.

***** Il convient d'ajouter un montant estimé à $863,600, ce qui représente les sommes affectées à la R-D par d'autres unités du ministère. De cette somme, $500,000 proviennent de l'ancienne Direction générale de la planification.

1) Service du développement de la technologie éducative
2) Service de recherche et d'expérimentation
3) Service des études et projets
4) Service de la recherche et du développement
5) Programme de subvention à l'innovation pédagogique
6) Service de la recherche universitaire et de la formation des chercheurs
7) Service de la recherche

VI- RESPONSABLES DES UNITES DE RECHERCHE

Michel De Celles, directeur
Service du développement de la technologie éducative
Service général des moyens d'enseignement
Bureau du Sous-ministre
600, rue Fullum, 4e étage
Montréal
873 - 3767

Roger Langlois, directeur
Service de recherche et expérimentation
Direction générale du développement pédagogique
1035, rue Lachevrotière, 11e étage
Québec
643 - 1765

Roland Bélanger, directeur
Service des études et projets
Direction générale de l'éducation des adultes
1035, rue Lachevrotière, 23e étage
Québec
643 - 5267

André Bouchard, directeur
Service de la recherche et du développement
Direction générale de l'enseignement collégial
1035, rue Lachevrotière, 19e étage
Québec
643 - 6671

Claude Therrien, directeur
Programme de subvention à l'innovation
Direction générale de l'enseignement collégial
50, rue St-Joseph, 2e étage
Québec
643 - 5134

Edu. 16

Yvan Cliche, directeur par intérim
Service de la recherche universitaire
et de la formation des chercheurs
Direction générale de l'enseignement supérieur
1035, rue Lachevrotière, 19e étage
Québec
643 - 8560

Normand Ryan, directeur
Service de la recherche
Bureau du Sous-ministre adjoint à la planification
1035, rue Lachevrotière, 8e étage
Québec
643 - 1723

ENVIRONNEMENT

(SERVICES DE PROTECTION DE)

I- BREF APERCU ET HISTORIQUE DE LA RECHERCHE DANS L'ORGANISME

Le domaine d'activités des Services de protection de l'environnement porte sur l'élaboration et la mise en oeuvre d'une politique québécoise de l'environnement. Les Services ont pour fonction de préserver la qualité de l'environnement, de promouvoir son assainissement, de prévenir la détérioration du milieu et de préserver les espèces vivantes et les biens. Les activités de recherche s'inscrivent principalement dans la connaissance de la qualité du milieu et dans le secteur des laboratoires.

1974 Création au S.P.E. de la Direction générale des recherches et de la planification, unité de recherche qui existait de façon informelle depuis 1972.

II- MANDATS ET ACTIVITES DES UNITES DE RECHERCHE

Les activités de recherche des S.P.E. sont regroupées au sein de la Direction générale des recherches et de la planification.

DIRECTION GENERALE DES RECHERCHES ET DE LA PLANIFICATION

La D.G.R.P. a pour mandat d'acquérir, par des relevés et des études, la connaissance de la qualité du milieu (eau, air, sol) ou de sa modification. Elle a comme mission spécifique la planification et l'élaboration des politiques d'ensemble et la coordination des activités des unités de recherche des S.P.E.

Les travaux de recherche effectués au sein de la Direction des recherches et de la planification se divisent en deux secteurs, celui de la recherche opérationnelle ou détermination des paramètres relatifs à la qualité de l'eau et de l'air et celui de la recherche appliquée comprenant la recherche commanditée.

Trois directions composent la D.G.R.P.: orientation et développement, connaissance de la qualité du milieu, laboratoires et recherches. La Direction laboratoires et recherches effectue la majeure partie des activités de recherche et constitue en fait un service pour les autres directions.

1) *Direction orientation et développement*

La Direction orientation et développement a pour mandat la coordination, l'intégration et l'orientation des programmes du S.P.E. A cet effet, la Direction effectue des recherches bibliographiques.

2) *Direction de la connaissance et de la qualité du milieu*

La Direction a comme mandat de planifier et de mettre en oeuvre les programmes de relevés visant à connaître la qualité des eaux et des plans d'eau de la province.

De plus, elle doit effectuer ou diriger des recherches écologiques et socio-économiques reliées à l'environnement.

3) *Direction laboratoires et recherches*

La Direction laboratoires et recherches a pour mission d'assurer l'analyse des échantillons d'eau ainsi que les travaux de recherche qui s'y rattachent. Elle constitue un support à la réalisation du mandat des autres directions. En plus de sa fonction d'analyse, la Direction effectue l'évaluation des nouveaux procédés de traitement des eaux.

Tel que mentionné ci-dessus, les activités de recherche de la D.G.R.P. portent sur la recherche opérationnelle et/ou appliquée.
Sous la rubrique "recherche opérationnelle" se retrouvent les études relatives à l'eau et à l'air afin d'en connaître les caractéristiques physiques, chimiques, biologiques et bactériologiques, pour en évaluer la qualité et en repérer les causes de pollution (industrielle, municipale, agricole):

- analyse d'échantillons d'eau;
- détermination du pouvoir auto-épurateur des cours d'eau;

- application des standards de qualité d'eau pour les différents usages qui en sont faits;
- inventaire de la qualité des eaux de nos lacs et rivières (plus de 175 lacs ont été inventoriés au point de vue bactériologique ainsi que les rivières des Outaouais, Yamaska, St-François, St-Maurice et le Richelieu);
- étude quinquennale du fleuve St-Laurent (étude conjointe fédérale provinciale);
- contrôle bactériologique d'une centaine de plages des régions de Québec et Montréal;
- analyse des sédiments;
- analyse d'échantillons d'air à partir de nombreux paramètres dont: l'indice de souillure, les grosses particules, les matières en suspension, l'anhydride sulfureux, etc.

Sous la rubrique "recherche appliquée" se retrouvent les diverses activités d'analyse et d'évaluation. Qu'il s'agisse d'eau potable, d'eau ou d'échantillons d'air, les analyses doivent être justes et correctes. Ceci implique le développement de nouvelles méthodes d'analyses ou encore la mise au point de méthodes connues ou d'instruments nouveaux destinés à l'analyse des échantillons prélevés par le Service ou provenant de l'extérieur.

La D.G.R.P. effectue sur demande, l'évaluation des nouveaux appareils et produits pour le traitement de l'eau potable ou des eaux usées.

En ce qui concerne les usines et laboratoires, elle a pour mission d'élaborer une politique de développement de la station des eaux de Vaudreuil et, de coordonner le fonctionnement des installations et des équipements.

Dans le domaine de l'optimisation des procédés de traitement des eaux potables et d'eaux usées, l'action de la D.G.R.P. porte principalement sur:

- La recherche et l'identification de produits causant goût et odeur dans l'eau potable;
- Les effets du chlore sur les effluents;
- Le remplacement de l'ozone par le peroxyde d'hydrogène dans le traitement de l'eau potable;
- Les aérateurs de surface;
- Les effets du climat;

- L'évaluation expérimentale de produits chimiques pour le traitement des eaux usées ou de l'eau potable;
- La vérification en usine pilote de nouveaux procédés.

Quelques sujets de recherche exigent que les services se tournent vers l'extérieur pour obtenir les renseignements et faire exécuter les travaux pertinents. À titre d'exemple, mentionnons:

- L'analyse et le contrôle des virus dans l'eau potable,
- L'analyse et l'élimation de l'amiante en suspension dans l'eau potable.

III- ORGANIGRAMME DE LA FONCTION RECHERCHE

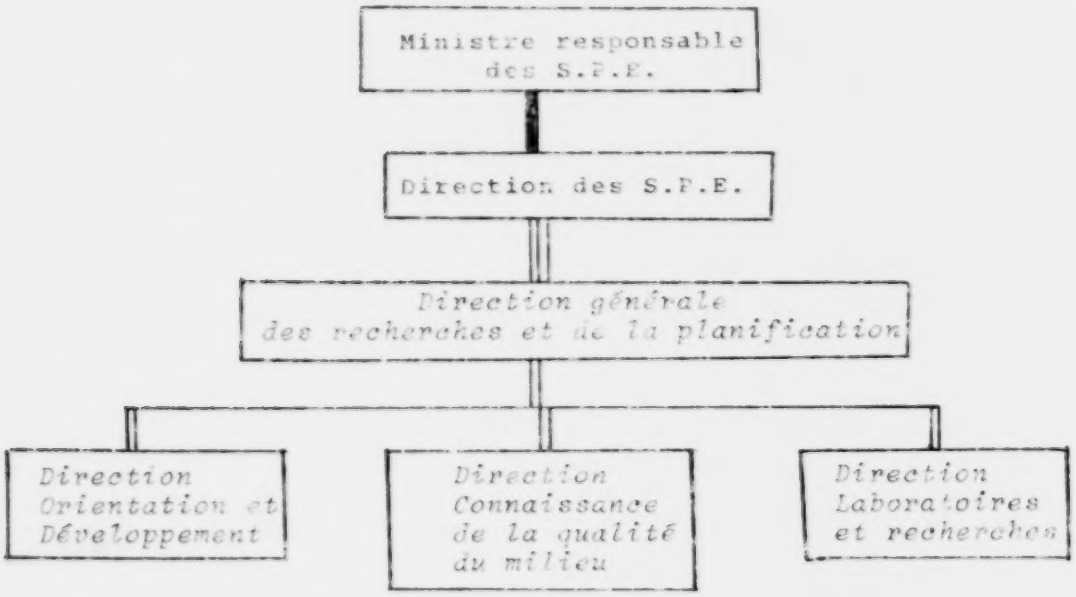

IV- POUVOIRS DES S.P.E. EN MATIERE DE RECHERCHE

1) Loi de la qualité de l'environnement (L.Q. 1972, c 49)

Article 2: Le ministre a pour fonction d'élaborer et de proposer au gouvernement une politique de protection de l'environnement, de mettre cette politique en oeuvre et d'en coordonner l'exécution.

A ces fins il peut:

a) coordonner les recherches qui sont faites par les ministères et organismes du gouvernement sur les problèmes de la qualité de l'environnement;

b) exécuter ou faire exécuter des recherches, études, enquêtes, inventaires...;

c) ...;

d) accorder,... des prêts ou subventions à des organismes ou des individus en vue de favoriser la formation d'experts...;

e) acquérir, construire, implanter et opérer sur toute partie du territoire du Québec tous les appareils nécessaires à la surveillance de la qualité de l'environnement ainsi que de mettre en oeuvre tout projet expérimental concernant la qualité de l'eau, la gestion des eaux usées ou des déchets...

Env. 6

V- BUDGET ET EFFECTIFS (1977-78)*

UNITE DE R - D	Programmes (P) et éléments (E)	BUDGET $(000)	EFFECTIFS
	p 1: salubrité du milieu		
	E1: lutte contre la pollution de l'air		
	p 2: aide à la gestion de l'eau		
	E1: inventaire de la qualité des cours d'eau		
	E3: disposition des eaux usées		
	p 3: gestion interne et soutien		
	E1: direction et gestion interne		
	TOTAL	1,200**	130

* Source: Crédits pour l'année financière se terminant le 31 mars 1978, Gouvernement du Québec

** Le budget de la D.G.R.P. affecté aux activités de recherche opérationnelle et appliquée provient d'une partie des éléments mentionnés.

Remarque: La décompostion de ce budget en fonction des éléments de programmes et des unités de R - D n'a pu être obtenue pour l'année en cause.

VI- RESPONSABLES DES UNITES DE RECHERCHE

Jacques Giguère, directeur général
Direction générale des recherches et de la planification
Services de protection de l'environnement
2360, chemin Ste-Foy
Ste-Foy, Québec
643 - 3740

Yves Pagé, directeur
Direction orientation et développement
D.G.R.P.
Services de protection de l'environnement
2360, chemin Ste-Foy, 1er étage
Ste-Foy, Québec
643 - 2006

Yves Pagé, directeur
Direction connaissance de la qualité du milieu
D.G.R.P.
Services de protection de l'environnement
2360, chemin Ste-Foy
Ste-Foy, Québec
643 - 2006

Aristide Bouchard, directeur
Direction laboratoires et recherches
D.G.R.P.
Services de protection de l'environnement
2360, chemin Ste-Foy
Ste-Foy, Québec
643 - 2006

FINANCES

I- BREF APERCU ET HISTORIQUE DE LA RECHERCHE DANS LE MINISTERE

Le domaine d'intervention du ministère des Finances englobe les matières de politique économique, fiscale et budgétaire. Le ministère des Finances est ainsi chargé de l'analyse économique, de l'appréciation et de la prévision de la conjoncture économique. Il est de plus responsable de l'examen approfondi de toute la structure fiscale québécoise et de ses répercussions sur les recettes gouvernementales.

En plus de cette fonction conseil auprès du gouvernement, le ministère présente à chaque année les prévisions budgétaires et propose les mesures et dispositions nécessaires à leur mise en application. Il gère l'encaisse de la dette publique, coordonne le financement des entreprises d'Etat et de certains organismes du secteur public et para-public et agit comme comptable du gouvernement.

La fonction recherche s'insère dans la mission du ministère en regard des matières de politique économique, fiscale et budgétaire.

1970 Suite à la mise en application de la Loi de l'administration financière sont créés au ministère des Finances le Service des études économiques et financières et, le Service des études fiscales.

II- MANDATS ET ACTIVITES DES UNITES DE RECHERCHE

Au ministère des Finances, la fonction recherche est concentrée au sein de la Direction générale des études économiques et fiscales. Dans la réalisation de son mandat, la D.G. fait appel aux deux (2) services suivants:

1) *Service des études économiques et financières*

Direction générale des études économiques et fiscales

Le Service des études économiques et financières a pour mandat de conseiller la direction du ministère dans l'élaboration des politiques et des plans d'action du gouvernement en matière économique et financière et d'effectuer les recherches nécessaires à cette fin.

2) *Service des études fiscales*

Direction générale des études économiques et fiscales

Le Service des études fiscales a pour mandat de conseiller la direction du ministère en matière fiscale et d'effectuer les recherches nécessaires à cette fin.

Les activités de recherche de ces deux (2) services sont orientées vers les besoins spécifiques du ministère et compte tenu du rôle particulier du ministère des Finances seules les études d'intérêt général sont publiées et rendues accessibles. Mentionnons à titre d'exemple:

- discours sur le budget;
- méthodes d'évaluation des politiques de stabilisation du gouvernement du Québec;
- les différents concepts budgétaires utilisés dans l'analyse des politiques gouvernementales;
- allocutions et conférences du ministre des Finances;
- répertoire des publications du ministère des Finances.

III- ORGANIGRAMME DE LA FONCTION RECHERCHE

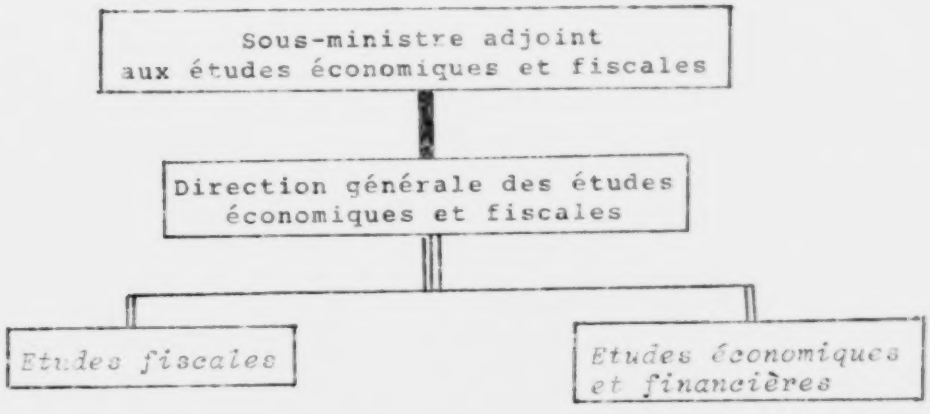

IV- POUVOIRS DU MINISTERE EN MATIERE DE RECHERCHE

Loi de l'administration financière (L.Q. 1970, c 17)

Article 1: Le ministre des Finances, ci-après appelé "le ministre", est chargé de la direction et de l'administration du ministère des Finances.

Article 2: Le ministre a pour fonctions:

a) d'effectuer des recherches et de conseiller le gouvernement en matière de politique économique, fiscale et budgétaire;

V- BUDGET ET EFFECTIFS (1977-78)*

UNITE DE R - D	Programme(P) et élément(E)	BUDGET $(000)	EFFECTIFS
	p 1: étude des politiques économiques et fiscales	581.1 **	30
	TOTAL	581.1	30

* Source: Crédits pour l'année financière se terminant le 31 mars 1978, Gouvernement du Québec.

** Les unités de recherche n'ont pas de budget de recherche distinct.

VI- RESPONSABLES DES UNITES DE RECHERCHE

Jean-Guy Turcotte, directeur
Service des études économiques et financières
Direction générale des études économiques et fiscales
1025, St-Augustin, 3e étage
Québec
643 - 5826

Michel Grignon, directeur
Service des études fiscales
Direction générale des études économiques et fiscales
1025, St-Augustin, 2e étage
Québec
643 - 8898

Haut-commissariat à la jeunesse,
aux loisirs et aux sports

- étude sur les utilisateurs des auberges de jeunesse;
- étude sur la clientèle des écoles estivales de sport et de plein air et des ateliers sociaux-culturels;
- estimation de l'impact économique des loisirs au Québec;
- test modèle proposé par Mission 76 pour la sélection des athlètes;
- étude sur la sécurité dans les bains publics;
- étude socio-économique auprès de l'élite sportive;
- données statistiques relatives aux organismes subventionnées par le Haut-Commissariat pour l'année 74-75.

III- ORGANIGRAMME DE LA FONCTION RECHERCHE

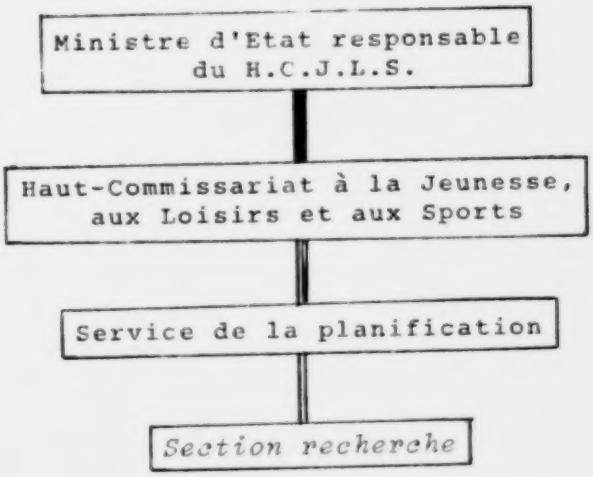

IV- POUVOIRS DU HAUT-COMMISSARIAT EN MATIERE DE RECHERCHE

Arrêté en Conseil 1608-72 concernant la formation du Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports:

2) QUE pour la réalisation de ses objets, le Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports soit autorisé à:

a) obtenir des ministères et organismes du gouvernement, les renseignements disponibles concernant leur politique, leurs programmes et projets en matière de jeunesse, de sports, d'activités de plein air et de loisirs en général ainsi que toute donnée statistique ou tout renseignement qu'il juge utile à la poursuite de ses fins;

b) coordonner les recherches, études, enquêtes ou inventaires qui sont faits par d'autres ministères ou organismes du gouvernement en matière de jeunesse, de sports, d'activités de plein air et de loisirs en général;

c) exécuter ou faire exécuter des recherches, études, enquêtes et inventaires et faire des recommandations au ministre;

V- BUDGET ET EFFECTIFS (1977-78)*

UNITE DE R - D	Programme (P) et élément (E)	BUDGET $(000)	EFFECTIFS
	p 10: développement des loisirs E5: administration du H.C.J.L.S.	650**	14
	TOTAL	650***	14

* Source: Crédits pour l'année financière se terminant le 31 mars 1978, Gouvernement du Québec.

** Les sommes affectées à la recherche ne représentent qu'une partie de l'élément en cause.

*** De ce budget: $250,000 sont affectés aux subventions à la recherche;

$200,000 sont affectés aux études contractuelles;

$200,000 sont affectés pour l'administration interne, y compris la recherche.

VI- RESPONSABLE DE L'UNITE DE RECHERCHE

Jacques Auger, directeur
Service de la planification
Section recherche
H.C.J.L.S.
Ministère de l'Education
1035, de Lachevrotière
Québec
643 - 6198

IMMIGRATION

I- BREF APERCU ET HISTORIQUE DE LA RECHERCHE DANS LE MINISTERE

Le domaine d'activités du ministère de l'immigration porte sur la connaissance des phénomènes de migration et d'émigration ainsi que sur la connaissance de cet impact sur la structure sociale et économique du Québec.

Depuis 1974, le ministère se voit doté d'un nouveau cadre législatif (L.Q. 1974, c 64) qui a pour effet d'étendre la clientèle et les pouvoirs du ministre responsable en ce qui touche les nouveaux arrivants et leur intégration à la majorité francophone. Finalement, en 1975 le ministère est reconverti en ministère des ressources humaines.

Alors qu'en ce qui a trait aux mouvements globaux de population, le domaine de l'immigration est relativement bien connu, les impacts de cette immigration de même que tout le domaine des migrations inter-régionales et provinciales sont peu connus.

La recherche constitue donc une des préoccupations importantes sinon fondamentales du ministère en regard de l'évolution constante de la population québécoise et des politiques québécoises d'immigration.

1968 (création du ministère) la recherche relève de la Direction générale de l'établissement;

1971 (juillet) Création de la Direction de la recherche, placée sous la juridiction du Sous-ministre adjoint au développement et à la recherche.

II- MANDAT ET ACTIVITES DE L'UNITE DE RECHERCHE

Les activités de recherche du ministère de l'immigration sont regroupées au sein de la Direction de la recherche.

Direction de la recherche

Le mandat de la Direction de la recherche est double. D'une part, la Direction exerce une fonction conseil auprès des autorités du ministère et d'autre part, elle assure un soutien technique aux diverses directions du ministère.

Ainsi, la Direction effectue, conformément aux politiques et à la loi du ministère, des études et recherches afin d'élaborer les bases scientifiques nécessaires à l'établissement des politiques du ministère et apporte un support technique aux autres directions et services par l'entremise de données et d'analyses pouvant supporter la prise de décisions administratives.

Les activités de la Direction de la recherche peuvent être regroupées selon les catégories suivantes:

Recherches économiques

- Impact économique de l'immigration sur le Québec;
- Connaissance du marché du travail: analyse des pénuries de main-d'oeuvre par profession;
- Causes et conséquences de la concentration géographique de la population québécoise.

Recherches sociologiques

- Evaluation de certains programmes du ministère;
- OVAL: opération Vacances et Loisirs;
- VIVAQ: vivre au Québec.
- Etude longitudinale par l'adaptation des nouveaux immigrants: usage du français et intégration;
- Evaluation de l'impact des cours de langue donnés dans les COFI: intégration des immigrants au marché du travail et à la société québécoise;
- Connaissance des groupes ethniques et de leur intégration à la communauté québécoise;
- Enquête sur la motivation des migrants au Québec, (migrants internationaux, interprovinciaux et intermunicipaux).

Recherches démographiques

- Inventaire bibliographique sur l'état des recherches sur les immigrations du Québec;
- Les futurs possibles de la répartition linguistique dans la région métropolitaine de Montréal;
- Analyses diverses.

Compte tenu du peu de recherches disponibles sur l'immigration au Québec et du caractère récent de la fonction recherche, la D.R. se donne pour tâche de développer des outils de connaissance et de former un personnel de recherche compétent.

Pour réaliser son mandat, la D.R. a mis sur pied un plan de recherche triennal orienté vers les objectifs suivants:

- Élaboration de la politique de sélection et la détermination des pays de recrutement;
- Critères d'adaptation;
- Critères d'implantation territoriale;
- Critères d'intégration.

De plus, la D.R. a financé en y participant, des recherches exécutées à l'extérieur du ministère.

- L'intégration des immigrants par le sport;
- La mise au point et l'utilisation d'un instrument de connaissance de forces dynamiques au sein des groupes ethniques;
- Le profil démographique de la population anglophone 1921-1971

III- ORGANIGRAMME DE LA FONCTION RECHERCHE

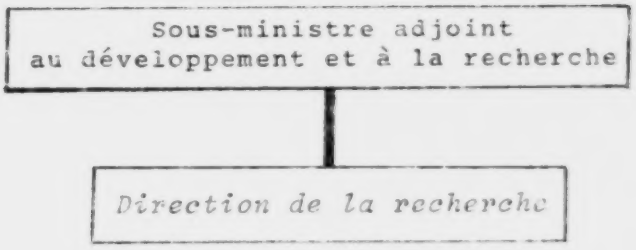

IV- POUVOIRS DU MINISTERE EN MATIERE DE RECHERCHE

Loi du ministère de l'Immigration (1968, c 68)

Article 3: Le ministre est responsable de la planification, de la coordination et de la mise en oeuvre des politiques gouvernementales relatives aux immigrants et aux ressortissants étrangers...

Il a pour fonction d'informer, de recruter, de sélectionner...

Il doit à ces fins:

a) Etudier les données disponibles sur les besoins de main-d'oeuvre dans chacune des régions économiques du Québec, les emplois qui y sont disponibles et la possibilité pour les émigrants de s'y établir en tenant compte des caractéristiques de la population et des programmes d'aménagement du territoire;

b) Effectuer des études et recherches sur les bassins d'émigration susceptibles de fournir au Québec des émigrants, et sur les moyens à mettre en oeuvre pour recruter et sélectionner ces derniers.

V- BUDGET ET EFFECTIFS (1977-78)*

UNITE DE R - D	Programme (P) et élement (E)	BUDGET $(000)	EFFECTIFS
	p 1: immigration E3: gestion et direction interne	530**	14
	TOTAL	530	14

* Source: Crédits pour l'année financière se terminant le 31 mars 1978, Gouvernement du Québec

** Les sommes consacrées à la R-D ne représentent qu'une partie de l'élément en cause.

VI- RESPONSABLE DE L'UNITE DE RECHERCHE

Yves Bussières, directeur
Direction de la recherche
355, McGill, 8e étage
Montréal
873 - 4772

INDUSTRIE ET COMMERCE

I- BREF APERCU ET HISTORIQUE DE LA RECHERCHE DANS LE MINISTERE

Responsable de secteurs aussi variés que le commerce, les statistiques, les pêcheries et la normalisation, le ministère de l'Industrie et du Commerce a pour objectif prioritaire la transformation de la structure industrielle du Québec. Le M.I.C. poursuit cet objectif par l'implantation et le développement d'industries manufacturières à technologie avancée et par la modernisation des entreprises existantes.

La fonction recherche s'insère donc dans la mission du ministère, en regard d'une part, des besoins spécifiques du secteur de l'industrie et du commerce (connaissance des composantes du secteur) et d'autre part, de l'élaboration des politiques pour le développement du secteur.

1960 Les services du ministère sont regroupés en 3 directions: Bureau de l'expansion industrielle;
Bureau de la recherche économique;
Bureau de la statistique;

1964 Restructuration du ministère en 5 directions générales: Industrie;
Commerce;
Bureau de la recherche économique;
Bureau de la statistique;
Pêcheries;

1970 Mise sur pied d'une direction recherche à la Direction générale des pêcheries;

1971 Le service de pêche expérimentale vient compléter la structure de la Direction de la recherche (pêches maritimes);

1973 La Direction générale de la recherche et de la planification est créée sur la base du Bureau de la recherche économique. La structure actuelle existe depuis 1971;

1975 La D.G.R.P. est rattachée directement au Sous-ministre.

II- MANDATS ET ACTIVITES DES UNITES DE RECHERCHE

Au ministère de l'Industrie et du Commerce, la fonction recherche est répartie entre la Direction générale recherche et planification rattachée au sous-ministre et la Direction de recherche de la Direction générale des pêches maritimes.

1) *Direction générale de la recherche et de la planification*

Bureau du sous-ministre

La Direction générale de la recherche et de la planification (D.G.R.P.) est responsable du programme "Recherche économique" lequel vise à fournir aux autorités du ministère les éléments de connaissance des principales caractéristiques de l'économie québécoise ainsi que de ses principaux problèmes. Cet effort de connaissance du secteur porte tant sur les aspects conjoncturels, sectoriels, régionaux et internationaux.

Les travaux de la D.G.R.P. ont pour but de mettre en relief les potentiels de développement économique et industriel du Québec et, de dégager les possibilités d'action du ministère et du gouvernement dans le domaine de l'industrie et du commerce.

Dans la poursuite de son mandat la D.G.R.P. fait appel à 5 directions selon l'éventail de ses préoccupations soit: analyses et prévisions économiques, études industrielles, études régionales, relations économiques internationales et politique industrielle.

Les activités de recherche exécutées au sein de la Direction générale de la recherche et de la planification peuvent être regroupées en 2 catégories: travaux spécifiques et analyses d'ensemble.

Au niveau spécifique, les préoccupations de la D.G.R.P. portent sur:

- les négociations commerciales multilatérales du G.A.T.T.;
- les Sociétés de développement du Québec (SODEQ);
- des ententes auxiliaires sur le secteur manufacturier;
- le secteur du commerce de gros et de détail (distributeur);

- la politique portuaire;
- une étude sur la téléinformatique;
- les travaux sur l'impact de l'implantation d'une alumi-nerie au Québec;
- l'étude approfondie de l'industrie de l'aluminium au Québec (primaire, produits semi-finis et finis);
- l'étude sur l'industrie textile-vêtement;
- l'inventaire de l'ensemble des ressources minières;
- une étude sur l'aéroport de Québec.

Au niveau global, les activités de la D.G.R.P. portent sur l'élaboration:

- des comptes économiques du Québec;
- de projections économiques à moyen terme;
- de la structure manufacturière du Québec;
- des structures industrielles régionales.

Cet effort de connaissance de l'économie québécoise est complété par une évaluation des programmes gouvernementaux orientés vers le développement industriel et par l'analyse des politiques économiques, fiscales, tarifaires et commerciales affectant l'activité des entreprises.

2) *Direction de la recherche*

Direction générale des pêches maritimes

La Direction de la recherche a pour mandat la conception et l'exécution d'activités de recherche concernant l'inventaire et la biologie de la ressource marine ainsi que la disponibilité de cette ressource.

Dans la réalisation de son mandat, la Direction de la recherche fait appel aux trois (3) services suivants:

Le Service de la biologie marine effectue la cueillette de données biométriques et statistiques sur les espèces dans le but d'assurer la pérennité des stocks.

Le Service de la pêche expérimentale effectue l'inventaire et la pêche d'exploration systématique des espèces de poissons, mollusques, crustacés et plantes marines.

Le Service de la technologie industrielle vise à l'introduction ou à l'amélioration et à la mise au point de techniques de capture, d'élevage, de conservation, de transport et de contrôle de la qualité des espèces.

Les travaux réalisés par ces services portent sur:

- la conservation des stocks;
- les inventaires relatifs à la fiche de pêche;
- l'estimation des biomasses des espèces;
- le marquage des poissons;
- la mise au point de nouvelles techniques de transformation, conservation et transport de poissons frais, le contrôle de la qualité et la commercialisation;
- la conception et la mise au point de nouvelles formes de produits marins;
- l'essai et la mise au point de nouveaux chaluts.

III- ORGANIGRAMME DE LA FONCTION RECHERCHE

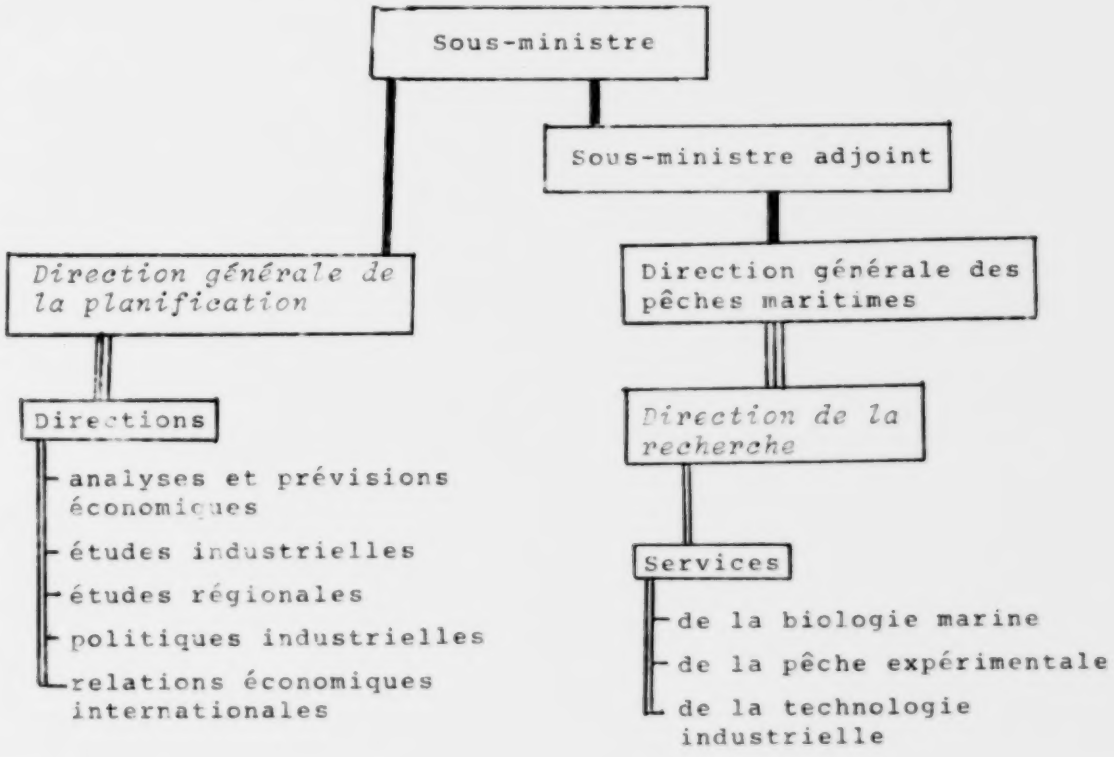

IV- POUVOIRS DU MINISTERE EN MATIERE DE RECHERCHE *

1) Loi du ministère de l'Industrie et du Commerce (S.R.Q. 1964, c 206)

Article 2: Le ministre est chargé notamment:

d) de compiler les statistiques, à l'exception des statistiques démographiques;

e) de favoriser l'avancement et le développement des pêcheries maritimes dans la province.

2) Loi du Bureau de la statistique du Québec (S.R.Q. 1964, c 207)

Article 5: Le Bureau est chargé:

a) de recueillir, compiler, analyser et publier des renseignements de nature statistique sur toute matière de juridiction provinciale;

b) de collaborer avec des ministères du gouvernement dans la collecte, la compilation et la publication de tels renseignements;

c) de faire de la recherche statistique.

3) Loi de l'aide au développement industriel (L.Q. 1971, c 64)

Article 2: Le ministre est charge de stimuler la transformation de la structure industrielle du Québec ainsi que la création d'emplois nouveaux en accordant de l'aide financière aux entreprises manufacturières qui conformément aux critères établis par règlement font au Québec un investissement d'au moins $150,000

* et de certains organismes relevant du ministre

mettant en oeuvre une technologie avancée afin de fabriquer un bien de conception nouvelle, un bien non encore fabriqué au Québec.

Article 4: L'aide financière peut être accordée à une entreprise manufacturière pour l'une ou plusieurs des fins suivantes:

c) l'acquisition de brevets d'invention ou leur exploitation.

4) Charte du centre de recherches industrielles du Québec (L.Q. 1969, c 62)

Article 17: Le Centre a pour objet:

a) la recherche en sciences appliquées effectuée soit dans ses propres laboratoires soit dans ceux d'autres centres de recherches;

b) la mise au point de produits, procédés et appareils industriels ou scientifiques;

c) la collecte et la diffusion de l'information et des renseignements d'ordre technologique et industriel.

Article 19: Le Centre peut sans l'autorisation du lieutenant-gouverneur en conseil:

b) conclure avec toute personne un contrat de participation à la recherche;

c) conclure avec toute personne tout autre contrat l'engageant pour plus de deux ans;

e) disposer des brevets qu'il a acquis ou en permettre l'usage.

V- BUDGET ET EFFECTIFS (1977-78)*

UNITE DE R - D	Programmes (P) et élément (E)	BUDGET $(000)	EFFECTIFS
	p 2: recherche économique	1346	66**
	p 8: développement des pêches maritimes		
	E1: inventaires, recherches et gestion interne	2075.9	89***
	TOTAL	3421.9	165

* Source: Crédits pour l'année financière se terminant le 31 mars 1978, Gouvernement du Québec.

** Ces effectifs incluent 2 occasionnels.

*** Ces effectifs incluent 19 occasionnels.

VI- RESPONSABLES DES UNITES DE RECHERCHE

Michel Gauthier, directeur général adjoint
Direction générale de la recherche et de la planification
700, place d'Youville
Québec
643 - 8830

Denis Baribeau, directeur
Direction analyses et prévisions économiques
Direction générale de la recherche et de la planification
700, place d'Youville, 4e étage
Québec
643 - 8830

Richard Roy, directeur
Direction des études industrielles
Direction générale de la recherche et de la planification
700, place d'Youville, 4e étage
Québec
643 - 5142

Claude Soucy, directeur
Direction des études régionales
Direction générale de la recherche et de la planification
700, place d'Youville, 4e étage
Québec
643 - 5145

Yvon Pommerleau, directeur
Direction des relations économiques internationales
Direction générale de la recherche et de la planification
700, place d'Youville, 4e étage
Québec
643 - 2518

Michel Bussières, directeur
Direction des politiques industrielles
Direction générale de la recherche et de la planification
700, place d'Youville, 4e étage
Québec
643 - 5010

Armand Lachance, directeur
Direction de la recherche
Direction générale des pêches maritimes
2700, rue Einstein
Ste-Foy, Québec
643 - 5196

Julien Bergeron, directeur
Service de la biologie
Direction de la recherche
Direction générale des pêches maritimes
2700, rue Einstein
Ste-Foy, Québec
643 - 8084

Philippe Fontaine, directeur
Service de la pêche expérimentale
Direction générale des pêches maritimes
2700, rue Einstein
Ste-Foy, Québec
643 - 2170

Yvon Bélanger, directeur par intérim
Service de la technologie industrielle
Direction générale des pêches maritimes
2700, rue Einstein
Ste-Foy, Québec
643 - 3846

JUSTICE

I- BREF APERCU ET HISTORIQUE DE LA RECHERCHE DANS LE MINISTERE

Le champ d'interventions du ministère de la Justice s'étend des affaires civiles, pénales et criminelles, aux affaires correctionnelles, judiciaires et législatives. Outre la responsabilité qu'il doit assumer en matière de sécurité publique, le ministère fait office de jurisconsulte pour les autres ministères.

De plus, le ministère de la Justice est responsable de l'administration de la justice au Québec, ainsi que de l'organisation et du fonctionnement des tribunaux judiciaires et administratifs et il représente le gouvernement à l'occasion de poursuites judiciaires dont ce dernier fait l'objet.

1973 Début d'organisation de la fonction recherche dans le ministère;

1974 La recherche apparaît pour la première fois dans l'organigramme du ministère;

1977 La fonction recherche est véritablement reconnue tant sur le plan structural que sur le plan fonctionnel. Rattachée à la Direction générale des affaires législatives, elle occupe le rang de Direction.

II- MANDAT ET ACTIVITES DE L'UNITE DE RECHERCHE

Au ministère de la Justice, la fonction recherche est principalement le fait de la Direction de la recherche, rattachée à la Direction générale des affaires législatives dont le mandat concerne l'élaboration et la rédaction des projets de loi. Malgré ce rattachement à une Direction générale, la recherche a une mission de support auprès de l'ensemble du ministère.

Direction de la recherche

Direction générale des affaires législatives

La Direction de la recherche a comme mandat d'effectuer, à la demande des autorités du ministère, des recherches en matière législative ou administrative là où des innovations sont prévues.

La Direction effectue des recherches principalement dans les secteurs du droit civil, administratif, constitutionnel, pénal et international privé.

Elle sert aussi de contact avec les universités, les facultés de droit et les autres centres de recherche en matière juridique tant au Québec qu'à l'étranger. De plus, elle apprécie les demandes de subventions pour la recherche en matière juridique ou dans des domaines connexes. Enfin, elle assure également les liens administratifs nécessaires entre le ministère et la Société québécoise d'information juridique.

A titre d'exemple, la Direction de la recherche est appelée à fournir et à réaliser:

- des examens exaustifs de la doctrine et de la jurisprudence sur des points de droit privé ou de droit public;
- des études comparatives sur l'état de la législation concernant divers points, tant au Canada qu'à l'étranger;
- des recherches pour établir ou vérifier l'opportunité, tant sur le plan légal que social, des intentions du gouvernement en matière de lois, de même que des recherches pour mesurer l'impact de ces lois sur les administrés;
- des données, des cadres de référence ou des choix de solutions possibles à certains problèmes qui relèvent du ministère de la Justice et que l'actualité a mis en évidence;
- toute la recherche préalable à la confection de certains projets de lois ministériels;
- des recherches ayant pour but d'identifier les problèmes relatifs au fonctionnement de l'appareil judiciaire et faisant état des différentes solutions possibles;
- la coordination des différentes activités de recherche qui se font dans les institutions autres que gouvernementales sous les auspices du ministère de la Justice;

- une participation, au nom du ministère de la Justice, au sein des divers groupes de travail intergouvernementaux et des divers comités chargés de faire des recommandations sur les points qui leur ont été référés pour étude.

Tel que mentionné précédemment, il s'effectue certaines activités de recherche dans d'autres unités du ministère.

- Direction générale des affaires civiles et pénales: recherches sur les matières faisant l'objet du contentieux civil et pénal: recherches appliquées découlant du traitement des dossiers de ce contentieux (doctrine, jurisprudence, etc.);
- Direction générale des affaires criminelles: recherches sur les matières criminelles: recherches appliquées découlant du traitement des dossiers de ce contentieux (doctrine, jurisprudence, etc.);
- Direction générale de la probation et des établissements de détention: recherches opérationnelles consistant en l'analyse des programmes, la mise au point des normes, procédures et système de classification destinés à être utilisés par les unités administratives de la Direction générale;
- Direction générale du registraire: recherches sur les modalités opérationnelles des systèmes devant être réformés ou implantés au ministère;
- Direction générale de la sécurité publique: recherches en prévention de la criminalité et sur la coordination des forces policières.

III- ORGANIGRAMME DE LA FONCTION RECHERCHE

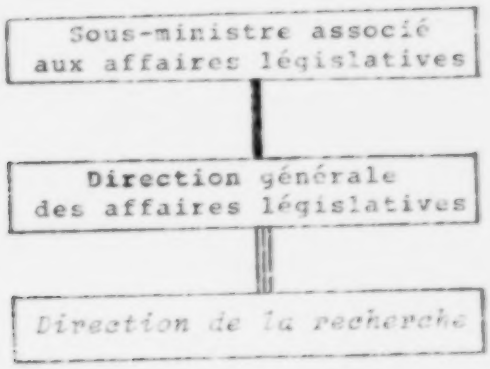

IV- POUVOIRS DU MINISTERE EN MATIERE DE RECHERCHE

1) Loi du ministère de la Justice (L.Q. 1965, c 16)

Ne contient aucune disposition concernant la recherche.

2) Loi de la Police (L.Q. 1967-68, c 17)

Article 8: Crée une Commission de police.

Article 16: La Commission est chargée de favoriser la prévention du crime et l'efficacité des services de police du Québec et elle doit à ces fins:

c) organiser un service de recherche pour améliorer les méthodes policières de détection et de répression du crime.

3) Loi de l'aide juridique (L.Q. 1972, c 14)

La loi institue une Commission des services juridiques

Article 22: La Commission doit:

c) favoriser la poursuite d'études et d'enquêtes et l'établissement de statistiques, de manière à planifier l'évolution du système d'aide juridique.

V- BUDGET ET EFFECTIFS (1977-78)*

UNITE DE R - D	Programme (P) et élément (E)	BUDGET $(000)	EFFECTIFS
	p 3: gestion interne et soutien E6: affaires législatives	79.9**	6
	TOTAL	93.9***	6

* Source: Crédits pour l'année financière se terminant le 31 mars 1978, Gouvernement du Québec.

** Les sommes affectées à la recherche ne représentent qu'une partie de l'élément et exclue les sommes affectées à la recherche dans les autres services du ministère.

*** En matière de recherche externe, la Direction de la recherche a octroyé un montant de $14,000. qui s'ajoute au budget de l'élément 6.

VI- RESPONSABLES DE L'UNITE DE RECHERCHE

Me Gilles Létourneau, directeur
Direction de la recherche
Direction générale des affaires législatives
945, rue Turnbull
Québec
643 - 5379

Me Denis Carrier, directeur adjoint
Direction de la recherche
Direction générale des affaires législatives
945, rue Turnbull
Québec
643 - 5379

Office de la langue française

OFFICE DE LA LANGUE FRANCAISE

I- BREF APERCU ET HISTORIQUE DE LA RECHERCHE A L'OFFICE DE LA LANGUE FRANCAISE

Créé par la Charte de la langue française, l'Office a pour rôle de définir et de conduire la politique québécoise en matière de recherche linguistique et de terminologie et, de veiller à ce que le français devienne le plus tôt possible la langue des communications, du travail, du commerce et des affaires, de l'Administration et des entreprises.

La fonction recherche s'insère dans les activités de l'Office à titre de direction-conseil auprès du Président et des autres directions et services de l'Office en ce qui touche les aspects socio-politiques, socio-économiques et socio-linguistiques de l'application de la loi. Son mandat défini à l'article 113 b) déclare que l'Office doit: "établir les programmes de recherche nécessaires à l'application de la présente loi".

1974 Loi créant la Régie de la langue française;

1975 Création de la Direction de la recherche et de l'évaluation à la Régie de la langue française;

1977 La Charte de la langue française modifie l'appellation et le mandat de la Régie qui devient l'Office de la langue française.

II- ORGANISME DE RECHERCHE DE L'OFFICE

Au sein de l'Office de la langue française, la fonction recherche est confiée à la Direction de la recherche et de l'évaluation.

Direction de la recherche et de l'évaluation

La Direction de la recherche et de l'évaluation est responsable de la production du savoir nécessaire à la planification, l'implantation et l'évaluation des interventions confiées à l'Office dans le cadre général de l'application de la Charte de la langue française. Egalement, la Direction de la recherche et de l'évaluation peut, en vertu de l'article 113 b) de la Charte, définir et conduire tout programme de recherche sur l'application de la Charte dans des do-

maines qui ne relèvent pas directement des actions de l'Office de la langue française. Enfin, la Direction a reçu pour mandat d'administrer la politique de subvention de l'Office de la langue française, et à cette fin, de maintenir toutes les relations jugées utiles avec les universités, les chercheurs indépendants et les organismes de recherche oeuvrant dans le domaine qui intéresse l'Office.

Dans l'accomplissement du mandat de l'Office, la D.R.E. fait appel à quatre (4) services: évaluation, recherche socio-économique, recherche socio-linguistique et développement de la recherche en matière linguistique.

Les activités réalisées par la D.R.E. portent entre autres sur:

- la préparation des formulaires et questionnaires devant servir à l'évaluation linguistique des organismes de l'Administration publique et des entreprises;
- la préparation des modèles du processus de francisation et des études évaluatives sur l'implantation du français dans l'Administration publique et les entreprises;
- la préparation d'études sur les aspects socio-linguistiques de l'implantation des terminologies françaises dans les organismes touchés par la Charte;
- la préparation d'études sur les incidences économiques et socio-économiques de l'application de la Charte;
- la préparation d'études spéciales sur l'application de la Charte de la langue française à la demande du Ministre et du Président de l'Office;
- la gestion de la politique de subvention de l'Office.

III- ORGANIGRAMME DE LA FONCTION RECHERCHE

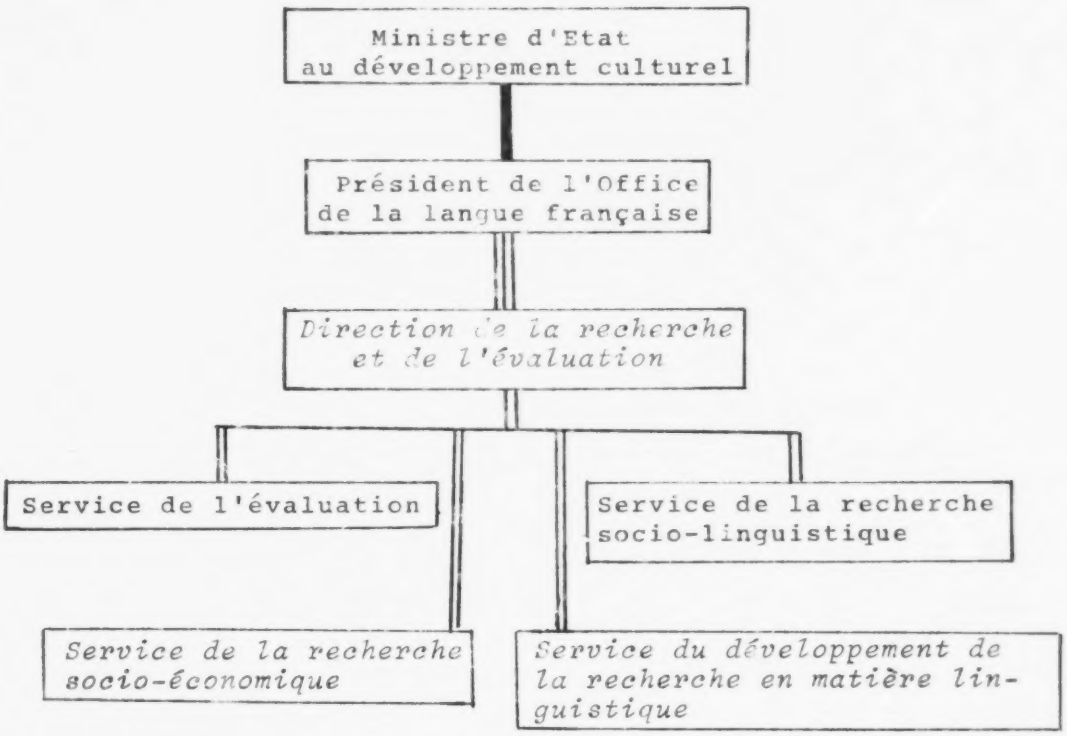

IV- POUVOIRS DE L'OFFICE EN MATIERE DE RECHERCHE

1) Charte de la langue française (P.L. 101 - 1977)

Article 100: Un Office de la langue française est institué pour définir la politique québécoise en matière de recherche linguistique et de terminologie et pour veiller à ce que le français devienne la plus tôt possible la langue des communications, du travail, du commerce et des affaires dans l'Administration et les entreprises.

Article 113: L'Office doit:

b) établir les programmes de recherche nécessaires à l'application de la présente loi.

O.L.F. 4

Article 186: Un conseil de la langue française est institué...

Article 189: Le conseil peut:

b) avec l'assentiment du ministre, entreprendre l'étude de questions se rattachant à la langue et effectuer ou faire effectuer les recherches appropriées.

V- BUDGET ET EFFECTIFS (1977-78)*

UNITE DE R - D	Programme (P) et élément (E)	BUDGET $(000)	EFFECTIFS
	p 8: Régie de la langue française	475**	18
	TOTAL	475	18

* Source: Crédits pour l'année financière se terminant le 31 mars 1978, Gouvernement du Québec.

** Le budget de la Direction de la recherche et de l'évaluation constitue une partie du programme.

VI- RESPONSABLE DE L'UNITE DE RECHERCHE

Pierre E. Laporte, directeur
Direction de la recherche et de l'évaluation
Office de la langue française
C.P. 316
Tour de la Bourse
Montréal
873 - 9275

Office de la protection du consommateur

OFFICE DE LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR

I- BREF APERCU ET HISTORIQUE DE LA RECHERCHE A L'OFFICE DE PROTECTION DU CONSOMMATEUR

Relevant du ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, l'Office de la protection du consommateur a pour fonctions de surveiller l'application de la Loi de la protection du consommateur et l'observation des règlements édictés en vertu de cette loi. Les responsabilités de l'Office s'étendent d'une fonction conseil auprès du gouvernement à une fonction de surveillance suite à la présentation de griefs par le consommateur. L'Office doit aussi éduquer et renseigner le consommateur sur tout ce qui a trait à sa protection. Elle doit aussi promouvoir le développement d'organismes orientés vers la protection du consommateur.

La fonction recherche s'inscrit comme soutien aux besoins de l'Office en regard de la nécessité d'une meilleure connaissance du domaine de la protection du consommateur et de l'élaboration de politique visant à protéger le consommateur.

L'acuité récente de ce besoin explique que la section recherche n'existe que depuis le milieu de 1976.

II- UNITE DE RECHERCHE DE L'OFFICE

Section de la recherche

Le mandat général de la Section de la recherche consiste à faire des études et recommandations au gouvernement concernant la protection du consommateur.

Plus spécifiquement, il s'agit d'identifier, en fonction des problèmes les plus courants que rencontrent les consommateurs, les besoins de protection de ce dernier, d'en faire l'analyse et de formuler les recommandations appropriées.

A titre d'exemple des préoccupations de la Section de la recherche, mentionnons:

- un projet de recherche visant à identifier au moyen d'une enquête par sondage, les besoins dans le domaine de la protection du consommateur;
- à plus court terme, des recherches en vue d'un projet de loi sur la protection du consommateur en regard de certains domaines particuliers (i.e. automobile, pratiques commerciales interdites, etc.);
- certaines recherches spécifiques portant sur la publicité, la qualité des produits, l'automobile.

III- ORGANIGRAMME DE LA FONCTION RECHERCHE

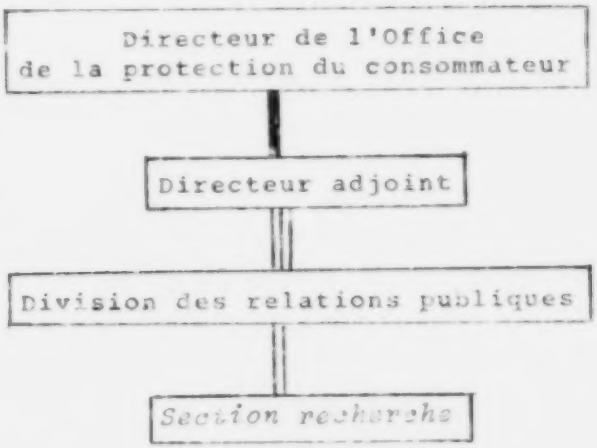

IV- POUVOIRS DE L'OFFICE EN MATIERE DE RECHERCHE

Loi de l'Office de protection du consommateur
(L.Q. 1971, c 74)

Article 79: L'Office est chargé de:

c) faire des études et recommandations au gouvernement concernant la protection du consommateur.

Article 85: Le Conseil de la protection du consommateur a pour fonction:

b) d'étudier, à la demande du ministre, tout problème relatif à l'application de la présente loi et de soumettre au ministre des rapports et suggestions à ce sujet.

V- BUDGET ET EFFECTIFS (1977-78)

UNITE DE R - D	Programme (P) et élément (E)	BUDGET $(000)	EFFECTIFS
	p 1: protection du public E1: protection du consommateur	322**	10***
	TOTAL	322	10

* Source: Crédits pour l'année financière se terminant le 31 mars 1978, Gouvernement du Québec.

** Les sommes affectées à la recherche ne représentent qu'une partie de l'élément en cause et constitue une approximation, la Section n'ayant pas de budget identifié.

*** De ce nombre, il faut compter deux agents de recherche engagés à titre d'occasionnels.

VI- RESPONSABLE DE L'UNITE DE RECHERCHE

Rafic Namour, directeur
Section de la recherche
Office de la protection du consommateur
700, boulevard St-Cyrille Est, 15e étage
Québec
643 - 6327

Office de planification
et de developpement du Québec

OFFICE DE PLANIFICATION
ET DE DEVELOPPEMENT DU QUEBEC

I- BREF APERCU ET HISTORIQUE DE LA RECHERCHE A L'O.P.D.Q.

Relevant du ministère du Conseil Exécutif, l'Office de planification et de développement du Québec a été conçu comme organisme de planification et de coordination d'actions interministérielles de développement.

L'Office de planification et de développement du Québec se voit mandater pour élaborer des plans, programmes et projets de développement et d'aménagement du territoire et coordonner la mise en oeuvre de programmes et d'actions de développement. A la demande du Lieutenant-gouverneur, l'Office peut être appelé à assumer des responsabilités de mise en oeuvre. En matière de planification, l'Office se préoccupe de l'élaboration d'études et de recherches permettant une planification à moyen terme du développement du Québec.

Les études et recherches constituent donc une des activités fondamentales de l'Office.

1972 Début de l'organisation de la Direction de la planification;

1973 La Direction de la planification prend le relais de la Direction de la recherche et de la prospective.

II- UNITE DE RECHERCHE DE L'O.P.D.Q.

Les activités d'étude et de recherche de l'Office sont regroupées au sein de la Direction générale de la planification qui se compose de trois directions: études économiques, systèmes quantitatifs et politiques gouvernementales. Ces directions reposent sur trois (3) modules: population et emploi, revenu et conditions de vie et armature urbaine, qui sont en position "staff" aux trois Directions responsables des champs précités.

Direction générale de la planification

La Direction générale de la planification a comme mandat de définir, pour le compte du gouvernement, les orientations du développement socio-économique et de l'aménagement du territoire du Québec à moyen et long terme, dans le contexte nord-américain et international, ce qui implique:

- la conception et l'amélioration des méthodes, mécanismes et outils nécessaires à la planification;
- l'élaboration et la mise à jour permanente d'une banque d'informations sur les études et recherches socio-économiques et bio-physiques;
- assurer un lien permanent entre les ministères et/ou organismes gouvernementaux; obtenir les renseignements disponibles concernant leurs politiques, leurs programmes, leurs projets et leurs réalisations;
- effectuer ou faire effectuer des recherches, études ou enquêtes; évaluer périodiquement, selon un plan d'ensemble les perspectives économiques à moyen terme et comparer ces dernières aux possibilités d'expansion de l'économie.

Dans le but d'assurer une certaine cohérence entre les objectifs des secteurs public et privé, les activités de recherche de l'O.P.D.Q. consistent en:

- l'élaboration et la revision périodique des orientations de développement à moyen terme pour le Québec. Comme corrolaire, préparer des évaluations annuelles en regard des orientations à moyen terme;
- le développement d'une méthodologie particulière permettant d'évaluer par avis budgétaire les orientations des ministères en regard des priorités retenus à moyen terme;
- la rédaction des avis techniques sur des dossiers portant sur des études générales ou régionales.

A titre d'exemple des préoccupations générales et régionales de l'Office, mentionnons:

"Etudes générales"

- rapport synthèse d'orientation à moyen terme;
- prospective du système socio-économique québécois (étude à long terme).

"Etudes régionales"

Développement et aménagement régional:

- le schéma de la région administrative de Québec;
- l'esquisse du schéma de la région administrative de Montréal;
- la région de l'Outaouais et la région du Nouveau-Québec.

Autres projets régionaux:

- aide aux P.M.E. de quatre régions:
  - Est du Québec, Côte-Nord, Saguenay-lac-St-Jean, Nord-Ouest.
- développement de Mirabel;
- étude d'impact du réseau Mirabel/Montréal;
- étude du tertiaire privé Abitibi/Témiscamingue;
- étude de l'habitation et de la forme urbaine du Nord-Ouest;
- le couloir fluvial;
- étude géo-administrative des régions administratives du Québec;
- étude de positionnement de l'O.P.D.Q. auprès d'une douzaine de publics;
- les organismes centraux de consultation de l'administration du Québec;
- étude sur les mécanismes gouvernementaux et sociétaux de prises de décisions;
- élaboration d'un modèle économétrique d'analyse à moyen terme de l'économie du Québec;
- analyse économique et interprétation des résultats du modèle;
- identification de certaines "chaînes de production";
- analyse des avantages comparatifs du Québec et développement socio-économique;
- évaluation de la performance des organismes para-étatiques, à caractère économique, en fonction des objectifs qui leur ont été assignés;
- répartition du revenu;

- main-d'oeuvre et emploi;
- évolution démographique du Québec;
- le loisir au Québec: une approche globale s'appuyant sur le développement culturel et l'activité physique;
- étude des flux inter-régionaux des biens et de services;
- l'armature urbaine;
- la ville;
- la concurrence des sols dans le Québec de base;
- portrait et problématique du secteur "eau" au Québec;
- analyse du marché foncier dans les zones péri-urbaines et marginales;
- cartographie de l'utilisation du sol;
- cartographie géomorphologique - projet pilote;
- politique portuaire du Québec.

III- ORGANIGRAMME DE LA FONCTION RECHERCHE

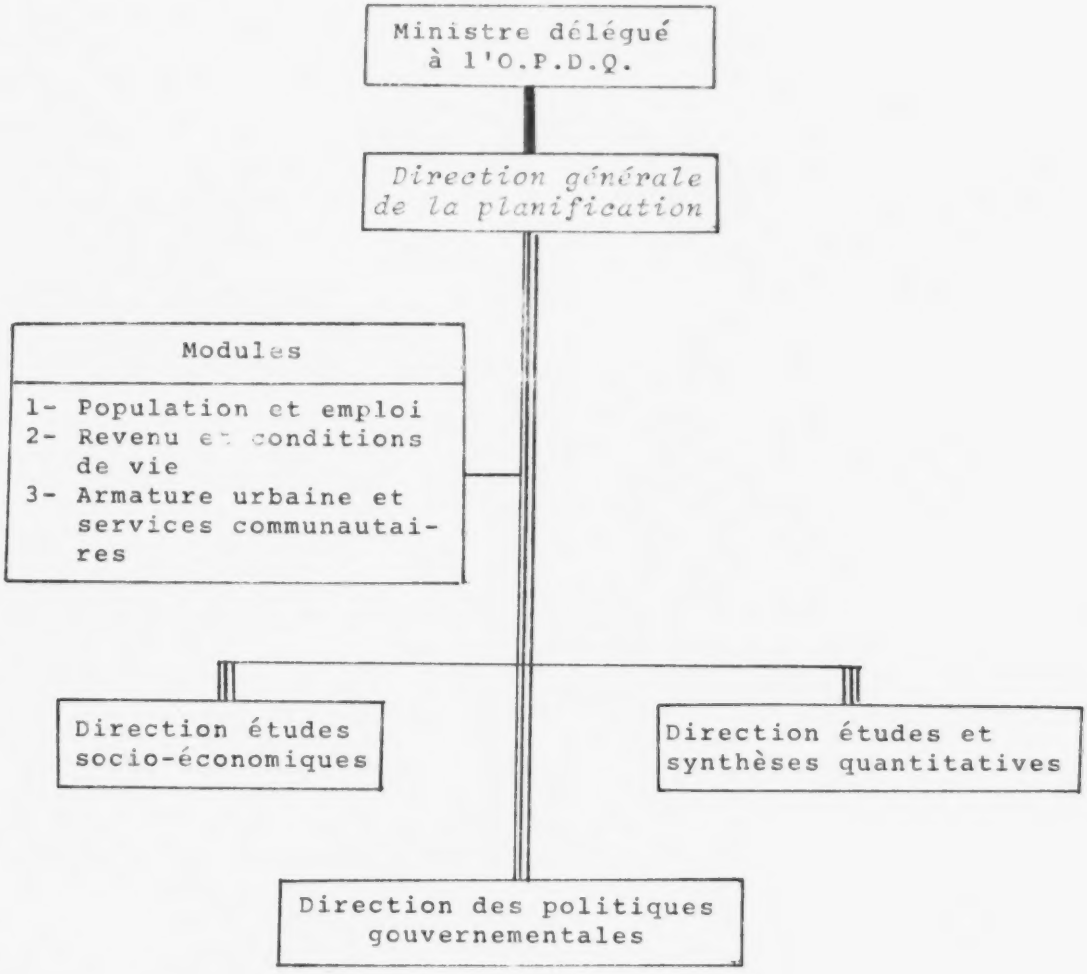

IV- POUVOIRS DU MINISTERE EN MATIERE DE RECHERCHE

Loi de l'Office de la planification et de développement du Québec (L.Q. 1969, c 16)

Article 2: L'Office a pour fonctions et pouvoirs:

a) de préparer pour le compte du gouvernement des plans, programmes et projets de développement économique et social et d'aménagement du territoire en vue de la meilleure utilisation des ressources économiques et humaines et en tenant compte des particularités des régions du Québec;

b) d'obtenir des ministères et organismes du gouvernement les renseignements disponibles concernant leurs politiques, leurs programmes, leurs projets et leurs réalisations ainsi que tout autre donnée statistique ou renseignement qu'il juge nécessaire ou utile à la poursuite de ses fins;

c) d'exécuter ou de faire exécuter, pour les fins prévues aux paragraphes a et b, des recherches, études, enquêtes et inventaires;

d) de coordonner les recherches, études, enquêtes, et inventaires qui sont faites par d'autres ministères et organismes du gouvernement;

f) de faire au gouvernement des recommandations sur toute question sur laquelle il a exécuté ou fait exécuter des recherches, études, enquêtes ou inventaires.

V- BUDGET ET EFFECTIFS (1977-78)*

UNITE DE R - D	Programme (P) et éléments (E)	BUDGET $(000)	EFFECTIFS
	p 5**: planification économique et régionale, consultation et administration de l'O.P.D.Q.		
	E1: travaux de planification	1,500	
	E3: direction et soutien administratif	1,000***	
	TOTAL	2,500	40

* Source: Crédits pour l'année financière se terminant le 31 mars 1978, Gouvernement du Québec.

** Ce programme réfère aux crédits du ministère du Conseil Exécutif.

*** Les crédits affectés à la recherche ne représentent qu'une partie de l'élément en question.

VI- RESPONSABLES DES UNITES DE RECHERCHE

Pierre Lamonde, directeur général adjoint
Direction générale de la planification
1050, St-Augustin
Québec
643 - 2852

Pierre Lasonde, directeur général adjoint
Direction des études socio-économiques
Direction générale de la planification
1050, St-Augustin, 3e étage
Québec
643 - 3285

Ronald Carré, directeur
Direction des études et synthèses quantitatives
Direction générale de la planification
1050, St-Augustin, 1 er étage
Québec
643 - 2852

Yvon Joron, directeur
Direction des politiques gouvernementales
Direction générale de la planification
1050, St-Augustin, 1 er étage
Québec
643 - 7500

Laurent Michaud, directeur
Module armature urbaine et services communautaires
Direction générale de la planification
1050, St-Augustin, 1 er étage
Québec
643 - 7500

Monique DesRochers, directeur par intérim
Module population et emploi
Direction générale de la planification
1050, St-Augustin, 1 er étage
Québec
643 - 2258

Monique DesRochers, directeur
Module revenu et conditions de vie
Direction générale de la planification
1050, St-Augustin, 1 er étage
Québec
643 - 2258

REVENU

I- BREF APERCU ET HISTORIQUE DE LA RECHERCHE DANS LE MINISTERE

Les responsabilités du ministère du Revenu portent sur l'application des lois fiscales et des règlements afférents. Le ministère a une fonction conseil auprès du gouvernement sur les questions relatives au revenu de l'Etat. C'est donc dire que la fonction recherche y est orientée vers les besoins du ministère et porte sur l'appréciation de la structure fiscale, de ses effets économiques ainsi que sur le développement d'outils de vérification et de critères de sélection de données.

1964 Projet de création d'un bureau de recherches statistiques;

1967 Groupe informel de recherches en revenus;

1970 Mise sur pied d'un service de prévisions des revenus et de recherche;

1972 Création de la Direction générale de la Planification, de la Recherche et du Développement (P.R.D.). La recherche y a le statut de section;

1975 La recherche devient une direction du P.R.D.

II- MANDAT ET ACTIVITES DES UNITES DE RECHERCHE

La fonction recherche est regroupée au sein de la Direction de la recherche de la Direction générale de la planification, de la recherche et du développement. Les activités de la Direction de la recherche se répartissent entre deux unités (recherche opérationnelle et études économiques et fiscales) dont la coordination est assurée par la Direction de la recherche.

DIRECTION DE LA RECHERCHE

Direction générale de la planification,de la recherche et du développement

La Direction de la recherche a pour mandat:

- D'effectuer des travaux de recherche visant à prévoir les revenus fiscaux et à apprécier la structure fiscale sur le plan de la rentabilité, de l'équité et des effets économiques et à trouver des moyens permettant de contrôler l'application des lois fiscales;
- D'assurer la cohérence entre les projets incorporant, soit l'usage de l'informatique, soit celui de méthodes quantitatives ou soit celui d'analyse de systèmes et de méthodes;
- D'assurer la coordination de ces deux types de recherche (économique et opérationnelle) vers des objectifs communs;
- D'effectuer des études scientifiques pour la Direction de la planification, des unités administratives du ministère, ainsi que pour d'autres ministères lorsque requis.

1) *Service de la recherche opérationnelle*

Direction de la recherche
Direction générale de la planification, de la recherche et du développement

Le mandat du Service porte sur le développement de nouveaux outils d'analyse, le traitement informatisé de statistiques fiscales ainsi que sur la simulation fiscale dans le but de conseiller les autorités du ministère.

Les activités de recherche de ce Service portent entre autres sur:

- Le développement d'outils permettant de faire une utilisation optimale des fichiers et des systèmes d'information développés par les services techniques du ministère;
- L'implantation d'outils informatique;
- L'étude des différentes approches utilisées au Canada dans le domaine de l'analyse des données;
- L'élaboration d'un modèle de potentiel fiscal permettant d'évaluer la marge fiscale pour chacune des sources de revenus fiscaux;
- Le développement de méthodes et de tests d'analyse efficaces applicables à tous les genres de travaux de recherche informatisés;

- Le projet Safari-taxes, fichier historique des données fiscales sous une forme abrégée permettant la publication périodique d'un cahier de statistiques fiscales;
- Le projet Safari-corporation, fichier de données fiscales sur les corporations à partir d'un échantillon devant permettre la construction d'un modèle de simulation des impôts des corporations;
- Le programme ECH: promotion d'échanges d'informations techniques avec d'autres organismes de recherche;
- Un projet de recherche sur les fonctions discriminantes.

2) *Service des études économiques et fiscales*

Direction de la recherche
Direction générale de la planification, de la recherche et du développement

Le mandat de ce Service porte sur l'analyse économique des modifications aux lois fiscales et de leurs effets sur la perception de revenus.

Ce Service effectue des recherches en matière de:

- Simulation fiscale permettant d'évaluer les effets sur l'impôt de l'évolution de la population et des revenus d'une part et des modifications aux lois fiscales d'autre part;
- Modèles de prévision de revenus permettant d'obtenir de façon systématique et continue des prévisions fiables, cohérentes et objectives;
- Etudes sectorielles en vue d'évaluer la marge fiscale par secteur d'activité économique.

III- ORGANIGRAMME DE LA FONCTION RECHERCHE

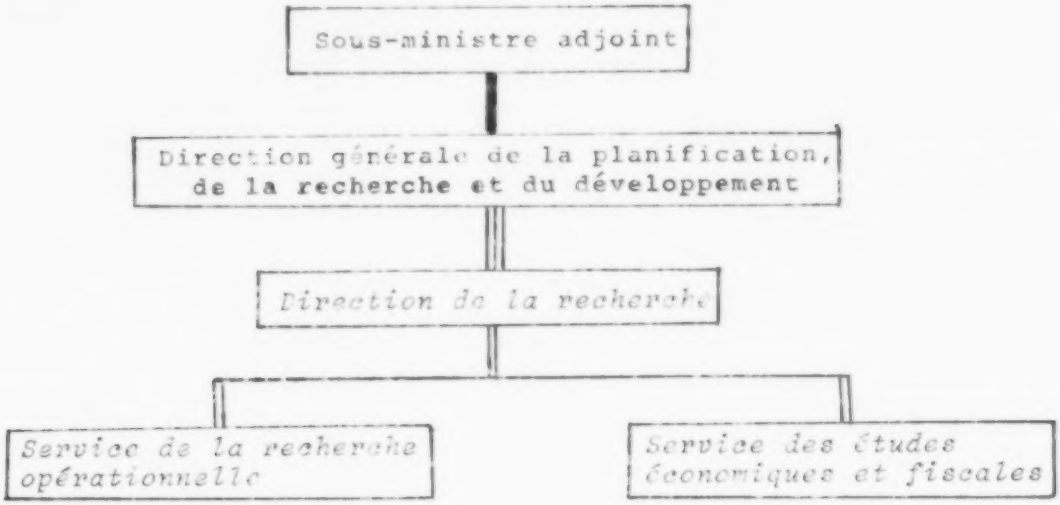

VI- POUVOIRS DU MINISTERE EN MATIERE DE RECHERCHE

Loi du ministère du Revenu (S.R.Q. 1964, c 66)

Ne contient aucune dispostion relative à la recherche et autres activités scientifiques.

V- BUDGET ET EFFECTIFS (1977-78)*

UNITE DE R - D	Programme (P) et élément (E)	BUDGET $(000)	EFFECTIFS
	p 1: administration fiscale E3: soutien technique (P.R.D.)	317.3 **	23
	TOTAL	317.3	23

* Source: Crédits pour l'année financière se terminant le 31 mars 1978, Gouvernement du Québec

** Les sommes affectées à la recherche ne représentent qu'une partie de l'élément.

VI- RESPONSABLES DES UNITES DE RECHERCHE

Gaston Fournier, directeur
Direction de la recherche
Direction générale de la planification, de la recherche et du développement
20, avenue Chauveau
Québec
643 - 6208

Guy Jobin
Service de la recherche opérationnelle
Direction de la recherche
Direction générale de la planification, de la recherche et du développement
20, avenue Chauveau
Québec
643 - 6208

Gilles Gosselin
Service des études économiques et fiscales
Direction de la recherche
Direction générale de la planification, de la recherche et du développement
20, avenue Chauveau
Québec
643 - 6208

Richesses naturelles

RICHESSES NATURELLES

I- BREF APERCU ET HISTORIQUE DE LA RECHERCHE DANS LE MINISTERE

Ministère à vocation économique dont le mandat consiste à favoriser l'utilisation des richesses naturelles au bénéfice de la population, le M.N.R. gère, administre et voit au développement des ressources relevant de sa juridiction. Son domaine d'intervention s'étend aux secteurs des mines, des eaux, et de l'énergie.

Dès le début, dans le cadre de cette vocation économique, la recherche et les activités scientifiques ont été conçues principalement pour suppléer à la carence d'expertise dont étaient victimes les petites entreprises relevant du domaine de juridiction du ministère.

1900-1940 Afin de répondre aux besoins des prospecteurs et des compagnies, le ministère met sur pied cinq (5) laboratoires d'analyses;

1949 En réponse à des besoins d'échantillonnages et de traitement de minerais, des laboratoires de recherche minéralogiques et métallurgiques sont créés;

1958 Création de l'Usine pilote de Québec;

1972 Les services de l'hydrogéologie sont transférés à la Direction des eaux;

1973 Groupe informel d'études en matière d'énergie;

1974 A la Direction générale de l'énergie, mise sur pied de la Direction analyse et planification;

1977 La Direction générale des mines est scindée en trois (3) Directions générales soient: développement minier, recherche géologique et minérale et Centre de recherches minérales.

II- MANDATS ET ACTIVITES DES UNITES DE RECHERCHE

Au ministère des Richesses naturelles, les trois directions générales - celles de l'énergie, des eaux et de la recherche géologique et minérale - ont chacune une ou plusieurs unités de recherche. Le Centre de recherches minérales s'ajoute à ces organismes et a statut de direction générale.

Il faut cependant souligner que le gouvernement a annoncé la création d'un ministère de l'Energie qui récupérera ainsi la recherche en énergie actuellement logée au ministère des Richessses naturelles.

1) *Direction générale du centre de recherches minérales*

Le mandat de la D.G. du C.R.M. est réalisé par l'entremise de 2 directions (analyse et contrôle, recherche et développement) et de 2 services (laboratoires de métallurgie et usine pilote) et vise à:

- aider, par des études minéralogiques et métallurgiques, les entreprises minières et métallurgiques en ce qui a trait à l'exploration, la mise en valeur, l'exploitation et à la transformation des ressources minérales;
- de façon générale, favoriser par des études et des travaux de recherche appliqués, le développement de ces industries ainsi que la croissance du secteur minier;

Les activités scientifiques et de recherche exécutées à la Direction générale représentent pour environ 1/3 du budget des analyses à l'intention d'autres organismes que le C.R.M., le reste étant affecté aux projets initiés de l'intérieur.

A titre d'exemple des activités réalisées au sein de la Direction générale du C.R.M., mentionnons les sujets suivants:

- la valorisation des rejets des mines d'amiante;
- le développement de procédés de transformation de minerais sulfurés;
- le développement de techniques de production de sels de lithium;
- le développement de procédés de traitement de magnétites titanifères et de production de rutile synthétique;

- l'évaluation des possibilités d'utilisation des alumino-silicates;
- l'exploitation et la transformation plus poussées des ressources minérales abondantes du Québec;
- la protection et l'accroissement de la production de métaux comme l'aluminium, le cuivre, le zinc;
- le développement d'unités de chercheurs et de centres de recherches minérales et des métaux;
- la conservation du milieu et la protection de l'environnement.

2) *Service des gîtes minéraux*

Direction générale de la recherche géologique et minérale

Le mandat du service porte sur la connaissance du domaine minéral et de son exploitation. A cette fin, le Service des gîtes minéraux fait porter ses efforts sur:

- l'inventaire des richesses minérales;
- l'orientation de la prospection par divers moyens géoscientifiques;
- l'utilisation maximale des richesses minérales;
- la prévision et la prévention des glissements de terrain.

Les activités réalisées par le service sont initiées soit de l'intérieur, soit de l'extérieur.

"Projets initiés de l'intérieur"

- stratigraphie, volcanologie, tectonique de la région de Rouyn-Noranda;
- recherche d'indices de minéralisation par l'analyse des eaux souterraines;
- recherche d'une méthode géochimique de détection de gisements dans la couverture d'argile;
- recherche d'un procédé automatique et continu d'interprétation du magnétisme;
- étude sur le comportement de l'Archéen soumis au métamorphisme de type Grenville;

- sondages stratigraphiques et échantillonnages de dépôts meubles et de la roche sous-jacente dans la région de Matagami;
- tectonique et stratigraphie dans les Appalaches;
- étude de radioactivité en fonction de la lithologie dans la fosse du Labrador;
- étude sur une tectonique de détection géochimique et géostatistique pour les gîtes volcanogènes - mine Millenbach;
- développement d'une méthodologie prévisionnelle pour les glissements de terrain;
- instrumentation pour fins de prévision des glissements de terrain.

"Projets demandés de l'extérieur"

- recherche de dômes rhyolotiques dans la région de Rouyn (Polytechnique);
- étude comparative de comportement géochimique dans les eaux et sédiments de lacs et de ruisseaux (Coop France-Québec);
- pétrogéochimie des roches volcaniques dans la région de Normétal.

3) *Direction de l'hydrologie*

Direction générale des eaux

La Direction de l'hydrologie a la responsabilité d'établir les inventaires de la ressource-eau, qu'il s'agisse des eaux atmosphériques, de surface ou souterraines, et d'élaborer avec la Direction de l'aménagement, la planification du développement de cette ressource, son allocation et sa mise en valeur.

Elle assume certaines responsabilités de recherche uniquement pour mieux remplir son mandat premier qui est l'acquisition, le contrôle et la diffusion des données de base dans le domaine de l'eau.

Les activités scientifiques et de recherche de cette Direction sont réalisées au sein de services ayant les responsabilités suivantes:

- le Service de la météorologie effectue des recherches

méthodologiques ainsi que des analyses statistiques dans le domaine des eaux atmosphériques et de l'ensemble des paramètres qui caractérisent le climat;

- atlas du climat du Québec;
- rationnalisation des réseaux;
- méthodes de mesure de la neige;
- étude du verglas (Hydro-Québec).

- le Service de l'hydrométrie assume des responsabilités de recherche méthodologique et instrumentale en vue de l'acquisition des données sur les eaux de surface;

  - crues et étiages;
  - rationnalisation du réseau nordique;
  - déficit d'écoulement;
  - modèle mathématique de prévision des crues (Hydro-Québec).

- le Service des eaux souterraines assume des responsabilités semblables en vue de l'inventaire des nappes souterraines;

  - perméabilité en milieu fissuré;
  - synthèse de la qualité des aquifères;
  - étude d'impact;
  - Iles-de-la-Madeleine.

- le Service de la qualité des eaux assume des responsabilités de recherche méthodologique, instrumentale et tactique en vue d'une acquisition optimale des données caractérisant la qualité de l'eau sur les lacs et rivières du Québec ainsi que des études de restauration des eaux.

  - développement de nouvelles méthodes d'analyse en collaboration avec I.N.R.S.-Eau;
  - méthodes d'inventaire des potentiels écologiques;
  - précision des méthodes d'analyse;
  - programme canadien inter-laboratoires;
  - modèle d'apports.

4) *Direction de l'aménagement*

Direction générale des eaux

La Direction de l'aménagement assume certaines responsabilités en matière de recherche en vue d'améliorer la planification des interventions physiques de la Direction générale des eaux.

Elle effectue des recherches à caractère administratif, nécessaires au développement des politiques du secteur des eaux. Ses activités portent sur:

- la lutte aux inondations;
- le droit de l'eau;
- les interventions en milieu hydrique;
- les accidents naturels.

5) *Direction de l'analyse et de la planification*

Direction générale de l'énergie

La Direction de l'analyse et de la planification a pour mandat de réaliser pour les besoins du ministère des recherches dans le domaine de l'énergie. Ces recherches, de nature appliquée sont en grande partie effectuées par le personnel permanent du ministère.

A titre d'exemple des activités de cette Direction, mentionnons:

- une banque intégrée de données sur l'énergie - consommation d'énergie par forme et par secteur de consommation - indices du prix sur les produits énergétiques - séries de variables macro-économiques sur le Québec;
- analyse financière de rentabilité;
- une étude sur la demande d'énergie au Québec;
- le développement d'un modèle de prévision de la demande d'énergie jusqu'en 1980 (demande globale, par secteur de consommation, par forme d'énergie, etc.).

III- ORGANIGRAMME DE LA FONCTION RECHERCHE

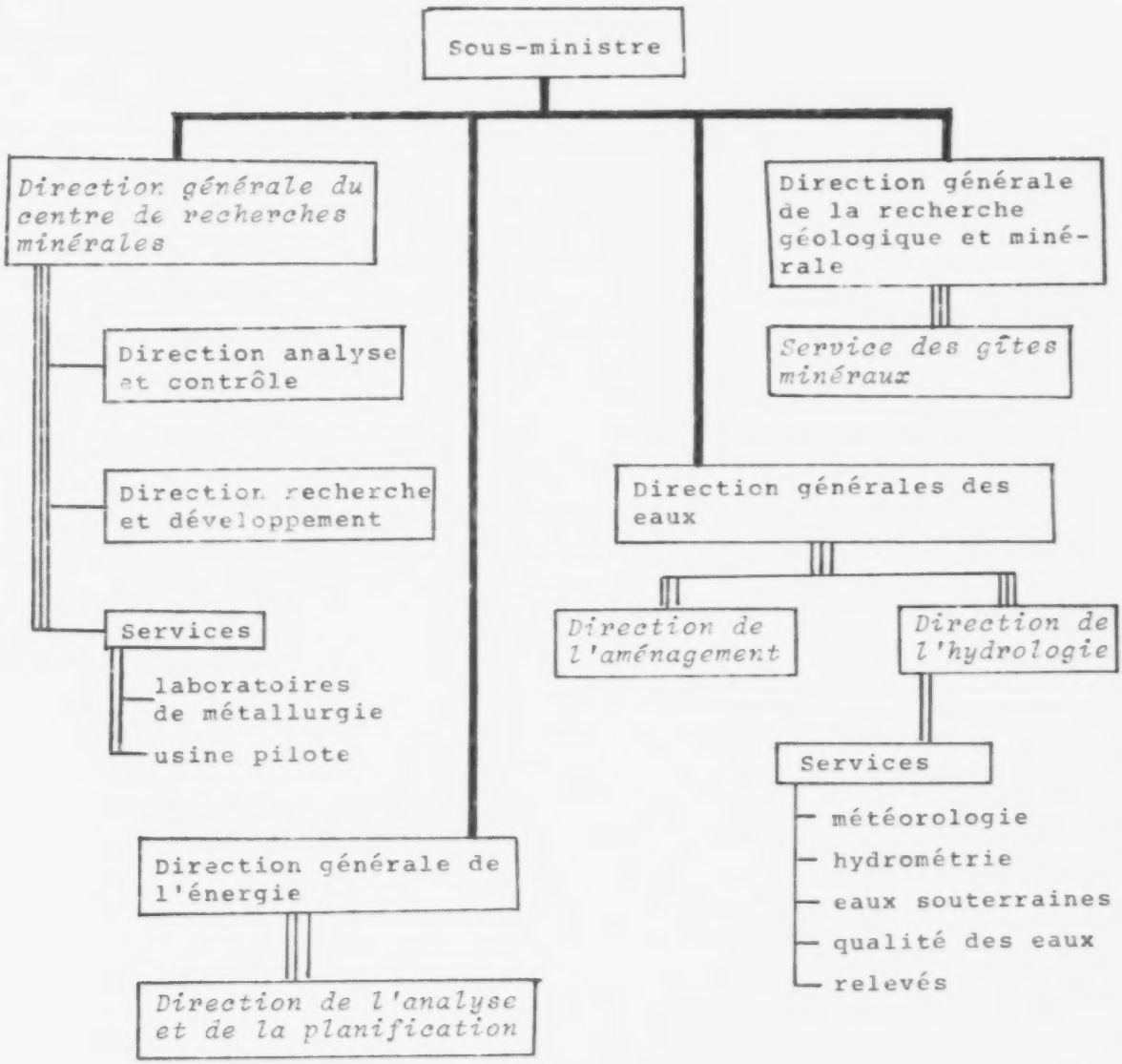

IV- POUVOIRS DU MINISTERE EN MATIERE DE RECHERCHE

1) Loi du ministère des Richessses naturelles (S.R.Q. 1964, c 83)

section II: Laboratoires de recherches minéralogiques et métallurgiques.

Article 9: Pour favoriser l'utilisation des richesses minérales dont la province est dotée et l'établissement dans la province, d'usines pour leur traitement, le Lieutenant-gouverneur en conseil peut autoriser le ministre à établir des laboratoires de recherches minéralogiques et métallurgiques dont les fonctions sont les suivantes:

a) aider les entreprises minières et métallurgiques à perfectionner des procédés et méthodes techniques d'extraction, de transformation et d'utilisation des substances minérales;

b) favoriser les études et recherches scientifiques pouvant conduire à la découverte de procédés et de techniques utiles à l'exploitation et au traitement de certains minerais;

c) aviser aux moyens de tirer le parti le plus profitable des substances minérales et des sous-produits provenant de leur transformation.

d) fournir à la petite industrie les services de laboratoires que ses ressources financières ne lui permettent pas d'établir;

e) généralement, poursuivre toute autre recherche scientifique et technique que le ministre jugera avantageuse pour le progrès de l'industrie minière et métallurgique. (S.R. 1964, c 83 a. 9)

Article 10: Pour assurer le bon fonctionnement de ces laboratoires, le Lieutenant-gouverneur en conseil, à la recommandation du ministre, peut nommer un directeur général des métallurgistes, chimistes, physiciens, ingénieurs, techniciens et tout autre employé nécessaire, et déterminer leurs fonctions, traitement ou salaire, en conformité de la Loi de la fonction publique (1965 lère session, c 14), (S.R. 1964, c 83 a. 10)

Article 11: Le Lieutenant-gouverneur en conseil peut autoriser le ministre à conclure avec des universités, des corporations possédant des laboratoires, des ententes pour faciliter la poursuite des études et recherches visées par la présente section. (S.R. 1964, c 83 à. 11).

Article 12: L'organisation de ces laboratoires, leurs dépenses d'entretien, l'exécution des ententes prévues par l'article 11 et, en général, les frais encourus pour l'application de la présente section, sont défrayés à même un fonds spécial constitué:

1- des sommes votées annuellement par la Législature à ces fins;

2- des contributions bénévoles versées par les industriels et autres personnes désirant aider au succès des études et recherches poursuivies dans ces laboratoires;

3- des droits régaliens et autres revenus provenant des brevets obtenus à la suite de recherches effectuées dans ces laboratoires.

2) Loi des mines (L.Q. 1965, c 34) (permis de recherche)

Article 143: Le détenteur doit effectuer ou faire effectuer à la satisfaction du ministre, dans le territoire qui fait l'objet de son permis, des travaux de recherches consistant en études géologiques ou géophysique...

3) Loi de l'Hydro-Québec (S.R.Q. 1964, c 86)

Section V, pouvoirs spéciaux de la Commission

Article 29: La Commission peut disposer de tout sous-produit provenant de ses opérations et le transformer; elle peut fabriquer tous les appareils nécessaires pour ses fins ou pour l'utilisation d'énergie par elle-même ou par d'autres personnes.

La Commission peut acquérir, par transfert ou permis, des brevets d'invention et peut en disposer.

4) Arrêté en conseil concernant les pouvoirs d'Hydro-Québec en matière de recherche (A.C. 94 - 1967)

Attendu qu'il est devenu nécessaire qu'Hydro-Québec entreprenne des recherches sur l'énergie ainsi que sur les moyens les plus avantageux de la produire, de la transporter et de la distribuer...

Il est ordonné qu'Hydro-Québec SOIT par les présentes autorisé à construire un institut de recherche aux fins ci-dessus mentionnées.

5) Loi de la régie de l'électricité et du gaz (S.R.Q. 1964, c 37)

Article 19: La régie peut:

a) créer des comités d'études et d'expérimentation en matière d'électricité pour aider au perfectionnement des méthodes de génération et de distribution de l'énergie électrique.

6) Arrêté en conseil concernant la création d'un centre de recherches minérales (A.C. 3387 - 1969)

Attendu que le ministre des Richesses naturelles a organisé des laboratoires qui ont pour but de venir en aide aux prospecteurs et à l'industrie minière en effectuant des travaux d'analyse et de recherche pour favoriser la découverte et la mise en exploitation de nouveaux gisements.

Attendu qu'une usine pilote a été également créé par le ministère des Richesses naturelles...

Attendu qu'il y aurait avantage à regrouper ces deux services sous une direction unique afin de stimuler l'effort scientifique.

Il est ordonné en conséquence sous la proposition du ministre des Richesses naturelles que: le ministre des Richesses naturelles soit autorisé à créer un centre de recherches minérales dont les attributions seraient celles qui sont prévues à la section II de la loi du M.R.N. (L.Q. 1969, c 83) qu'à cette fin, soient regroupées et intégrées à ce centre de recherches, la direction de l'usine pilote et la direction des laboratoires du M.N.R.

V- BUDGET ET EFFECTIFS (1977-78)*

UNITE DE R - D	Programmes(P) et éléments(E)	BUDGET $(000)	EFFECTIFS
	p 1: inventaires et recherches		
2	E1: inventaires et études géologiques	613.**	16
	p 2: soutien et surveillance à l'industrie minière		
1	E2: recherches minérales	3,546.3	135
	p 4: inventaires et recherches		
3	E1: inventaires et recherches météorologiques	1,118.7	15
	E2: inventaire des eaux	3,281.3	
	p 5: contrôle de la ressource-eaux et de ses usages		
4	E4: gestion interne du secteur eau	250.**	42
	p 7: études et recherches concernant les hydrocarbures		
5	E2: étude et gestion interne	150.**	13
	TOTAL	8,959.3	363

* Source: Crédits pour l'année financière se terminant le 31 mars 1978, Gouvernement du Québec.

** Les sommes affectées à la recherche ne représentent qu'une partie de l'élément en cause.

1- Direction générale du Centre de recherches minérales

2- Direction générale de la recherche géologique et minérale

3- Direction de l'hydrologie

4- Direction de l'aménagement

5- Direction de l'analyse et de la planification

VI- RESPONSABLE DES UNITES DE RECHERCHE

Charles Olivier, directeur
Centre de recherches minérales
Direction générale du Centre de recherches minérales
2700, rue Einstein
Ste-Foy, Québec
643 - 4504

Joseph Gagnon, directeur
Direction analyse et contrôle
Direction générale du Centre de recherches minérales
2700, rue Einstein
Ste-Foy, Québec
643 - 4508

Roland Lehouillier, directeur
Direction recherche et développement
Direction générale du Centre de recherches minérales
2700, rue Einstein
Ste-Foy, Québec
643 - 4559

Gontran Foy, directeur
Usine pilote
Direction générale du Centre de recherches minérales
1180, place Dufresne
Québec
643 - 9602

François Dompierre, directeur
Direction de l'exploration
Direction générale de la recherche géologique
et minérale
1620, boulevard de l'Entente, chambre 420
Québec
643 - 5159

Raymond Perrier, directeur
Direction de l'hydrologie
Direction générale des eaux
1640, boulevard de l'Entente, chambre 210
Québec
643 - 4435

Gaston Poulin, directeur
Service de la météorologie
Direction de l'hydrologie
194, rue Saint-Sacrement
Québec
643 - 4588

R. Claude Pesant, directeur
Service de l'hydrométrie
Direction de l'hydrologie
1640, boulevard de l'Entente, chambre 305
Québec
643 - 4553

Raymond Roy, directeur
Service des eaux souterraines
Direction de l'hydrologie
194, rue Saint-Sacrement
Québec
643 - 4584

Henri Saint-Martin, directeur
Service de la qualité des eaux
Direction de l'hydrologie
Complexe scientifique
2700, rue Einstein
Sainte-Foy (Québec)

Jean Aumont, directeur
Service des relevés
Direction de l'hydrologie
643 - 4064

Bernard Harvey, directeur
Direction de l'aménagement
Direction générale des eaux
1640, boulevard de l'Entente
Québec
643 - 4612

Roch Veilleux, directeur
Direction de l'analyse et de la planification
Direction générale de l'énergie
1035, chemin Ste-Foy, 2e étage
Québec
643 - 3724

TERRES ET FORETS

I- BREF APERCU ET HISTORIQUE DE LA RECHERCHE DANS LE MINISTERE

L'activité du ministère des Terres et Forêts porte sur la gestion des terres, forêts et bois tant publics que privés à l'exception des terres publiques dont la gestion a été confiée par la loi ou un arrêté en conseil à un autre ministère, pour des fins inhérentes à la compétence de ce dernier. Ses responsabilités portent sur la connaissance, l'amélioration, la protection et l'utilisation de ces ressources.

La fonction recherche du M.T.F. est orientée vers la recherche appliquée et le développement technologique en regard des finalités socio-économiques liées aux besoins de gestion du domaine territorial et forestier.

1966 Adoption d'un nouvel organigramme au ministère des Terres et Forêts et création de trois directions générales, dont la "Direction générale de la planification" à laquelle on rattache l'Ecole forestière de Duchesnay sous le nom de Service de la formation technique ainsi que trois nouveaux services dont le Service de la recherche à qui on confie la responsabilité de la recherche sur la forêt et le domaine territorial.

1967 Le Service de la recherche entre en opération;

1969 Création du Conseil de la recherche et du développement forestiers du Québec (C.R.D.F.);

1970 Mise en opération du C.R.D.F.;

1971 Abolition de la Direction générale de la planification et rattachement du Service de la recherche au Sous-ministre en titre;

1973 Réforme administrative; le Service de la recherche est rattaché à la Direction générale des forêts et on lui retire la responsabilité des recherches dans le domaine territorial. Cette responsabilité est confiée au Service de recherche et de planification de la Direction générale du domaine territorial;

1977 La Direction des relevés techniques du domaine territorial s'est vue confier la responsabilité d'établir une politique et un programme de recherches en matière de géodésie, de photogrammétrie et de télédétection;

1978 Mise en opération à la Direction générale du territoire, des activités du Service de recherche et de planification.

III- MANDATS ET ACTIVITÉS DES UNITÉS DE RECHERCHE DU MINISTÈRE

La fonction recherche du ministère est répartie entre deux unités de recherche: le Service de la recherche, relevant de la Direction générale des forêts et le Service de la recherche et de la planification, rattachée à la Direction générale du domaine territorial.

a) *Service de la recherche*

Direction générale des forêts

Le Service de la recherche a pour fonction première d'effectuer les recherches dont le ministère a besoin pour définir ses objectifs, choisir ses politiques, déterminer et appliquer les programmes d'action qui en découlent. Il assume donc des responsabilités en matière de:

- direction et exécution de travaux de recherche et de développement;

- participation à la planification et à la coordination de la recherche;
- participation aux négociations relatives aux recherches;
- assistance à la recherche effectuée à l'extérieur;
- participation à la création, à l'organisation et à la gestion de forêts et de secteurs d'expérimentation;
- gestion de laboratoires d'analyse et de contrôle;
- travaux d'expertise à la demande des autres unités du ministère;
- participation à la préparation et à la diffusion de l'information résultant des recherches menées.

Les activités de recherche et de développement du Service de la recherche peuvent être regroupées selon les six (6) catégories suivantes:

a) "Connaissance de la forêt"

Les recherches méthodologiques en écologie et en inventaire forestier; la systématique et la définition des unités écologiques homogènes et leur signification en aménagement forestier; les recherches sur la productivité, le rendement et l'évolution des milieux forestiers de même que la systématique et la distribution des plantes forestières du Québec ainsi que la contribution du ministère à la gestion de l'herbier provincial. Le Service de la recherche contribue aussi à l'administration des réserves écologiques.

b) "Amélioration de la forêt"

Ces recherches portent sur le choix, l'essai et l'amélioration des arbres forestiers; la production de semences, de boutures et de plants pour la forestation; le traitement des peuplements en forêt naturelle, ainsi que sur le traitement des sols en forêt naturelle.

c) "Protection de la forêt"

Recherches effectuées dans le but d'améliorer la protection des forêts contre les incendies, les insectes et les maladies de même que la qualité de l'environnement forestier contre la pollution causée par l'homme et ses activités. Les recherches pourront porter sur la connaissance des facteurs destructifs et sur leur action, ainsi

que sur la prévention, la détection et la lutte contre ces facteurs. Les travaux effectués jusqu'ici en ce qui concerne la protection de la forêt ont surtout porté sur les aspects économiques.

d) "Utilisation de la forêt"

Recherches sur la planification de l'utilisation (plans d'aménagement et de gestion, méthodes de zonage et d'allocation, etc.); les méthodes et les équipements d'exploitation (machines, constructions et ouvrages, etc.); la main-d'oeuvre; les méthodes de mesurage des bois abbatus; les différentes méthodes de transport et de communication.

e) "Forêts privées"

A titre d'exemple de recherches sur les aspects spécifiques aux forêts privées mentionnons l'aménagement et l'exploitation des érablières; la taxation forestière, le crédit foncier; la gestion des fermes forestières et des groupements forestiers; le développement de méthodes et d'équipements adaptés à de petites exploitations.

f) "Produits forestiers"

Quelques recherches sont effectuées à l'occasion sur les aspects technologiques mais surtout économiques des secteurs forestiers secondaires et tertiaires. Ces travaux peuvent porter sur l'identification, la structure, les propriétés, la préservation, le classement, la transformation, la fabrication, l'utilisation et la distribution des produits forestiers (bois, panneaux, huiles essentielles, sève, etc.).

2) *Service de la recherche et de la planification*

Direction générale du domaine territorial

Le mandat du Service de la recherche et de la planification porte sur:

- l'élaboration de politiques et de programmes de recherche à moyen et long terme relatifs au domaine territorial québécois;

- la définition d'objectifs et la proposition de plans de développement technologique et organisationnel;
- la réalisation des programmes annuels de recherche. A cette fin le Service dirige, coordonne et supervise le travail des chercheurs de la Direction générale, commandite des recherches à l'ectérieur et procède à l'analyse et au contrôle de ces travaux;
- la mise à jour et l'analyse de la documentation concernant les méthodes et les technologies de pointe;
- l'analyse, conformément à la politique d'aide à la recherche, les demandes de subventions;
- la formule des recommandations à moyen et long terme du domaine territorial aux réalités économiques et technologiques actuelles.

Les activités de recherche du Service peuvent être regroupées ainsi:

a) "Photogrammétrie"

Les applications topographiques (les modèles numériques de terrain, la volumétrie, cadastre, arpentage, etc.); les applications cartographiques (la cartographie automatique, la révision cartographique); l'appareillage d'exploitation (étude des potentiels et des précisions); l'aérotriangulation; le développement et la tenue à jour des normes.

b) "Géodésie et topométrie"

L'intégration des levés et de la cartographie; la géodésie spatiale; le nivellement; le contrôle photogrammétrique (conventionnel, héliporté); les systèmes de positionnement I.S.S. - DOPPLER; le développement et la tenue à jour des normes.

c) "Télédétection"

Le traitement optique et numérique; le développement de logiciels; l'étude des potentiels de l'appareillage.

III- ORGANIGRAMME DE LA FONCTION RECHERCHE

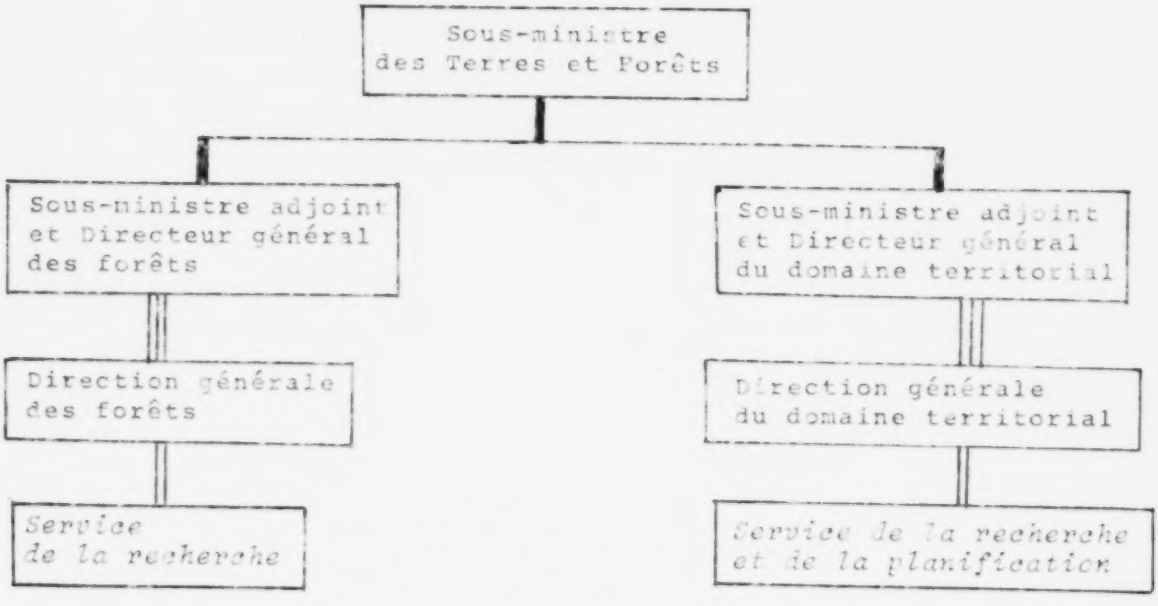

IV- POUVOIRS DU MINISTERE EN MATIERE DE RECHERCHE

1) Loi du ministère des Terres et Forêts (L.Q. 1974, c 26)

Cette loi ne precise aucun pouvoir en matière de recherche.

2) Loi de la recherche et de l'enseignement forestier (S.R.Q. 1964, c 98)

Article 1: Le Lieutenant-gouverneur en conseil est autorisé sur la recommandation du ministre des terres et forêts, à conclure des arrangements et conventions nécessaires pour les fins suivantes:

b) assurer le bon fonctionnement des stations et laboratoires de recherches forestières dans la province de Québec.

Article 2: Le Lieutenant-gouverneur en conseil peut autoriser le ministre des terres et forêts à acquérir à l'amiable ou par expropriation, les terrains nécessaires aux fins de l'article 1 de la présente loi.

Article 3: Le ministre des terres et forêts est autorisé à recevoir les contributions, subsides ou donations que des sociétés ou des particuliers pourront donner ou faire dans le but d'aider au développement et au bon fonctionnement des diverses écoles d'ingénieurs et de gardes forestiers, de l'Institut de Papeterie de la province de Québec ou des stations et laboratoires de recherches forestières. Ces contributions, subsides ou donations formeront des fonds spéciaux désignés

chacun sous le nom de l'institution à laquelle ils auront été attribués par le donateur.

Article 5: Le chef du service forestier de la province est d'office, inspecteur général de l'enseignement forestier et directeur général des stations ou laboratoires de recherches forestières.
S.R. 1941, c 97 a.7; 6-7 Eliz. II, c 31 a.1

3) Loi du mérite forestier (S.R.Q. 1964, c 99)

Article 4: Le titre et la décoration de grand officier du mérite forestier et le diplôme de très grand mérite exceptionnel peuvent être accordés à toute personne qui a rendu des services signalés à la cause forestière par son travail dans des missions scientifiques ou officielles, par des travaux de recherches sylvicoles, par des ouvrages ou publications sur la forêt, par la création de bourses ou de dotations destinées à encourager l'enseignement forestier, l'aménagement rationnel de la forêt, la conservation forestière, le reboisement.

4) Loi concernant l'aménagement d'une forêt expérimentale par l'Université Laval (L.Q. 1963, c 28)

Article 3: Le Lieutenant-gouverneur en conseil peut autoriser le ministre des terres et forêts à conclure avec l'Université Laval un contrat d'affermage de la forêt Montmorency aux conditions jugées utiles, et plus particulièrement aux conditions suivantes:

a) la forêt Montmorency sera affermée gratuitement à l'Université Laval pour fins de recherche et d'enseignement forestier pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf ans;

c) ...l'Université Laval devra s'engager à aménager ladite forêt suivant les meilleures méthodes sylvicoles connues de la science forestière et a y conduire des expériences sylvicoles ainsi que des travaux de recherche forestière destinés à améliorer et à augmenter le champ des réalisations de cette science;

d) l'Université Laval devra soumettre, à la demande du ministre des terres et forêts, des plans d'aménagement et de recherche ainsi que les résultats obtenus.

5) Loi sur les réserves écologiques (L.Q. 1974, c 29)

Article 2: Le Lieutenant-gouverneur en conseil peut, par règlement, constituer en réserve écologique tout territoire relevant de sa juridiction et l'affecter aux fins suivantes:

b) réserver ce territoire à la recherche scientifique et s'il y a lieu, à l'éducation.

Article 6: Le ministre peut toutefois, aux conditions déterminées par règlement, permettre l'un ou l'autre des actes ou travaux visés aux alinéas précédents pour faciliter l'étude scientifique de l'évolution du milieu.

6) Arrêté en conseil 4393 - 1970 concernant le Conseil de la recherche et du développement forestier du Québec.

(...)

Attendu que depuis le 22 octobre 1969, un tel Conseil a été mis sur pied par proclamation du ministère des Terres et Forêts mais que l'existence de ce conseil n'a jamais été ratifiée par arrêté ministériel;

(...)

Il est ordonné, en conséquence sur la proposition du ministre des Terres et Forêts:

1- QUE soit ratifiée la création du "Conseil de la recherche et du développement forestiers du Québec", organisme consultatif relevant du ministre des terres et forêts qui a comme tâche principale:

b) d'étudier, à la demande du ministre, toute question relative à la recherche et au développement forestiers.

7) Arrêté en conseil 787-1975 concernant le Conseil consultatif des réserves écologiques.

II, C: Buts du Conseil:

3) Aviser le ministre sur les recherches touchant les réserves.

V- BUDGET ET EFFECTIFS (1977-78)*

UNITE DE R - D	Programmes (P) et éléments(E)	BUDGET $(000)	EFFECTIFS
	p 1: connaissance de la forêt		
	E1: recherche	1,923.2	67 29**
	p 8: connaissance géographique du territoire		
	E1: levées cartographiques intégrées	120.0***	2.7 2**
	TOTAL****	2,043.2	69.7 31**

* Source: Crédits pour l'année financière se terminant le 31 mars 1978, Gouvernement du Québec.

** Personnel à temps partiel.

*** Les sommes consacrées à la recherche ne représentent qu'une partie de l'élément en cause.

**** Il convient d'ajouter la contribution des régions administratives à l'implantation et à l'entretien de plantations expérimentales. En 1977-78, cette somme s'élève à $81,800.

VI- RESPONSABLES DES UNITES DE RECHERCHE

Pierre Dorion, directeur
Service de la recherche
Direction générale des forêts
2700, rue Einstein
Ste-Foy, Québec
643 - 7994

Poste vacant
Service de la recherche et de la planification
Direction générale du domaine territorial
200, chemin Ste-Foy
Ste-Foy, Québec

Tourisme, chasse et pêche

TOURISME, CHASSE ET PECHE

I- BREF APERCU ET HISTORIQUE DE LA RECHERCHE DANS LE MINISTERE

Le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche fait porter principalement son activité sur les secteurs faune, tourisme, loisir et récréation de plein air. L'ensemble du domaine du ministère est perçu comme une richesse en terme de récréation et de bénéfices économiques, richesses qui doivent être protégées et développées en vue du bien-être des populations présentes et futures.

La recherche porte principalement sur les besoins internes du ministère en matière de gestion et d'élaboration de politique et sur le développement de l'activité touristique et récréative.

1968 Création du Service général de la recherche et du développement qui regroupe outre le Service de la recherche, les services de planification, de la coordination et du génie;

1970 Le Service général de la recherche et du développement est doté d'un budget autonome;

1973 Le Service de la faune (1960) est scindé en deux: Service de la recherche biologique et Service de l'aménagement de la faune;

1977 Création de la Direction de la planification qui remplace le Service général de la recherche et du développement. La Direction générale regroupe le Service de la recherche socio-économique et le Service du développement;

1977 Le Service de la recherche biologique devient la Direction de la recherche faunique.

II- MANDATS ET ACTIVITES DES UNITES DE RECHERCHE

Au ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, les responsabilités en matière de recherche sont partagées entre les unités suivantes: Direction de la recherche faunique et Service de la recherche socio-économique.

1) *Direction de la recherche faunique*

Direction générale de la faune

La Direction de la recherche faunique a comme mandat de répondre aux besoins du ministère en matière d'aménagement, d'exploitation, de protection et de repeuplement de la faune.

La Direction vise à assurer la conservation des ressources fauniques sur le territoire québécois en en assurant l'utilisation rationnelle. A cette fin, la Direction se doit de développer et de perfectionner les techniques qui permettent d'évaluer les besoins en habitat de la faune, d'évaluer les populations animales évoluant dans les habitats, de proposer des normes concernant l'amélioration de l'habitat, l'enseignement et la protection des espèces animales.

Les activités de la Direction de la recherche faunique consistent généralement en des études sur les écosystèmes et sur le comportement de la faune, et sont regroupées dans les trois unités suivantes:

"Service de la faune terrestre"

- recherche sur l'orignal;
- recherche sur le cerf de Virginie;
- recherche sur le caribou;
- recherche sur l'ours polaire
- reproduction de boeufs musqués;
- recherche sur les oies blanches;
- télédétection de la faune;
- oiseaux et petits mammifères.

"Service de la faune aquatique"

- organismes aquatiques;
- recherche sur le saumon (inventaire biophysique, ensemencement, etc.)
- recherche sur la faune aquatique des grands plans d'eau de la région du St-Laurent (broche, maskinongé, prédation, etc.)

"Division des impacts"

La division effectue, suivant les mandats qui lui sont confiés, les recherches et les analyses d'impacts de projets de développement susceptibles de perturber l'habitat des espèces fauniques et soumet aux autorités du ministère les recommandations pertinentes.

2) *Service de la recherche socio-économique*

Direction de la planification

En tant que soutien pour les besoins internes du ministère, le Service de la recherche a pour fonctions d'effectuer les inventaires et les recherches socio-économiques susceptibles d'élargir la connaissance des différents facteurs qui influencent l'activité touristique et récréative.

C'est donc en vue d'éclairer et de favoriser le processus de décision que le ministère a senti la nécessité de se doter d'un appareil statistique et de capacités d'analyses(études de marché, de motivation, de rentabilité, de localisation) d'un phénomène en pleine expansion - le tourisme.

Les principales activités du Service de la recherche socio-économique peuvent être décrites ainsi:

- bulletin statistique annuel;
- la demande de loisir de plein air au Québec de 1967 à 1980. Modèle d'analyse de variance;
- méthode de contrôle du prix des chambres des hôtels de Montréal au cours des olympiades 1976;
- la fréquentation des campings gouvernementaux au Québec en 1974;
- évaluation de la campagne publicitaire de l'été 1974;

- l'analyse des systèmes et la planification du tourisme et des loisirs de plein air;
- le touriste non-résident au Québec en 1975;
- inventaire de l'équipement récréatif (inventaire perpétuel);
- étude sur le crédit touristique,
- indicateurs relatifs au nombre de voyageurs internationaux entrant ou revenant au Canada, par région canadienne, 1972-75;
- méthodologie et concept de classification des restaurants du Québec;
- la préférence des campeurs en 1976;
- méthodologie d'une classification des terrains de camping et des pourvoyeurs;
- kiosques publicitaires du M.T.C.P. aux Etats-Unis et en Ontario;
- la pêche sportive au Québec en 1975;
- participation à l'élaboration d'un Livre vert sur le tourisme. En cours de réalisation;
- la chasse sportive en 1973-74 et en 1976-77;
- la chasse au Québec 1975 et 1980. Modèle d'analyse de variance.

III- ORGANIGRAMME DE LA FONCTION RECHERCHE

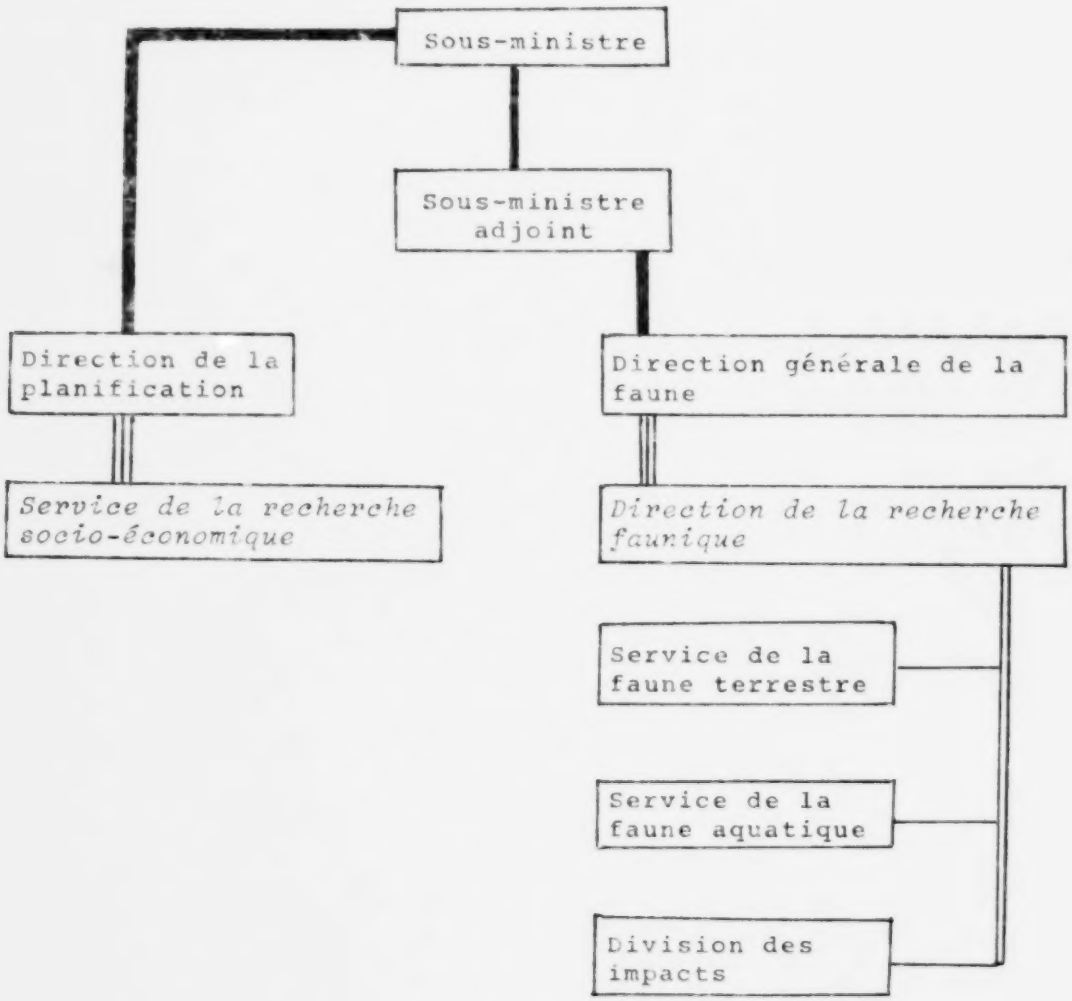

IV- POUVOIRS DU MINISTERE EN MATIERE DE RECHERCHE

1) Loi du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche (L.Q. 1968, c 58)

Ne fait aucune mention de la recherche

2) Loi de la conservation de la faune (L.Q. 1969, c 58)

Article 43: Le ministre peut établir, administrer et développer des jardins zoologiques, des établissements de pisciculture, des aquariums et des laboratoires de sciences naturelles ainsi que tout service connexe nécessaire.

3) Loi instituant le Conseil de la faune (L.Q. 1968, c 59)

Article 21: Le Conseil est chargé d'étudier les meilleurs moyens de résoudre les problèmes concernant la faune au Québec et de faire rapport de ces constatations au ministre.

Il peut aussi avec l'autorisation du Lieutenant-gouverneur en conseil, faire effectuer les études et recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à la poursuite de ses fins.

4) Loi concernant l'aménagement d'une forêt expérimentale par l'Université Laval (L.Q. 1963, c 28)

Article 3: f) le Lieutenant-gouverneur en conseil pourra, à la demande du ministre du Tourisme, de la chasse et de la pêche, décréter des règlements particuliers applicables à la Forêt Montmorency et autoriser le ministre à conclure avec l'Université Laval toute entente jugée utile à la protection du gibier et du poisson, ainsi qu'à l'avancement des sciences piscicole et cynégétique.

V- BUDGET ET EFFECTIFS (1977-78)*

UNITE DE R - D	Programmes(P) et éléments (E)	BUDGET $(000)	EFFECTIFS
	p 1: maintien et amélioration de la faune		
1	E1: inventaires et recherches	1,214.7**	50
	E2: amélioration des habitats		
	p 7: gestion interne et soutien		
2	E3: recherche et développement	566.***	18
	TOTAL	1,780.7	68

* Source: Crédits pour l'année financière se terminant le 31 mars 1978, Gouvernement du Québec.

** Les sommes affectées à la recherche proviennent d'une partie de ces deux éléments.

*** Les fonds consacrés à la recherche ne représentent qu'une partie de l'élément.

1. Direction de la recherche faunique
2. Service de la recherche socio-économique.

VI- RESPONSABLE DES UNITES DE RECHERCHE

Bertrand Tétreault, directeur
Direction de la recherche faunique
Direction générale de la faune
9530, rue de la Faune
Orsainville, Québec
643 - 2227

Guy Gauthier, directeur par intérim
Service de la recherche socio-économique
Direction de la planification
Edifice Place de la Capitale, 16e étage
150, boulevard St-Cyrille Est
Québec
643 - 2264

Transport

TRANSPORT

I- BREF APERCU ET HISTORIQUE DE LA RECHERCHE DANS LE MINISTERE

Le domaine de responsabilités du ministère des Transports s'étend à l'ensemble des aspects du transport sur le territoire québécois, qu'il s'agisse de modes de transport (routier, ferroviaire, maritime, aérien et urbain), d'infrastructure, de véhicules ou d'usagers. Les responsabilités du ministère concernent l'élaboration de politiques, leur suivi, leur coordination et leur mise en oeuvre.

La fonction recherche vise, d'une part, à répondre aux besoins du ministère en ce qui a trait à l'élaboration de politiques et à la connaissance du domaine et, d'autre part, à favoriser le développement des transports au Québec.

Les recherches nécessaires aux activités du ministère sont réalisées soient intra-muros, soient externes ou encore par l'utilisation simultanée de ces deux modes. Les recherches intra-muros sont concentrées sur le transport routier et consistent la plupart du temps en études techniques ou de planification.

Le développement et l'opérationnalisation de la fonction recherche au ministère des Transports débute véritablement avec la réforme des années 1973-74.

1964 Création d'un groupe d'étude sur les causes des accidents;

1969 Création du Service d'études et sécurité routière;

1971 Création d'un groupe pluridisciplinaire à la direction de la circulation. En 1975 ce groupe devient la Division des études régionales;

1973 Au Service des laboratoires formation d'une section
1974 de la mécanique des roches et aménagement de laboratoires régionaux;

1974 Sur la base des services en planific ion des transports, création du Service de l'anal,se des sytèmes de transports;

1974 Création des Services études et recherches à la Direction générale du Bureau des véhicules automobiles et du Service de recherche au transport des personnes;

1975

1977 Réflexion sur une réorganisation de la fonction recherche au M.T.

II- MANDATS ET ACTIVITES DES UNITES DE RECHERCHE DU MINISTERE

Quoique la recherche interne soit exécutée par de nombreux services au sein des diverses directions générales du ministère, l'inventaire de la recherche en transport pour l'année 1977-78 démontre que près de 90% des projets de recherches intra-muros proviennent de six (6) services répartis entre les directions générales des systèmes de transport, du génie et du Bureau des véhicules automobiles.

1) Service de l'analyse des systèmes de transport

Direction politique et développement des transports

Direction générale des systèmes de transport

Le Service de l'analyse des systèmes de transport a pour mandat: de définir, en collaboration avec les diverses unités du ministère et en consultation avec les autres paliers gouvernementaux, les diverses options quant au développement harmonisé et intégré des systèmes de transport;

D'analyser les systèmes et modes de transport et du suggérer des choix en vue de l'élaboration du plan de développement des transports;

De fournir, en collaboration avec le service de géographie, des études d'impacts des systèmes de transport sur le milieu;

D'inventorier les méthodes et techniques d'analyse en planification des transports et dans les domaines connexes et de sélectionner celles qui conviennent le mieux aux travaux du ministère;

D'évaluer les modifications qui pourraient être apportées au plan de développement des transports quant à leurs conséquences techniques et économiques ou à leur impact sur les politiques ministérielles.

Les principales activités réalisées par le Service d'analyse portent soit sur des études concernant les modes de transport ainsi que sur des projets spéciaux de développement et l'évaluation des politiques.

A titre d'exemple des préoccupations de ce service mentionnons:

- l'aspect multimodal des études de transport;
- enquêtes, recherches et inventaires sur les systèmes et modes de transport en existence;
- réalisation à l'aide de simulation et de traitement de l'information, de la projection des besoins et des caractéristiques des réseaux et des installations de transport;
- études d'impact sur la législation et la réglementation en matière de transport;
- évaluation de l'incidence de certains projets de loi ou de réglementation sur la nature des systèmes de transports;
- études de rentabilité.

2) *Service du transport maritime*

Direction du transport maritime aérien

Direction générale des systèmes de transport

A la Direction du transport maritime et aérien il n'existe pas d'unité de recherche proprement dite. Les recherches y sont ponctuelles et spécifiques à l'activité du Service.

A titre d'exemple des préoccupations du Service mentionnons:

- évaluation de la desserte maritime de la Moyenne et Basse Côte-Nord;
- Leslie (Iles-de-la-Madeleine) port régional, projet minéralo-portuaire; étude portant sur l'infrastructure nécessaire au port de Leslie;
- Port régional de Leslie (Iles-de-la-Madeleine) étude de l'impact de l'implantation du port;
- Port régional et minéralier de Leslie (Iles-de-la-Madeleine), impact sur le milieu;

- Port régional et minéralier de Leslie (Iles-de-la-Madeleine): étude d'environnement;
- étude des traversées fluviales et maritimes en aval de l'Ile-aux-Coudres;
- système de transport des hydrocarbures Bas Saint-Laurent - Montréal;
- étude sur le transport aérien de type "commuter" pour le Saguenay Lac St-Jean et l'Abitibi.

3) *Service de transport en vrac*

Direction des transports routiers des marchandises

Direction générale des systèmes de transport

Le mandat de cet organisme consiste principalement à:

- effectuer les analyses et projections des besoins en matière de transport en vrac et spécialisé;
- prendre les mesures destinées à améliorer le transport en vrac et spécialisé en établissant des règlements et des normes de coûts, de taux et de tarifs de transport.

A titre d'illustration des préoccupations du service en matière de recherche mentionnons les projets suivants:

- analyse du transport en vrac au Québec;
- taux forfaitaires pour le transport des matières en vrac;
- contrôle des charges légales sur les routes du Québec;
- conception d'un appareillage pour connaître la charge par essieu;
- conception d'un fardier adapté aux routes du Québec pour des charges de 60 à 100 tonnes;
- étude des chargements de bois en poids et volume;
- analyse des mouvements de bois de sciage au Québec;
- analyse des mouvements de bois de pâte au Québec.

4) *Service du laboratoire central*

Direction des sols et matériaux

Direction générale du génie

Le Service du laboratoire central a comme mandat d'effectuer des analyses d'échantillons pour le compte des divers services

du ministère, d'autres ministères ou d'organismes publics, parapublics ou privés. De plus les laboratoires ont pour mission d'effectuer de la recherche appliquée sur les diverses composantes des routes, ponts et chaussées ainsi que sur la mise au point de nouvelles méthodes d'analyse.

A titre d'exemple des activités réalisées par le laboratoire central mentionnons:

- des analyses d'échantillons d'agrégats;
- la mise au point de nouvelles méthodes d'analyse;
- des études de matériaux routiers;
- des études touchant à des fondations pour ouvrage d'art, à la mécanique des roches;
- des études sur le comportement des chaussées;
- le contrôle qualitatif des matériaux et ouvrages en regard des normes émises par le ministère et les organismes compétents.

5) *Service de l'environnement*

Direction de la circulation

Direction générale du génie

A la Division de la circulation, le Service des études régionales (section de Montréal) ou plus communément appelé Service de l'environnement a pour fonction de planifier, d'organiser et de diriger les activités d'évaluation d'impact socio-économique du réseau routier sur son environnement.

A titre d'exemple des activités réalisées par ce Service, mentionnons:

- évaluation de l'impact d'une barrière bruit sur l'enneigement;
- implantation d'oasis de verdure sur les grandes routes québécoises;
- l'esthétique des écrans anti-éblouissant;
- stabilisation des dunes de sable;
- les chlorures et les écosystèmes aquatiques;
- effets des abats-poussière sur les cours d'eau et les lacs;

- impact du sel de déglaçage sur la végétation;
- tolérance des cultures agricoles aux polluants routiers.

6) *Service d'étude en sécurité routière*

Direction de la sécurité routière

Direction générale du Bureau des véhicules automobiles

Le Service d'études en sécurité routière a été créé en 1969 pour inventorier et analyser les causes d'accidents de véhicules automobiles et pour proposer des correctifs. Depuis 1977, le mandat s'est élargi à l'ensemble de la sécurité routière. En ce sens, le Service effectue des recherches sur les programmes d'information et d'éducation en sécurité routière et peut entreprendre toute autre étude ou recherche dans le domaine de la sécurité routière.

A titre d'exemple des activités réalisées par le Service, mentionnons:

- le développement d'un centre de documentation et d'information scientifique et technique en rapport avec la sécurité routière;
- des recherches sur le comportement et la motivation (psychologie) de l'usager de la route en relation avec les causes d'accidents et sur les correctifs à apporter pour modifier ce comportement et cette motivation;
- des études sur les aspects socio-économiques des accidents de la route (coûts d'hospitalisation, invalidité, réadaptation, compensation, etc.);
- le développement d'instruments d'évaluation des mesures prises afin de prévenir les accidents de la route (cours de conduite, publicité, examens pour l'obtention de permis de conduire, inspection mécanique);
- la préparation de textes explicatifs des lois et règlements se rapportant à la sécurité routière;
- la production continue de rapports périodiques (mensuels, trimestriels, annuels) sur les statistiques d'accidents de véhicules automobiles et d'études comparées des variables incluses dans les accidents de véhicules automobiles.

Quoique les unités décrites ci-haut représentent près de 90% de l'effort de recherche du ministère, il s'effectue de la recherche sur une base ponctuelle dans les services suivants:

- les Services de géographie et des programmes de la Direction politiques et développement;
- le Service des études régionales (section Québec) de la Direction de la circulation;
- le Service des sols de la Direction sols et matériaux;
- le Service hydraulique de la Direction des ponts;
- le Service études et recherches de la Direction générale du Bureau des véhicules automobiles;
- le Service du transport en commun à la Direction du transport des personnes;
- le Service des relations ministérielles du Bureau du Sous-ministre;
- ainsi qu'à la Commission des transports, à l'Office des autoroutes.

III- ORGANIGRAMME DE LA FONCTION RECHERCHE

(Ces six services regroupent environ 90% du temps affecté par le ministère à des activités de recherche)

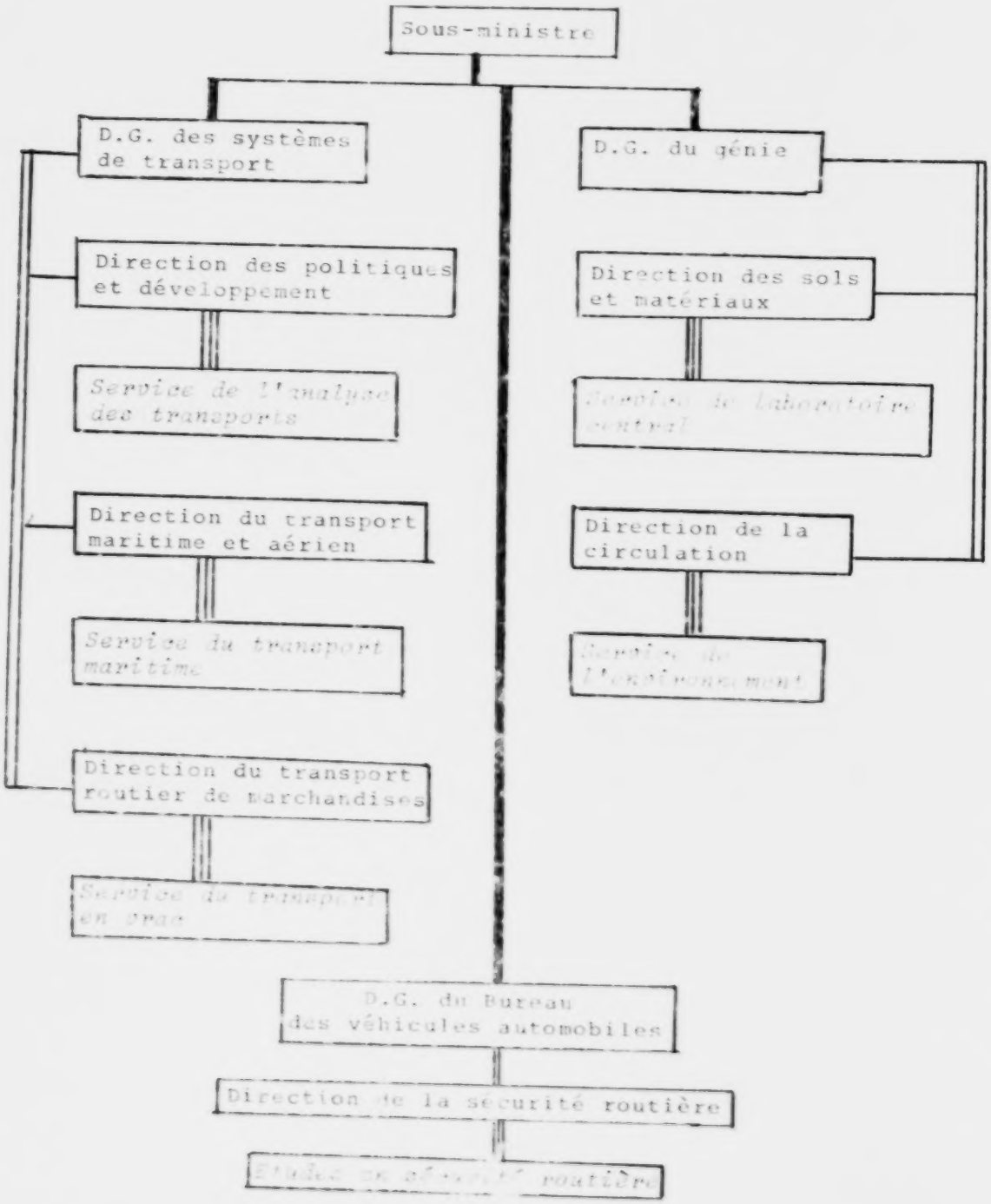

IV- POUVOIRS DU MINISTERE EN MATIERE DE RECHERCHE

La loi du ministère des Transports (L.Q. 1972, c 54)

Article 3: Le ministre doit plus particulièrement:

a) faire l'inventaire des moyens et des sytèmes de transport,... évaluer leur efficacité en fonction du développement social et économique des diverses régions du Québec;

k) favoriser l'étude et les recherches scientifiques dans le domaine des transports et de la voirie.

V- BUDGET ET EFFECTIFS (1977-78)

En ce qui a trait au budget que le ministère des Transports affecte à la recherche, l'inventaire de la recherche pour l'année budgétaire 1977-78 au ministère des Transports estime approximativement à $2,000,000 les sommes affectées pour la recherche intra-muros et à $2,376,000 la valeur totale des contrats de recherche octroyés à des universités, à des consultants privés ou au C.R.I.Q.

L'inventaire cité plus haut donne la répartition des effectifs en nombre d'hommes-jours. Les 6 services mentionnés précédemment représentent plus de 88% du temps consacré à la recherche par le personnel du ministère des Transports.

	No d'hommes/ jour *
Analyse des systèmes de transport	1869
Service du transport maritime	963
Service du transport en vrac	1580
Service du laboratoire central	2267
Service de l'environnement	1120
Service d'études en sécurité routière	**

* Ces données représentent une approximation du temps du personnel des services en cause.

** Informations non disponibles

VI- RESPONSABLES DES UNITES DE RECHERCHE

Pierre Lafontaine, Directeur
Service de l'analyse des sytèmes de transport
Direction des politiques et du développement des transports
Direction générale des sytèmes de transport
700, boulevard St-Cyrille est, 23e étage
Québec
643 - 6365

Jacquelin Harvey, directeur
Service des transports maritimes
Direction du transport maritime et aérien
Direction générale des sytèmes de transport
700, boulevard St-Cyrille est, 23e étage
Québec
643 - 5361

Clément Roy, directeur
Service de transport de vrac
Direction du transport routier de marchandise
Direction générale des sytèmes de transport
700, boulevard St-Cyrille est, 22e étage
Québec
643 - 1665

Guy Fréchette, directeur
Service de laboratoire central
Direction des sols et matériaux
Direction générale du génie
2700, rue Einstein
Ste-Foy, Québec
643 - 3178

Daniel Waltz, directeur
Service de l'environnement
Direction de la circulation
Direction générale du génie
255, rue Crémazie est, 9e étage
Montréal, Québec
873 - 2746

Pierre Y. Dionne, directeur
Service des études en sécurité routière
Direction de la sécurité routière
Direction générale du Bureau des véhicules automobiles
1275, boulevard Charest ouest, 6e étage
Québec
643 - 1878

TRAVAIL ET MAIN-D'OEUVRE

I- BREF APERCU ET HISTORIQUE DE LA RECHERCHE DANS LE MINISTERE

Les activités du ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre portent principalement sur quatre (4) grands domaines: les relations et conditions de travail, les besoins en main-d'oeuvre, l'organisation du travail, les études juridiques. À ces préoccupations, s'ajoute la connaissance du marché du travail, notamment par des analyses de professions et des études économiques régionales.

La fonction recherche s'insère dans les activités du ministère en tant que soutien à la prise de décision et à la programmation de son action par la connaissance qualitative et quantitative des domaines précités. De plus, elle assure la liaison avec les organismes de recherche des autres ministères et vise à susciter et à encourager, dans les universités, la recherche en regard de ses vocations sociales et économiques.

1964 Création d'un service d'information et de recherche au ministère du Travail;

1968
1969 Elargissement considérable des responsabilités du ministère du Travail en ce qui regarde la main-d'oeuvre et, création d'une Direction générale de la recherche qui remplace le service ci-dessus;

1975 Transfert des responsabilités des études régionales et des analyses des progressions de la Direction générale de la main-d'oeuvre à la Direction générale de la recherche.

II- MANDAT ET ACTIVITES DES UNITES DE RECHERCHE

Les activités de recherche du ministère sont regroupées au sein de la Direction générale de la recherche.

DIRECTION GENERALE DE LA RECHERCHE

La Direction générale de la recherche poursuit les principaux objectifs suivants:

- fournir au ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre, les données et les études nécessaires à la prise de décisions, à la législation et à la programmation de son action dans ces domaines: marché du travail (emploi et main-d'oeuvre), relations de travail, salaires et conditions de travail et organisation du marché du travail;
- connaître de façon qualitative les professions exercées au Québec en vue de fournir les données nécessaires à l'élaboration de monographies et de programmes de formation professionnelle;
- obtenir une connaissance régionale du marché du travail afin de contribuer à l'orientation des différents programmes de main-d'oeuvre et autres;
- pourvoir en informations pertinentes aux sujets précités, les autres ministères, le patronat et les syndicats ainsi que la population en général;
- assurer la liaison avec les organismes de recherche des autres ministères;
- susciter en encourager dans les universités des recherches relatives aux vocations sociale et économique du ministère.

La Direction générale de la recherche comprend deux services soit le Service des conditions et relations de travail, et le Service main-d'oeuvre et emploi.

1) *Service des conditions et relations de travail*

Cette première unité de la Direction générale a pour fonction première de procéder à des travaux en vue d'atteindre une meilleure connaissance régionale du marché du travail, une adaptation réaliste et constante de la législation du travail, une amélioration des conditions de travail dans les secteurs syndiqués et non syndiqués. Une partie importante des études de cette unité vise à améliorer l'harmonie dans les relations de travail et contribue ainsi à la paix industrielle au Québec.

Le Service des conditions et relations de travail se penche sur des études de conditions et de relations de travail, des études juridiques et, des études régionales.

Les activités de ce service peuvent se décrire ainsi:

- procéder à des études dans le domaine des relations et conditions de travail et plus particulièrement sur des questions telles que l'impact prévisible des hausses du salaire minimum, les conditions du travail féminin (congé de maternité), la signification pour le Québec de certains programmes fédéraux tels l'assurance-chômage, les régimes de revenu garanti, etc...;
- participer à l'étude du contenu des conventions collectives;
- effectuer des études dans le domaine juridique, en particulier dans le domaine de la jurisprudence, et diffuser cette matière auprès des utilisateurs;
- effectuer des études de base dans le domaine de droit du travail v.g. sur la notion de salarié, le contrat individuel de travail, procéder à des études comparatives des différentes législations;
- planifier et contrôler la collecte de données sur une base régionale avec la participation des économistes régionaux et de certaines ressources des centres de Travail Québec;
- effectuer des études régionales et fournir un soutien aux directeurs régionaux de main-d'oeuvre.

3) *Service main-d'oeuvre et emploi*

Cette seconde unité de la Direction générale a comme fonctions d'étudier les caractéristiques de l'offre et de la demande de travail et ses mécanismes d'ajustement. Elle procède à des études de prospectives visant à déterminer à court et à moyen terme l'offre et la demande de travail dans les secteurs d'activités économiques. Elle obtient des données qualitatives sur les professions exercées au Québec et étudie l'organisation du travail selon différents aspects.

Le Service de main-d'oeuvre et emploi effectue des études en organisation du travail, l'analyse du marché du travail, des études prévisionnelles des besoins en main-d'oeuvre, et des analyses de professions.

Les activités de ce service consistent à:

- procéder à des enquêtes et études de prévision de besoins en main-d'oeuvre et à des prévisions de besoins en formation;
- étudier la croissance de la population active du Québec selon l'âge et le sexe;
- procéder à des études économiques sur l'évolution de l'emploi en tenant compte des tendances de la production, des progrès technologiques, de la structure des occupations, des conditions de travail;
- procéder à des études comparatives entre le marché du travail québécois et ceux de l'Ontario et du Canada, à partir des principales variables du marché du travail telles que la population active, l'emploi, le chômage, les postes vacants, etc...;
- effectuer des évaluations de programmes de main-d'oeuvre;
- analyser les professions et groupes de professions en identifiant les opérations et tâches, les connaissances, attitudes, intérêts et tempérament requis, les équipements et outils, les conditions ambiantes de travail et les normes professionnelles;
- rédiger des monographies professionnelles à partir de ces analyses;
- développer des profils psychologiques et aptitudinaux en vue de l'orientation et de conseiller des travailleurs adultes et des futurs travailleurs;
- développer des modèles scientifiques de construction et de validation d'examens de qualification;
- effectuer des études relatives à l'organisation du travail, problèmes d'incitation, de motivation et de productivité ainsi que les questions d'aménagement des temps de travail (horaires variables) et autres problèmes reliés à la qualité des conditions ambiantes.

Pour l'année 1977-78 la Direction générale de la recherche a identifié les éléments suivants comme priorités: amélioration de l'analyse des conventions collectives et des données qualitatives et quantitatives sur le marché du travail, développer les études portant sur les besoins en main-d'oeuvre au niveau des régions afin d'aider à l'orientation de la formation professionnelle des travailleurs et procéder à des évaluations de programmes de main-d'oeuvre.

III- ORGANIGRAMME DE LA FONCTION RECHERCHE

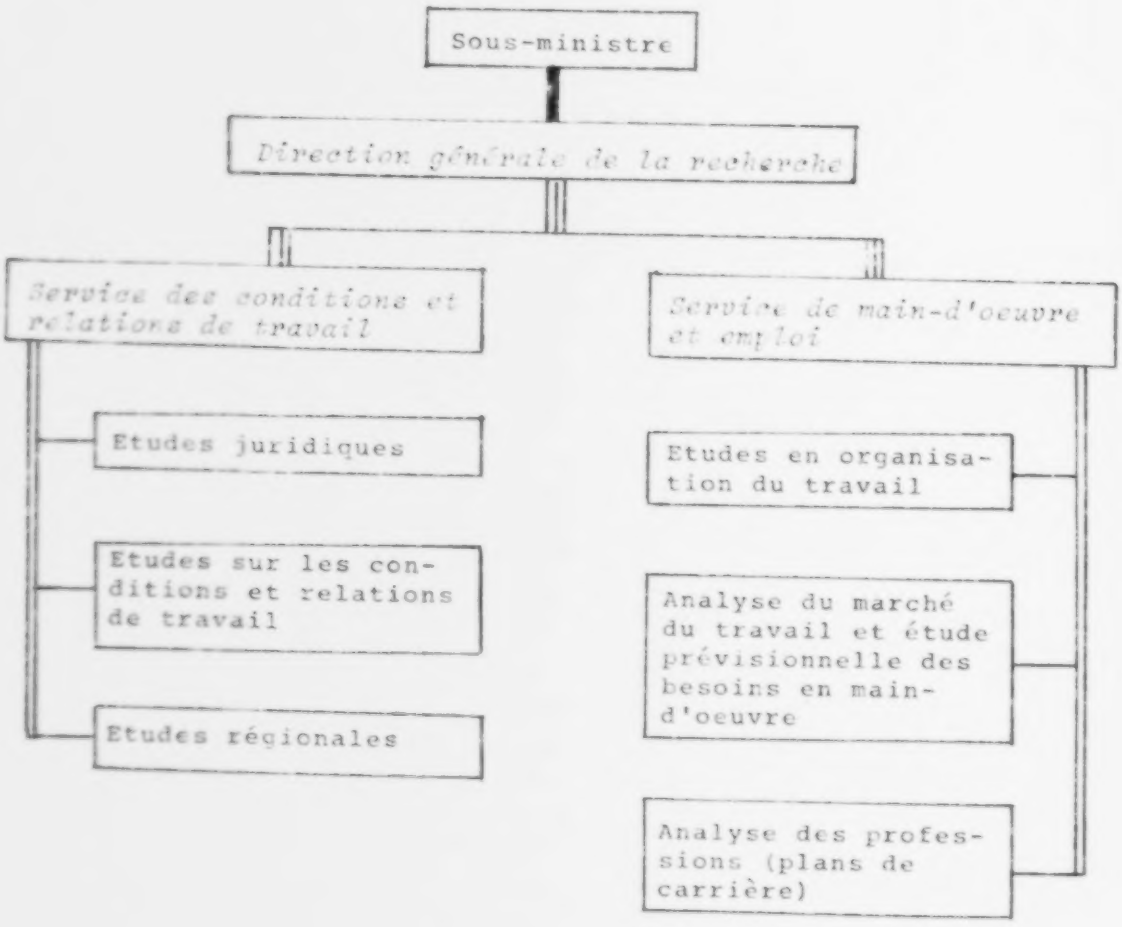

IV- POUVOIRS DU MINISTERE EN MATIERE DE RECHERCHE

1) Loi du ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre (L.Q. 1967-68, c 43)

Article 3: Les fonctions, pouvoirs et devoirs du ministre sont:

b) de faire effectuer les études et recherches qu'il juge utiles ou nécessaires sur les relations de travail et sur les emplois qui y sont disponibles ainsi que sur les effets technologiques sur le marché du travail;

d) de compiler, analyser et publier les renseignements disponibles relatifs aux salaires et aux autres conditions de travail...

2) Loi du Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre (L.Q. 1968, c 44)

Article 2: Le conseil doit donner son avis au ministre sur toute question que celui-ci lui soumet relativement aux sujets qui relèvent de la compétence du ministre du travail et de la main-d'oeuvre.

Il peut sous réserve de l'article 16, entreprendre l'étude de toute question qui relève du domaine du travail et de la main-d'oeuvre et faire effectuer les études et recherches qu'il juge utiles ou nécessaires pour la poursuite de ses fins.

V- BUDGET ET EFFECTIFS (1977-78)*

UNITE DE R - D	Programmes (P) et éléments (E)	BUDGET $(000)	EFFECTIFS
	p 3: gestion interne et soutien		
1 et 2	E2: recherche	1,129.5**	59
	p 4: service de main-d'oeuvre		
1 et 2	E1: contribution à la connaissance du marché du travail	2,039.8	38
	TOTAL	3,169.3***	97

* Source: Crédits pour l'année financière se terminant le 31 mars 1978, Gouvernement du Québec.

** Dans cet élément ne sont pas inclus les crédits et le personnel des activités études régionales et analyse des professions. Le budget et le personnel de ces activités se retrouvent à l'élément 1 du programme 4.

*** Dans le cadre d'une entente fédérale-provinciale concernant les recherches visant à améliorer la formation professionnelle, la direction générale se voit attribuer pour 1977-78 une bonne partie de ce fonds, soit $800,000 à $1,000,000, consacré en grande partie à l'analyse qualitative des professions et dans une proportion moindre à des études prévisionnelles de besoins en main-d'oeuvre (études sectorielles).

VI- RESPONSABLES DES UNITES DE RECHERCHE

Réal Chamberland, directeur général par intérim
Direction générale de la recherche
Bureau de Montréal
255, boulevard Crémazie Est
Montréal
843 - 2130

Louis-J. Lemieux, directeur général adjoint par interim
Direction générale de la recherche
Bureau de Québec
600, St-Amable, 6e étage
Québec
643 - 9454

Travaux publics et approvisionnement

TRAVAUX PUBLICS ET APPROVISIONNEMENT

I- BREF APERCU ET HISTORIQUE DE LA RECHERCHE DANS LE MINISTERE

Le domaine d'activités du ministère des Travaux publics recouvre la planification, l'aménagement et la gestion des besoins des ministères et organismes de l'Etat, en espace et en équipement.

La fonction recherche s'insère dans les activités du ministère en réponse aux besoins spécifiques du ministère en matière de planification, d'aménagement et de gestion d'espaces et d'équipements.

1977 Le Service de la recherche créé quelques années plus tôt devient opérationnel.

II- MANDAT ET ACTIVITES DE L'UNITE DE RECHERCHE DU MINISTERE

Les activités de recherche du ministère sont regroupées au sein du Service des études et recherches.

Service des études et recherches

Direction de la programmation et des normes

Le Service des études et recherches a pour mandat d'effectuer:

- des études concernant l'allocation des espaces;
- des études relatives à la pertinence et à la rentabilité de projets gouvernementaux;
- la préparation du plan quinquennal d'équipement;
- la gérance de la banque d'espaces.

Les activités du Service des études et recherches ayant débutées en 1977, sont encore relativement restreintes et portent principalement sur des problèmes spécifiques. A titre d'exemple, mentionnons:

- la préparation du plan quinquennal d'équipement;
- l'allocation d'espaces;
- éventuellement la gérance de la banque d'espaces viendra s'ajouter aux responsabilités du Service.

III- ORGANIGRAMME DE LA FONCTION RECHERCHE

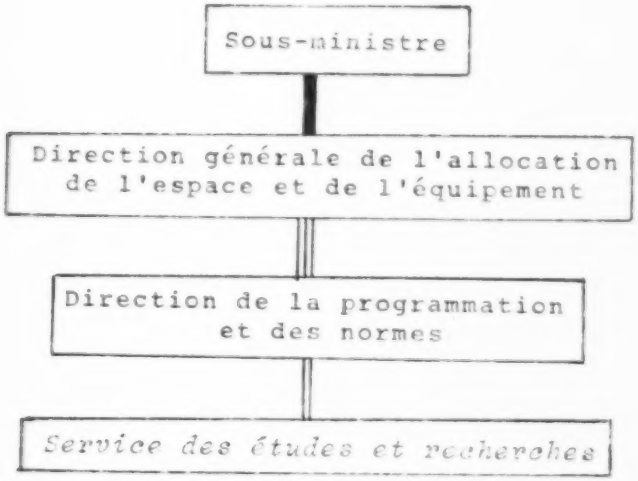

IV- POUVOIRS DU MINISTERE EN MATIERE DE RECHERCHE

Loi du ministère des Travaux publics (L.Q. 1973, c 27)

La loi ne contient aucune référence à la fonction recherche ou à des responsabilités en cette matière.

V- BUDGET ET EFFECTIFS (1977-78)*

UNITE DE R - D	Programme (P) et élément (E)	BUDGET $(000)	EFFECTIFS
	p 1: allocation de l'espace et de l'équipement		
	E5: gestion interne et soutien	520**	24
	TOTAL	520	24

* Source: Crédits pour l'année financière se terminant le 31 mars 1978, Gouvernement du Québec.

** Les sommes affectées aux activités de recherche proviennent d'une partie de l'élément en cause.

VI- RESPONSABLE DE L'UNITE DE RECHERCHE

Sylva Bolduc, directeur
Service des études et recherches
Direction de la programmation et des normes
Direction générale de l'allocation de l'espace
et de l'équipement
1150, rue Scott, 7e étage
Québec
643 - 7718

Achevé d'imprimer à
Québec en mars 1979, sur
les presses du Service des impressions en régie
du Bureau de l'Éditeur officiel
du Québec

L'ÉDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC
SERVICE DE LA REPROGRAPHIE
Octobre 1978